

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE N° 08 DU 28 JUIN 2021, À 19 H PAR VIDÉOCONFÉRENCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
 - p.01 3.1.1 **Lecture et adoption du procès-verbal n° 07 du 31 mai 2021**
 - 3.2. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
 - p.08 3.2.1 **Arrondissement des Nations - Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt du procès-verbal du 26 avril 2021**
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES
5. CORRESPONDANCE
6. DOSSIERS DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
 - 6.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 10 JUIN 2021
 - p.13 6.1.1 **Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 300, rue de Montréal (Mme Marlène Blain Sabourin, architecte)**
 - p.24 6.1.2 **Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 81-83, rue Wellington Sud (M. Daniel Quirion, Jubinville Associés pour Immeubles Must Urbain)**
 - 6.2. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 28 JUIN 2021
 - p.34 6.2.1 **Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 805, rue Galt Ouest (Marie-Claude Michaud, Groupe Custeau)**
 - p.39 6.2.2 **Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 232, rue Belvédère Nord (René Maréchal)**
 - p.45 6.2.3 **Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 60, rue Wellington Sud (M. Luc Demers pour Espace Centro SENC)**
 - p.59 6.2.4 **Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 2905, boul. de Portland – (M. Éric Massé pour Empire)**

p.64	6.2.5	Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 805, rue Galt Ouest (Mme Marie-Claude Michaud, Groupe Custeau pour Guarana)
p.70	6.2.6	Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 280, rue Frontenac (Mme Patricia Gill, CPE Les petites puces)
p.77	6.2.7	Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 36-40, rue Wellington Sud (Luc Demers pour Architech Design)
p.91	6.2.8	Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 17-23, rue Peel (Amélie Couture pour restaurant Saug.e)
p.98	6.2.9	Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 17-23, rue Peel (Amélie Couture pour restaurant Saug.e)

7. DOSSIERS - CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT

7.1. DÉPÔT

p.103	7.1.1	Dépôt du suivi des interventions lors du conseil d'arrondissement du 31 mai 2021 - Arrondissement des Nations
p.105	7.1.2	Dépôt du suivi des dépenses des frais de représentation de 2021 - Arrondissement des Nations

7.2. CALENDRIER DES SÉANCES

p.107	7.2.1	Modification du calendrier des séances ordinaires 2021 du conseil de l'arrondissement des Nations
--------------	--------------	--

7.3. ASSISTANCES FINANCIÈRES

p.109	7.3.1	Ajustement au soutien financier 2021 des Jardins bio-écologiques de Sherbrooke
p.111	7.3.2	Projet mural de Nicolas Lareau – parc Jude-O-Camirand

7.4. ARRONDISSEMENT

p.119	7.4.1	Médiation participative - Bon voisinage secteur de l'Université
--------------	--------------	--

8. DOSSIERS - RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

8.1. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

p.136	8.1.1	Délégation de la fête famille
p.145	8.1.2	Fête des bénévoles

9. DOSSIERS - OPTIMISATION

10. DOSSIERS - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. DOSSIERS - GESTION DU TERRITOIRE

12. DOSSIERS - ADMINISTRATIFS ET INTERSERVICES

13. RÈGLEMENTS

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE N° 07 DU 31 MAI 2021, À 19 H
PAR VIDÉOCONFÉRENCE

MEMBRES PRÉSENTS :

Chantal L'Espérance
Présidente

Karine Godbout
Conseillère

Paul Gingues
Conseiller

Marc Denault
Conseiller

Évelyne Beaudin
Conseillère

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Isabelle Côté
Secrétaire

MEMBRES ABSENTS :

Aucun

Nombre de personnes présentes dans la salle : Séance tenue à huis clos par vidéoconférence

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, Mme la présidente, Chantal L'Espérance, déclare la séance ouverte.

Considérant la déclaration d'état d'urgence sanitaire en lien avec la pandémie de la COVID-19, tous les conseillers et les conseillères assistent à la rencontre par vidéoconférence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0629-01****Adoption de l'ordre du jour**

IL EST RÉSOLU

Que l'ordre du jour de la séance n° 07 du 31 mai 2021 soit et est adopté en retirant les sujets suivants :

- 6.2.1. Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 1 – Insertion – 1060-1070, rue King Ouest (Mme Noëlla Ruel)
- 6.2.2. Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 81-83, rue Wellington Sud (M. Daniel Quirion, Jubinville Associés pour Immeubles Must Urbain)
- 6.2.12. Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 300, rue de Montréal (Mme Marlène Blain Sabourin, architecte)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0629-02**Lecture et adoption du procès-verbal n° 06 du 26 avril 2021**

IL EST RÉSOLU

Que la secrétaire est dispensée de lire le procès-verbal de la réunion n° 06 du 26 avril 2021.

Que le procès-verbal de la réunion n° 06 du 26 avril 2021 soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0629-03**Arrondissement des Nations - Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt du procès-verbal du 22 mars 2021**

IL EST RÉSOLU

Que le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement des Nations, réunion du 22 mars 2021 soit déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

DOSSIER C.A. AN 2021-0630-00**Période de questions des personnes présentes**

Aucune question de la part des citoyens n'a été reçue par courriel.

5. CORRESPONDANCE

6. DOSSIERS DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

6.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 26 AVRIL 2021

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0631-00**Demande de dérogation mineure au Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke, zone H0192, lot 6 424 500, rue Alsigon (M. Marc-André Gagnon)**

Considérant que le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19;

Considérant que le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté le décret n° 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant que le gouvernement du Québec a renouvelé à plusieurs reprises l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour des périodes supplémentaires, si bien que cet état d'urgence sanitaire est encore valide à ce jour;

Considérant que le décret n° 1020-2020 du Gouvernement du Québec, s'appliquant à l'Estrie depuis le 12 novembre 2020 en vertu de l'arrêté 2020-090 du ministre de la Santé et des Services sociaux, remplace toute procédure, autre que référendaire, impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Considérant qu'une telle consultation écrite a été annoncée par avis public le 11 mai 2021, que le délai de 15 jours s'est terminé le 26 mai 2021 et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Considérant que c'est l'emplacement du terrain au bout de la rue Alsigon qui lui donne ce frontage réduit;

À la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

IL EST RÉSOLU

Que la dérogation mineure pour le lot proposé 6 424 500 du cadastre du Québec, situé sur la rue Alsigon, dans la zone « Habitation » H0192 du Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke, **soit acceptée**, à l'effet d'autoriser un écart de 0,89 m à la largeur minimale prescrite d'un terrain de 15,00 m, et ce, afin d'autoriser l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée sur un lot dont la largeur est de 14,11 m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0632-00**Demande de dérogation mineure au Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke, zone H1066, 975, rue McManamy (Me Nathalie Lambert)**

Considérant que le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19;

Considérant que le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté le décret n° 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant que le gouvernement du Québec a renouvelé à plusieurs reprises l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour des périodes supplémentaires, si bien que cet état d'urgence sanitaire est encore valide à ce jour;

Considérant que le décret n° 1020-2020 du Gouvernement du Québec, s'appliquant à l'Estrie depuis le 12 novembre 2020 en vertu de l'arrêté 2020-090 du ministre de la Santé et des Services sociaux, remplace toute procédure, autre que référendaire, impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Considérant qu'une telle consultation écrite a été annoncée par avis public le 11 mai 2021, que le délai de 15 jours s'est terminé le 26 mai 2021 et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

À la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

IL EST RÉSOLU

Que la dérogation mineure pour le lot 1 029 687 du cadastre du Québec, situé au 975, rue McManamy, dans la zone « Habitation » H1066 du Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke, **soit acceptée** à l'effet d'autoriser un écart de 1,19 m à la marge avant secondaire minimale prescrite de 3,00 m d'une habitation bifamiliale isolée, et ce, afin de régulariser son implantation à une distance minimale de 1,81 m de l'emprise de la rue Kingston.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉGestionnaire responsable : Yves Tremblay

6.2. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 31 MAI 2021

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0633-00**Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 121, rue Frontenac (M. Jacques Quirion, Publiforme pour Bella)**

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne murale sur le bâtiment situé au 121 rue Frontenac **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de certificat n° 2021-01199.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0634-00**Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 469, rue Victoria (Mme Véronique Drouin)**

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de réaménagement de l'aire de stationnement au 469, rue Victoria **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2021-01267.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0635-00**Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 3750, rue du Blanc-Coteau (Simon Larochelle pour Motos Marine Thibault)**

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de peinture extérieure pour le bâtiment sis au 3750, rue du Blanc-Coteau, **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2021-01234.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0636-00**Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 3325, boulevard de Portland – (M. Pascal Auger, Barbo enseignes pour Bureau en gros)**

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 3325, boulevard de Portland, **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de certificat n° 2021-00988, et ce, à la condition suivante :

- Que la couleur du parement rouge soit maintenue à la pleine longueur et que le lettrage de l'enseigne soit changé tel que proposé et soumis pour approbation au Service de la planification et de la gestion du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0637-00

Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 3750, rue du Blanc-Coteau (M. Jean-Guy Boisvert, Publiforme pour Motos Marine Thibault)

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 3750, rue du Blanc-Coteau, **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de certificat n° 2021-00866.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0638-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 522, rue de London (M. Benoît Castelnérac et Mme Cécile Facal)

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les travaux de rénovation au 502, rue London **soit accepté** conformément aux plans et photos qui accompagnent la demande de permis n° 2021-02437.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0639-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 192-198, rue Gillespie (Daniel Gauthier)

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architectural concernant des travaux de réfection au 192-198, rue Gillespie **soit accepté** conformément aux plans et photos qui accompagnent la demande de permis no 2021-01757, à la condition que le choix des matériaux et des couleurs soient soumis pour approbation au Service de la planification et de la gestion du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0640-00

Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 3290, boul. de Portland (M. Timothy McLean, Groupe Mach inc. pour Restaurant Subway)

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement des enseignes pour le restaurant Subway situé au 3290, boulevard de Portland, **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2021-01314.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0641-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 440, boulevard Queen-Victoria (M. Luc Ouellette)

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les travaux de réfection du balcon et des galeries en façade avant du bâtiment situé au 440, boulevard Queen-Victoria **soit accepté** conformément aux plans et photos qui accompagnent la demande de permis n° 2021-01902, à la condition que les garde-corps soient conservés sur la galerie avant tel qu'ils le sont présentement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0642-00**Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 731-775, rue Galt Ouest (M. Jean-François Gagnon, Ville de Sherbrooke)**

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification et l'ajout d'enseignes identifiant les bureaux municipaux au 731-775, rue Galt Ouest, **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de certificat d'autorisation n° 2021-01156.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0643-00**Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 297, rue Alexandre (Mme Sandrine D'Aoust-Archambault pour la Maison Chardon)**

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration pour l'installation de l'enseigne murale sur le bâtiment situé au 297, rue Alexandre **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2021-01384.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

7. DOSSIERS - CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT**7.1. DÉPÔT****RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0644-00****Dépôt du suivi des interventions lors du conseil d'arrondissement du 26 avril 2021 - Arrondissement des Nations**

IL EST RÉSOLU

Que le tableau des suivis des interventions des citoyens et des membres du conseil d'arrondissement lors du conseil d'arrondissement du 26 avril 2021 soit déposé et sera conservé aux archives de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

RÉSOLUTION C.A. AN 2021-0645-00**Dépôt du suivi des dépenses des frais de représentation de 2021 - Arrondissement des Nations**

IL EST RÉSOLU

Que le rapport des dépenses 2021 pour les frais de représentations de l'arrondissement est déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

8. DOSSIERS - RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ**9. DOSSIERS - OPTIMISATION****10. DOSSIERS - SÉCURITÉ PUBLIQUE****11. DOSSIERS - GESTION DU TERRITOIRE**

-
12. DOSSIERS - ADMINISTRATIFS ET INTERSERVICES
 13. RÈGLEMENTS
 14. AFFAIRES NOUVELLES
 15. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DOSSIER C.A. AN 2021-0646-00

Messages des membres du conseil d'arrondissement

Les membres du conseil de l'arrondissement adressent des messages de félicitations à des personnes qui se sont démarquées au cours des dernières semaines, ou font part de messages personnels ou politiques.

Les messages nécessitant un suivi administratif sont compilés au tableau des suivis des interventions des citoyens et des membres du conseil d'arrondissement.

-
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

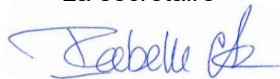
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Sherbrooke, le 31 mai 2021

La présidente

Chantal L'Espérance

La secrétaire



Isabelle Côté

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1356

N° dossier :

Service : Affaires juridiques

Division :

Gestionnaire responsable : Marie-Odile Bergeron

Titre : Secrétaire juridique

OBJET : Arrondissement des Nations - Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt du procès-verbal du 26 avril 2021

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Il est demandé aux comités et groupes de travail des conseils d'arrondissements de déposer au conseil d'arrondissement leurs procès-verbaux des réunions de leur comité.

Le procès-verbal qui nous a été transmis pour dépôt est joint au présent sommaire.

RECOMMANDATION

Que le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement des Nations, réunion du 26 avril 2021 soit déposé.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ **Aucune implication financière**

☐ **Exercice financier en cours**

☐ *Montant avant taxes requis pour l'année en cours :* \$
Montant total net requis pour l'année en cours : \$
Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :
(budget de fonctionnement)

N° de projet :
(budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ **Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents**

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Procès-verbal du 26 avril 2021	Word	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Marie-Odile Bergeron	Secrétaire juridique	2021-06-09
Greffé - Arrondissements		2021-06-09

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME **PROCÈS-VERBAL**

SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME N° 05 DU 26 AVRIL
2021, À 18 H
PAR VIDÉOCONFÉRENCE

MEMBRES PRÉSENTS :

Évelyne Beaudin
Présidente

Karine Godbout
Conseillère

Marc Denault
Conseiller

Éric Deslauriers
Membre

Isabelle Bisson-Petit
Membre

Paul Gingues
Vice-président

Chantal L'Espérance
Conseillère

Vincent Beaucher
Membre

François Reid
Membre

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Michel Beauchesne
Urbaniste-coordonnateur

Daniel Quirion
Architecte, consultant externe en architecture

Isabelle Côté
Secrétaire

MEMBRES ABSENTS :

Aucun

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h, Mme la présidente, Évelyne Beaudin, déclare la séance ouverte.

Tous les membres du comité assistent à la réunion par visioconférence, conformément à l'article 3.16.1 du Règlement no 1 de l'arrondissement.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0406-01

Adoption de l'avis de convocation

IL EST RÉSOLU

Que l'avis de convocation de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0406-02

Adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

Que l'ordre du jour de la séance n° 05 du 26 avril 2021 soit et est adopté en retirant le sujet suivant :

- 6.1.8 Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 81-83, rue Wellington Sud (M. Daniel Quirion, Jubinville Associés pour Immeubles Must Urbain)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0406-03

Lecture et adoption du procès-verbal n° 04 du 22 mars 2021

IL EST RÉSOLU

Que le ou la secrétaire est dispensée de lire le procès-verbal de la réunion n° 04 du 22 mars 2021.

Que le procès-verbal de la réunion n° 04 du 22 mars 2021 soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES

5.1. DOSSIERS

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0407-00

Demande de dérogation mineure au Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke, zone H0192, lot 6 424 500, rue Alsigon (M. Marc-André Gagnon)

Considérant que c'est l'emplacement du terrain au bout de la rue Alsigon qui lui donne ce frontage réduit;

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que la dérogation mineure pour le lot proposé 6 424 500 du cadastre du Québec, situé sur la rue Alsigon, dans la zone « Habitation » H0192 du Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke, **soit acceptée**, à l'effet d'autoriser un écart de 0,89 m à la largeur minimale prescrite d'un terrain de 15,00 m, et ce, afin d'autoriser l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée sur un lot dont la largeur est de 14,11 m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0408-00

Demande de dérogation mineure au Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke, zone H1066, 975, rue McManamy (Me Nathalie Lambert)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que la dérogation mineure pour le lot 1 029 687 du cadastre du Québec, situé au 975, rue McManamy, dans la zone « Habitation » H1066 du Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke, **soit acceptée** à l'effet d'autoriser un écart de 1,19 m à la marge avant secondaire minimale prescrite de 3,00 m d'une habitation bifamiliale isolée, et ce, afin de régulariser son implantation à une distance minimale de 1,81 m de l'emprise de la rue Kingston.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

6.1. DOSSIERS

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0409-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 509, rue du Québec (M. Serge Larose)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux d'agrandissement du bâtiment situé au 509, rue du Québec **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2021-00577.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0410-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 852-860, rue King Ouest (M. John Macfarlane)

IL EST RÉSOLU

Que le dossier soit retiré et reporté à une prochaine séance du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0411-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 380, rue King Ouest (M. Daniel Quirion, architecte, Jubinville et associés)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les travaux de réfection au 380, rue King Ouest **soit accepté** conformément aux plans et photos qui accompagnent la demande de permis n° 2021-00515 à la condition suivante :

1. Qu'un échantillon de matériaux pour le nouveau parement de pierre en façade principale au rez-de-chaussée (couleur, texture) soit soumis pour approbation au Service de planification et gestion du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0412-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 151, rue Wellington Nord (M. Alexandre Boisvert, R groupe immobilier)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration pour l'installation d'une enseigne murale sur le bâtiment situé au 151, rue Wellington Nord **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat d'autorisation n° 2021-00706.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0413-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 275, rue Dufferin (David Lacoste pour le Musée d'histoire de Sherbrooke)

IL EST RÉSOLU

Que le dossier soit retiré et reporté à une prochaine séance du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0414-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 273, rue Queen-Victoria (Patricia Michaud)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement d'acier de la toiture principale de type tôle à baguette par un nouveau revêtement similaire, SuperVic de Vicwest de calibre 26 et de couleur verte soit approuvé conformément aux documents accompagnant la demande de certificat n° 2021-01158.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2021-0415-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 234, rue Dufferin – M. Pascal Boisvert (Les constructions Patrick Sévigny inc.)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation du bâtiment situé au 234, rue Dufferin **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2021-01174.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. AUTRES DOSSIERS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

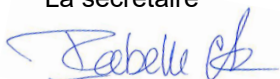
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Sherbrooke, le 26 avril 2021

La présidente

Évelyne Beaudin

La secrétaire



Isabelle Côté

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1131

N° dossier : 2019-05876 SUIVI DE DOSSIER

Service : Planification et gestion du territoire

Division : Planification et contrôle du territoire

Gestionnaire responsable : Michel Beauchesne

Dossier préparé par : Daniel Quirion, Architecte -
Jubinville et associés

Titre : Urbaniste-coordonnateur

OBJET : Demande d’approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 300, rue de Montréal (Mme Marlène Blain Sabourin, architecte)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande en suivi de dossier a été déposée le 16 avril 2021 et complétée le 3 mai 2021 pour les travaux suivants en modification de la proposition déjà acceptée par la résolution C.A. AN 2020-0530-00 :

1. Agrandissement de la zone de végétation adjacente à la cour intérieure;
2. Ajout d’un muret de soutènement adjacent au stationnement;
3. Retrait de la rampe d’accès universel dans l’espace de la cour intérieure;
4. Retrait des deux accès à l’issue au niveau 0;
5. Retrait de la passerelle en bois donnant accès à l’issue du niveau 1;
6. Conservation des accès à l’issue au niveau 1;
7. Conservation des fenêtres dans les deux issues1131;
8. Retrait de l’auvent, du perron et des escaliers existants sur la rue Williams;
9. Ajout d’un perron et d’une rampe d’accès universel sur la rue Williams, dans les limites permises, selon le cadastre fourni par l’arpenteur.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d’arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d’autorisation, si nécessaire

g:\urbanisme\volet réglementation\piia_ccu\montréal\montréal 300_école plein soleil\2019-05876 suivi (rampe)\sd_300 montréal_2021-05-19_julgan.docx

RECOMMANDATION

Que le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour les travaux de rénovation pour le bâtiment situé au 300, rue de Montréal, **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2019-05876 présentée en suivi de dossier.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ **Aucune implication financière**

☐ **Exercice financier en cours**

- ☐ *Montant avant taxes requis pour l’année en cours :*
- \$
- ☐ *Montant total net requis pour l’année en cours :*
- \$
- Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :
(budget de fonctionnement)

N° de projet :
(budget des dépenses en immobilisation)

- ☐ Si plus d’un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- ☐ Appel d’offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ **Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents**

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Michel Beauchesne	Urbaniste-coordonnateur	2021-05-21
Lyne Dansereau	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-05-25
Yvan Gatien	Chef de division - Planification et contrôle du territoire	2021-05-25
Yvan Gatien pour Yves Tremblay	Chef de division - Planification et contrôle du territoire	2021-05-25
Isabelle Côté	Directrice	2021-05-26
Greffe - Arrondissements		2021-05-26

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure

Réparation extérieure

Objectif :
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée pour préserver le style architectural authentique des bâtiments patrimoniaux du secteur, à en reproduire les composantes architecturales prédominantes ou à améliorer le cachet ancien des bâtiments ayant une valeur patrimoniale mitigée.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.3.6 <u>Un PIIA relatif à une réparation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire d'une aire supérieure à 25 mètres carrés est évalué selon les critères suivants :</u>			Une demande de SUIVI DE DOSSIER a été déposée pour des travaux visant à modifier, en partie, la proposition antérieure acceptée par la RÉSOLUTION C.A. AN 2020-0530-00 pour la rénovation du bâtiment institutionnel aux fins de conversion en quatorze unités de logement en copropriété. Les illustrations surlignées en jaune en annexe du présent document relatent ces changements. L'analyse traite uniquement les modifications proposées aux plans et élévations déjà communiqués.	
1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et les autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural du bâtiment.	☐	☐		
2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur.	☒	☐	L'intervention révisée prévoit conserver les fenêtres dans les issues donnant vers la cour. Plus spécifiquement, il s'agit des trois fenêtres situées sur l'élévation principale et les trois fenêtres situées sur l'élévation arrière des volumes en saillie du corps principal. Les deux portes existantes donnant accès à ces mêmes issues au niveau du rez-de-chaussée seront conservées en remplacement des deux portes prévues au niveau 0.	
3) Les couleurs et les matériaux de revêtement sont compatibles avec le bâtiment existant.	☐	☐		
4) La forme et la pente du toit respectent le style architectural du bâtiment.	☐	☐		

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure

Installations extérieures

Objectif :
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée pour préserver le style architectural authentique des bâtiments patrimoniaux du secteur, à en reproduire les composantes architecturales prédominantes ou à améliorer le cachet ancien des bâtiments ayant une valeur patrimoniale mitigée.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.3.9				
<u>Un PIIA relatif à une installation extérieure est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) Les installations extérieures doivent être intégrées à la topographie du site ainsi qu'à la végétation et aux aménagements paysagers existants;	☒	☐	La rampe d'accès universel prévue sur l'élévation latérale droite fera place à une zone de végétalisation agrandie dans la cour. Elle sera relocalisée sur l'élévation latérale gauche, donnant vers la rue William par l'unique porte donnant accès au volume situé au premier plan. Cette rampe succèdera un nouveau balcon dans les limites permises du plan cadastral en remplacement du perron existant et ses escaliers. L'auvent sera retiré de cet ensemble. Deux sections de muret de soutènement permettront l'intégration de deux nouvelles terrasses bordées de garde-corps reliés au bâtiment du côté cour. La passerelle de bois proposée sera remplacée par des dalles de béton au sol. Les garde-corps de la rampe d'accès universelle et des terrasses seront en acier peint de couleur anthracite. Nous jugeons que les modifications proposées sont cohérentes avec la proposition déjà acceptée, réconciliant certains attributs d'origine du bâtiment en plus d'offrir une part accrue de végétation autour du bâtiment.	
2) Les installations extérieures doivent s'harmoniser avec le style architectural du bâtiment, quant aux éléments suivants :	☐	☐		
a) le style, la forme et les dimensions;	☐	☐		
b) les matériaux et les couleurs.	☐	☐		

Document visuel

P I I A

Illustration 1



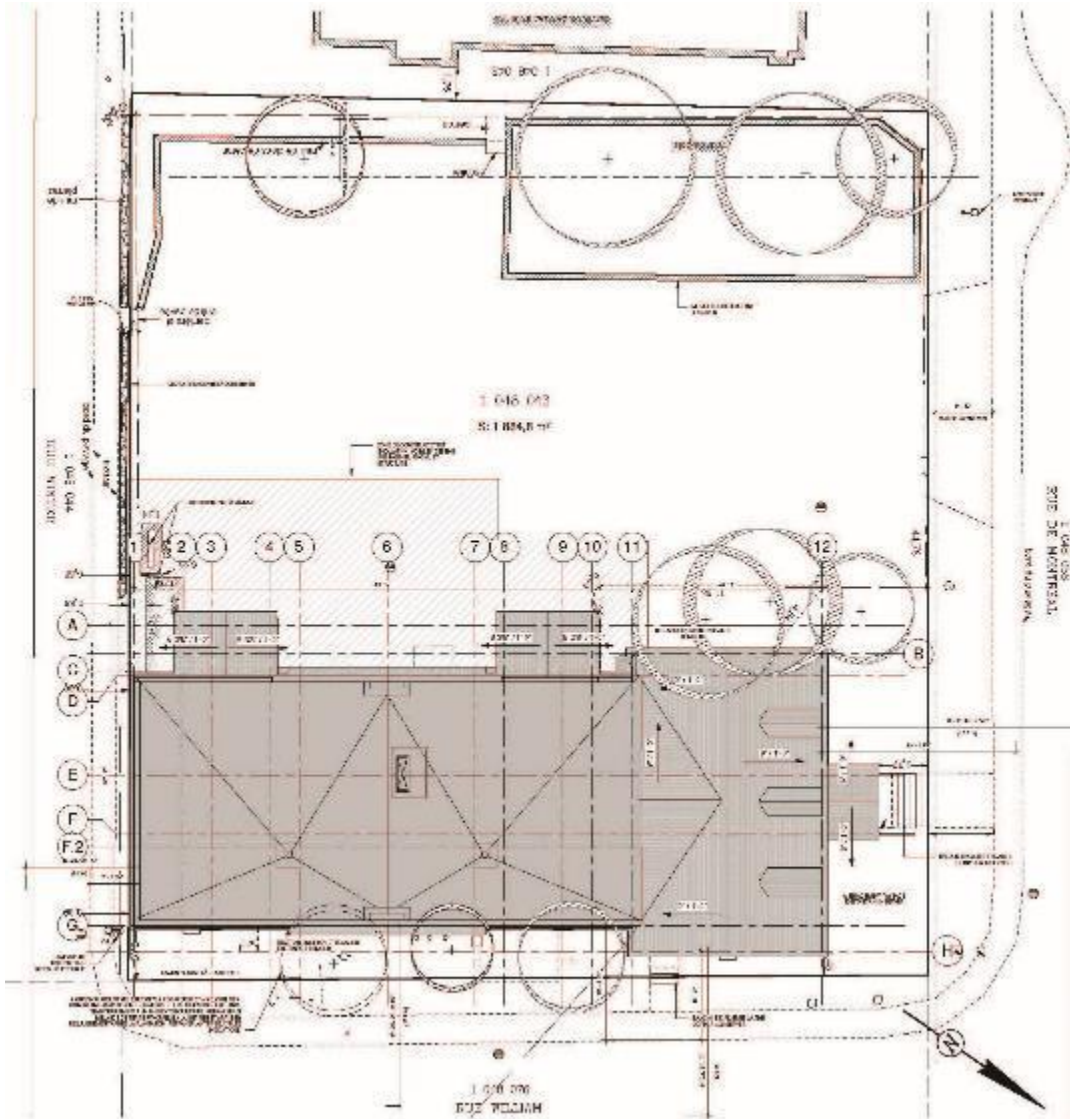
Secteur environnant le bâtiment situé au 300, rue de Montréal.

Illustration 2



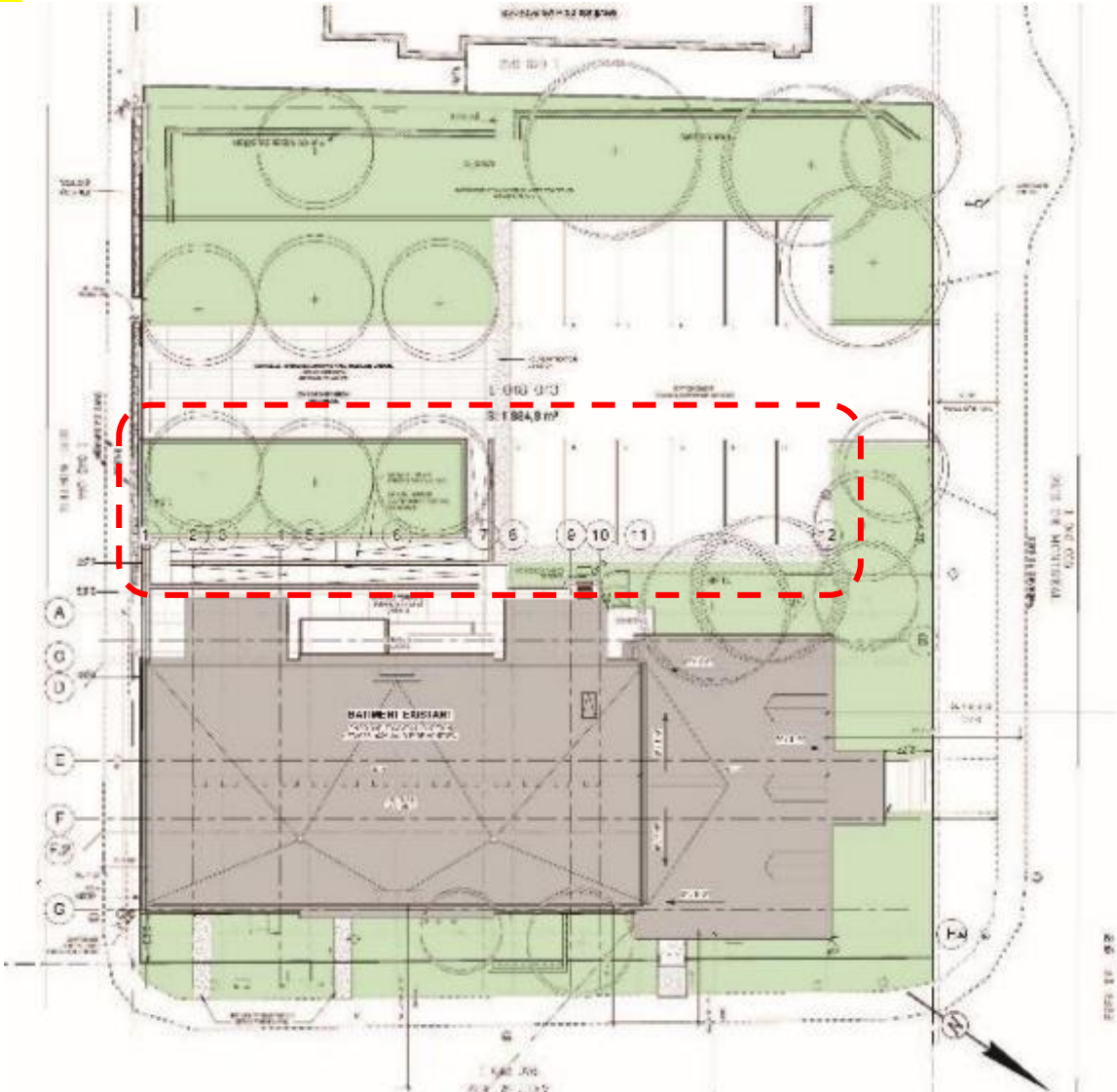
Vue en perspective du bâtiment situé au 300, rue de Montréal.

Illustration 3



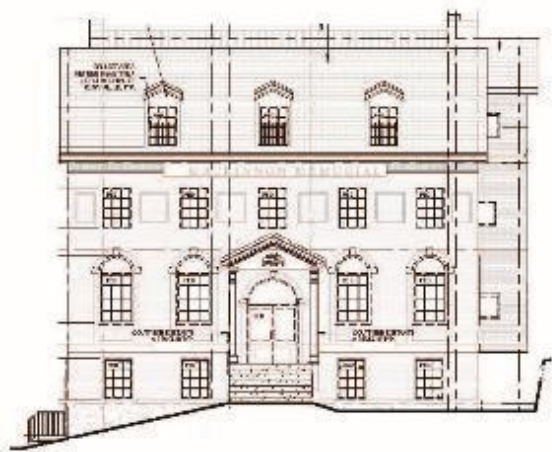
Plan d'implantation existant.

Illustration 4



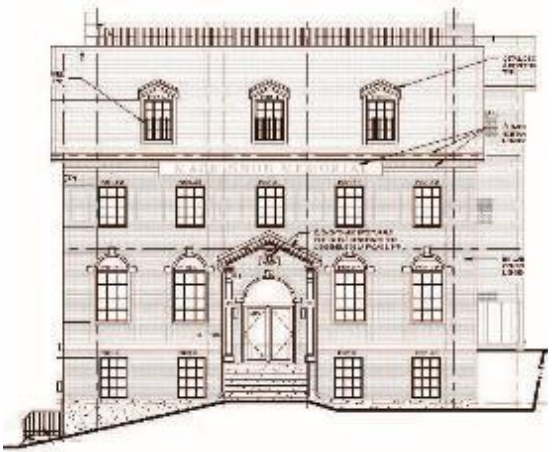
Plan d'implantation avec nouvel aménagement proposé.

Illustration 5



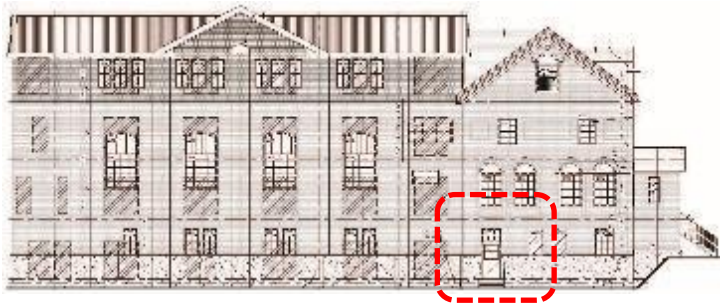
Élévation principale du bâtiment existant.

Illustration 6



Élévation principale proposée.

Illustration 7



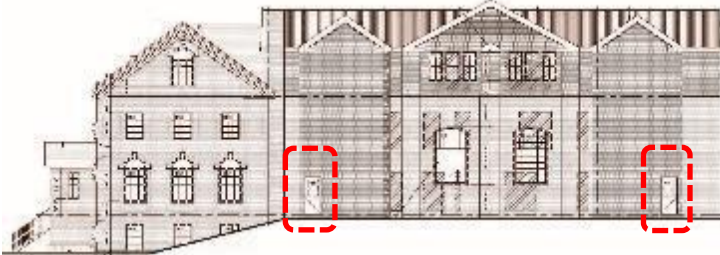
Élévation latérale droite du bâtiment.

Illustration 8



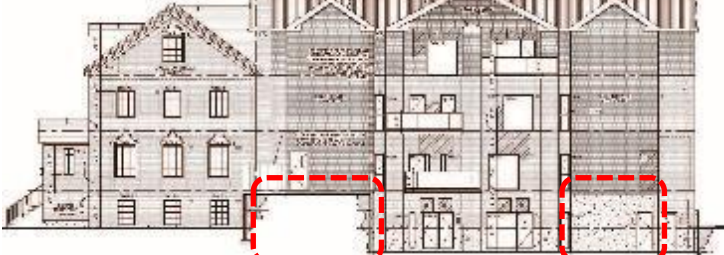
Élévation latérale droite proposée.

Illustration 9



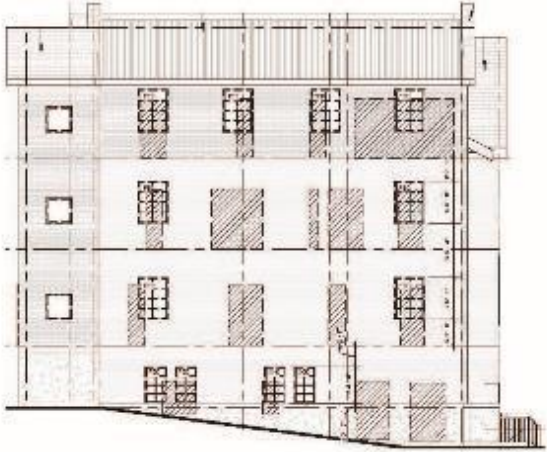
Élévation latérale gauche.

Illustration 10



Élévation latérale gauche proposée.

Illustration 11



Élévation arrière du bâtiment existant.

Illustration 12



Élévation arrière proposée.

Illustration 13



Modélisation de l'élévation latérale gauche. (À gauche : l'existant).

Illustration 14



Modélisation des élévations latérale gauche et arrière. (À gauche : l'existant).

Illustration 15



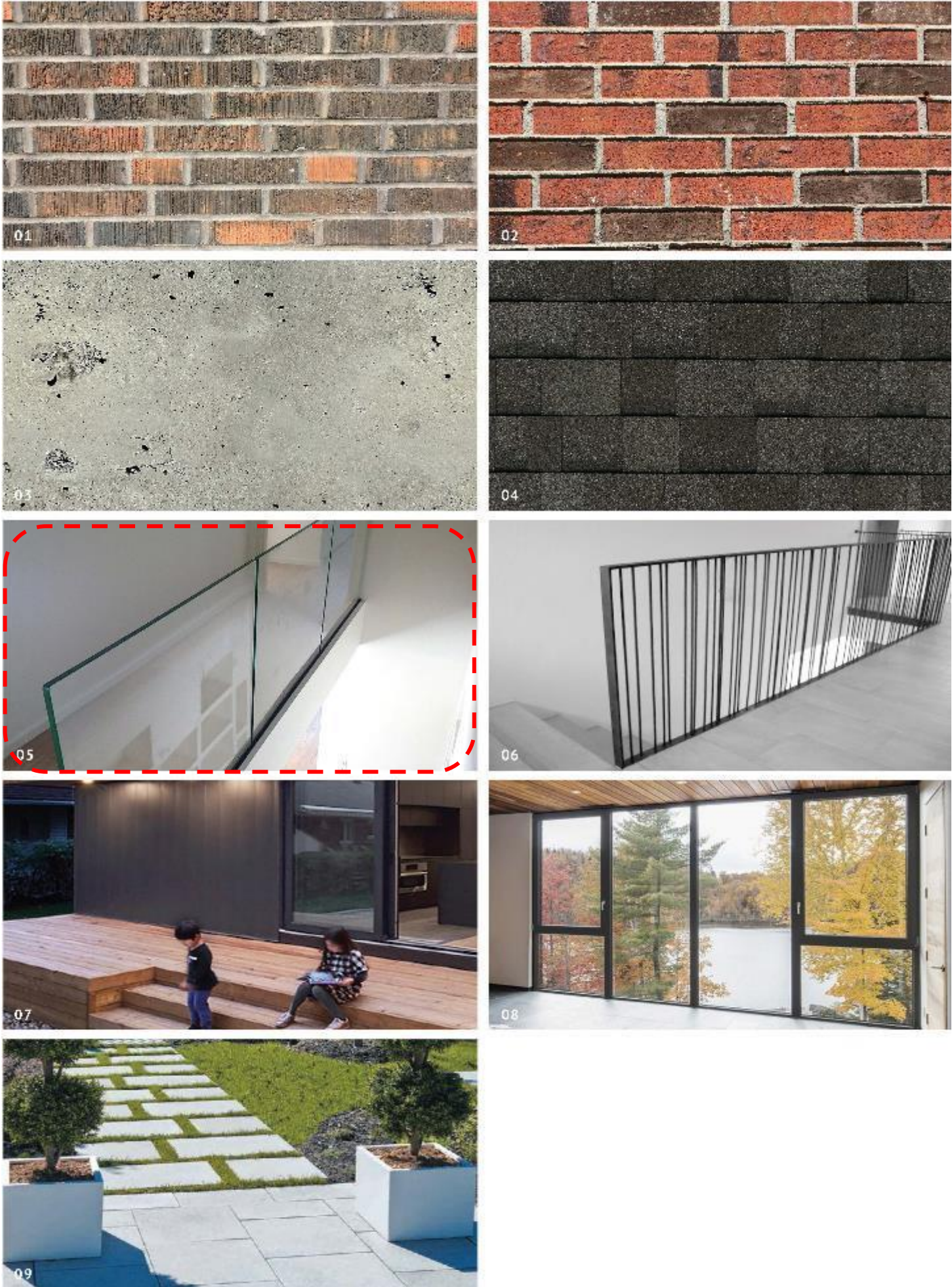
Modélisation de l'élévation latérale droite. (À gauche : l'existant).

Illustration 16



Modélisation partielle de l'élévation latérale droite.

Illustration 17



Échantillonnage de matériaux proposés.

- 01 : briques existantes récupérées;
- 02 : nouvelles briques telles que l'existant;
- 03 : mur de soutènement en béton;
- 04 : nouveau bardeau d'asphalte;
- 05 : garde-corps en verre au niveau des balcons;
- 06 : garde-corps extérieur en métal;
- 07 : parement métallique extérieur (écran pour les déchets);
- 08 : fenêtre en aluminium gris anthracite;
- 09 : dalles de béton pour pavé;

Illustration 18



Vue en perspective (de la rue Winter) des élévations latérale droite et arrière.

Illustration 19



Vue agrandie sur l'entrée principale.

Illustration 20



Vue agrandie sur les deux modèles de fenêtres déjà en place sur les élévations.

Illustration 21



Vue agrandie sur l’entrée donnant sur la rue William du bâtiment.

Illustration 22



Illustration 23



Illustration 24



Vue agrandie sur certains éléments architecturaux qui seront conservés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-0911

N° dossier : 2021-00495

Service : Planification et gestion du territoire

Division : Planification et contrôle du territoire

Gestionnaire responsable : Michel Beauchesne

Titre : Urbaniste-coordonnateur

Dossier préparé par : Michel Hamel, Architecte

OBJET : Demande d’approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 81-83, rue Wellington Sud (M. Daniel Quirion, Jubinville Associés pour Immeubles Must Urbain)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 3 février 2021 et complétée le 18 avril 2021 concernant la construction d'un nouvel édifice sur la rue Wellington Sud. Plus spécifiquement, les travaux consistent à :

- Construire un édifice de sept étages comprenant :
- Des espaces de rangement et mécanique au sous-sol;

- Un local commercial et une aire de stationnement intérieure au rez-de-chaussée;

- Soixante-quatre logements, un gymnase et une buanderie aux étages;

- Terrasse au toit.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d’arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d’autorisation, si nécessaire

g:\urbanisme\volet réglementation\piai_ccu\wellington sud\wellington sud 81-83\2021-00495 construction\deuxième version\sd_construction_81-83 wellington s_2021-04-26_julgan.docx

RECOMMANDATION

Que le plan d’implantation et d’intégration architectural concernant les travaux de construction au 81-83, rue Wellington Sud **soit accepté** conformément aux plans et photos qui accompagnent la demande de permis n° 2021-00495 aux conditions suivantes :

1. Que les ouvertures des locaux commerciaux du rez-de-chaussée soient un peu plus généreuses sur la façade avant. Elles devront être soumises pour approbation à la Division de l’urbanisme, des permis et de l’inspection;
2. Qu’un minimum d’éléments (base, vitrine plus généreuse, entablement plus imposant) apparaissent sur la devanture commerciale. Ils devront être soumis pour approbation au Service de la planification et de la gestion du territoire.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ Aucune implication financière

☐ Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l’année en cours :

Montant total net requis pour l’année en cours :

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d’un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d’offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

24

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Michel Beauchesne	Urbaniste-coordonnateur	2021-05-05
Lyne Dansereau	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-05-06
Yvan Gatien	Chef de division - Planification et contrôle du territoire	2021-05-09
Yves Tremblay	Directeur	2021-05-10
Isabelle Côté	Directrice	2021-05-13
Greffe - Arrondissements		2021-05-17

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire

Construction

Objectifs :

L'insertion des bâtiments doit être contrôlée de façon à maintenir les caractéristiques dominantes du secteur, en reproduisant les rapports volumétriques et les principales composantes architecturales des bâtiments anciens du voisinage immédiat.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.2.4				
<u>Pour tous les usages autres que les usages des groupes « Commerce », « Industrie », « Récréatif », « Public communautaire » et « Infrastructure d'utilité publique », un PIIA relatif à une construction est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) La volumétrie du bâtiment doit être semblable à celle des bâtiments du secteur;	☐	☐		
2) La distance entre la façade du bâtiment et la ligne de rue doit être équivalente à celle qui prédomine, pour les autres bâtiments, sur le même côté de la rue;	☐	☐		
3) L'aménagement du terrain doit conserver les caractéristiques du site quant à la végétation et aux aménagements paysagers existants;	☐	☐		
4) L'architecture du bâtiment doit s'harmoniser avec celle des bâtiments du secteur quant aux éléments suivants :				
a) le traitement des formes;	☐	☐		
b) la dimension et le style des ouvertures;	☐	☐		
c) les matériaux et les couleurs	☐	☐		
d) la forme et la pente du toit;	☐	☐		
e) le traitement de l'entrée principale.	☐	☐		
<u>Pour les usages des groupes « Commerce », « Industrie », « Récréatif », « Public communautaire » et « Infrastructure d'utilité publique », l'architecture du bâtiment doit s'inspirer des principales composantes architecturales du milieu bâti avoisinant quant aux éléments suivants :</u>				
a) le traitement des formes;	☒	☐	Avec l'arrivée d'<i>Espace Centro</i> et ses deux tours, avec respectivement 10 et 6 étages, cette nouvelle construction à vocation mixte (commerces et unités de logement) souhaite affirmer elle aussi une volonté de restructurer cette portion de l'artère Wellington. Au niveau volumétrie, le bâtiment compte 7 étages et comprendra un stationnement souterrain (11 cases). De forme rectangulaire, bien qu'elle soit simple et sobre, elle représente bien l'aspect monolithique souvent utilisé pour les projets d'envergure. De plus, l'insertion viendra contribuer à refermer la trame urbaine du secteur même si elle ne permettra pas d'uniformiser l'échelle urbaine sur cette portion de rue. Le traitement architectural sera composé de quelques éléments qui viendront briser	

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
			ce volume massif, comme les décrochés pour les balcons, les jeux de retrait pour le commerce au rez-de-chaussée et un toit-terrasse, élément en projection avec le mur juxtaposé aux balcons (façade latérale droite). Globalement, le traitement viendra créer une dynamique sur les façades et marquera un tournant dans le paysage du centre-ville.	
b) la dimension et le style des ouvertures;	☐	☒	Les concepteurs ont voulu dynamiser le projet en employant un langage moderniste audacieux pour le traitement des ouvertures en façade principale. Bien qu'elle ne favorise pas une certaine cohérence au niveau du gabarit et du rythme à donner, l'objectif est de créer une image d'une architecture du renouveau qui sera plus présente dans ce secteur au cours des prochaines années. Aussi, les façades latérales gardent des ouvertures plus rythmées et aux proportions plus traditionnelles de façon à respecter la vocation d'unités résidentielles. Cependant, les ouvertures des locaux commerciaux du rez-de-chaussée pourront être un peu plus généreuses afin de briser le rythme donné aux logements au-dessus et de contribuer au caractère marqué pour l'espace commercial de la rue.	Que les ouvertures des locaux commerciaux du rez-de-chaussée soient un peu plus généreuses sur la façade avant. Elles devront être soumises pour approbation Service de la planification et de la gestion du territoire.
c) les matériaux et les couleurs;	☒	☐	Avec son approche moderniste, le bâtiment sera composé essentiellement de maçonnerie claire (beige clair tirant sur le gris) percée en contraste d'ouvertures d'un noir mat et des insertions en aluminium (imitation bois et charcoal) qui viendront briser quelque peu la rigidité du volume de base. Bien que les concepteurs aient préconisé l'utilisation de matériaux s'inspirant des immeubles avoisinants pour respecter le caractère du secteur, nous croyons que malgré le style moderne que se donne le projet, la perception générale des couleurs, leur disposition ainsi que leur proportion permettront de créer un découpage et une dynamique contemporaine à l'ensemble du bâtiment. Ce qui nous semble très acceptable dans la proposition.	
d) le traitement d'une façade d'un bâtiment doit être différent à l'étage commercial contigu à la rue de celui des autres étages, notamment par les ouvertures, les éléments ornementaux et autres composantes architecturales, et ce, afin de maintenir la distinction entre l'étage commercial et les autres étages.	☐	☒	De façon générale, sur cette artère à vocation commerciale, le traitement de la devanture au rez-de-chaussée est souvent composé d'un minimum d'éléments comme : une base (transition entre le sol et la vitrine), une généreuse vitrine et un entablement (corniche du commerce). Malheureusement, ces éléments sont peu présents sur le projet. Ils permettraient de faire une distinction avec les étages d'un autre usage et le rez-de-chaussée commercial. Dans un projet de ce type, on devrait mieux sentir que le rez-de-chaussée commercial s'approprie la rue et vice versa. De plus, cela aidera à maintenir une continuité avec les devantures commerciales avoisinantes.	Qu'un minimum d'éléments (base, vitrine plus généreuse, entablement plus imposant) apparaissent sur la devanture commerciale. Ils devront être soumis pour approbation au Service de la planification et de la gestion du territoire.

Document visuel

PIIA

Illustration 1



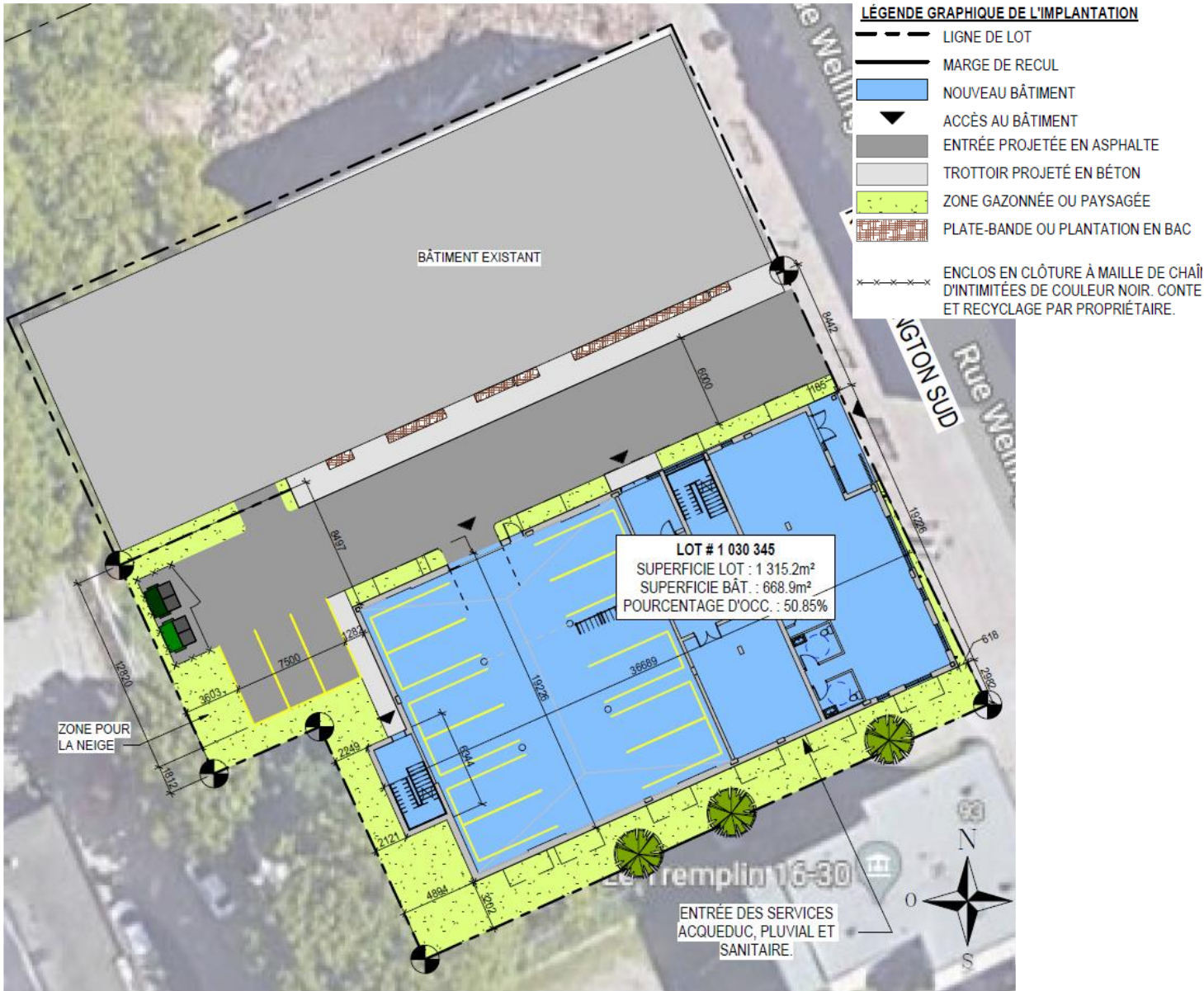
Plan de localisation

Illustration 2



Localisation de l'intervention, rue Wellington Sud (direction Lennoxville)

Illustration 3



Implantation au sol

Illustration 4



Vue de l'entrée principale

Illustration 5



Vue de la rue Wellington Sud

Illustration 6

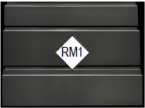


LÉGENDE ÉLÉVATION



BR1

REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE
APPAREILLAGE: DAMIER
COULEUR : WHITER BLEND DE
CLOUD CERAMICS



RM1

CLIN D'ALUMINIUM 152mm DE
LARGEUR DE "LONGBOARD"
COULEUR : CHARCOAL



RM2

CLIN D'ALUMINIUM 152mm DE
LARGEUR DE "LONGBOARD"
COULEUR : DARK CHERRY

NOTES SPÉCIFIQUES AUX ÉLÉVATIONS

(EL01) BRISE VUE EN TUBES D'ALUMINIUM "LONGBOARD", COULEUR CHARCOAL.

(EL02) PORTE DE GARAGE "GX-175 S" DE GAREX, COULEUR NOIR.

(EL03) PORTES D'ALUMINIUM "SÉRIE 3500" DE ALUMICO, COULEUR NOIR.

(EL04) PORTES EN ACIER ISOLÉ, COULEUR NOIR.

(EL05) BRISE VUE "LINK & LOCK" DE LONGBOARD DE COULEUR CHARCOAL.

NOTES GÉNÉRALES

GARDE-CORPS: "BELLEVUE BUTANT" DE RAMP-ART, ALUMINIUM COULEUR NOIR, VERRE CLAIR.

PORTE-PATIO: "150STH" DE ALUMICO, COULEUR NOIR.

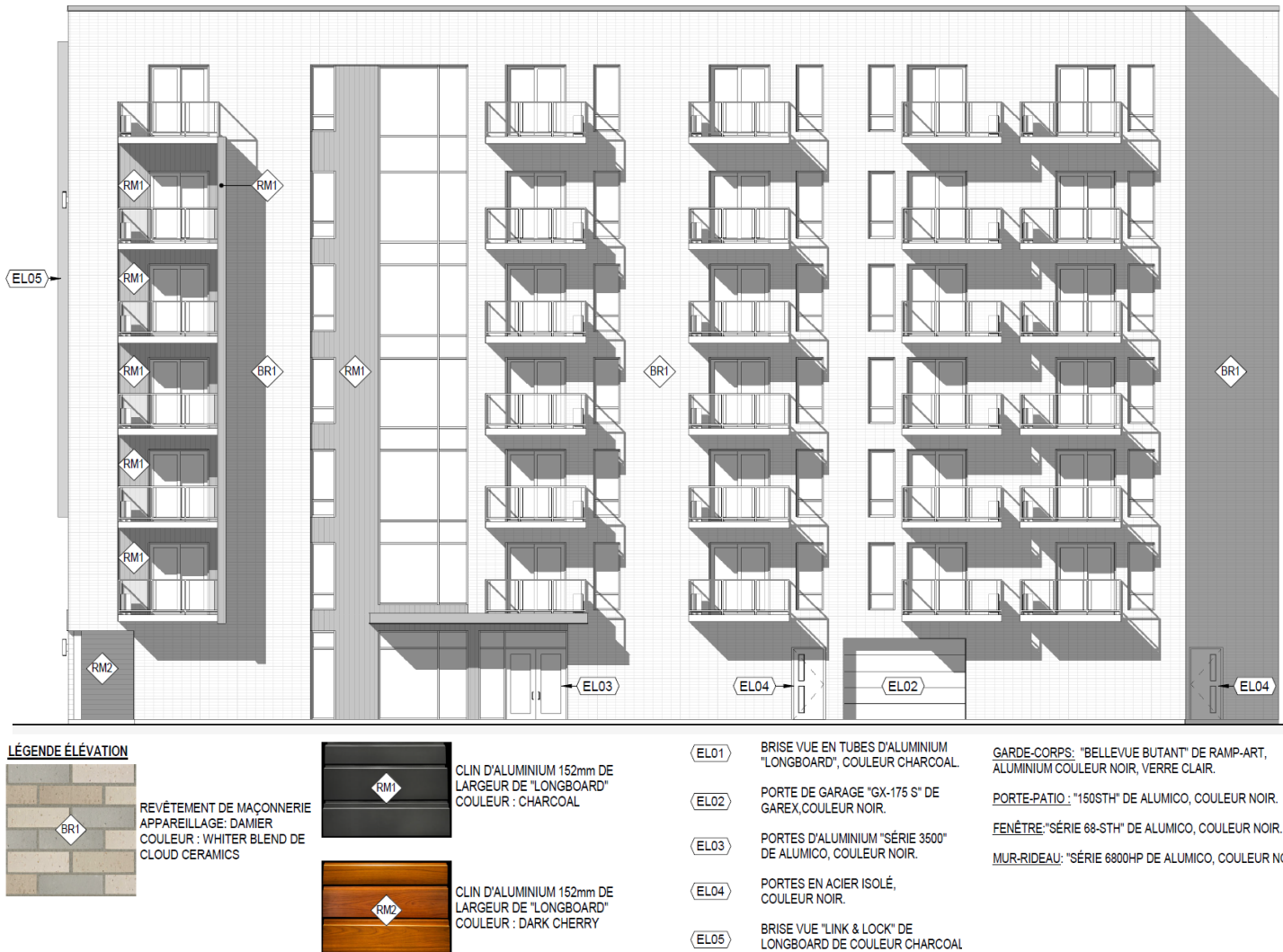
FENÊTRE: "SÉRIE 68-STH" DE ALUMICO, COULEUR NOIR.

MUR-RIDEAU: "SÉRIE 6800HP DE ALUMICO, COULEUR NOIR

ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR
ENTRÉES ET TERRASSE AU TOIT:
ENCASTRÉS, MODÈLE DR4ORF-BK DE ZOTIA, COULEUR NOIR.
ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL
MURAL, MODÈLE WDR4 DE RAB DESIGN, COULEUR NOIR.
TEMPÉRATURE DES LAMPES : 3000K

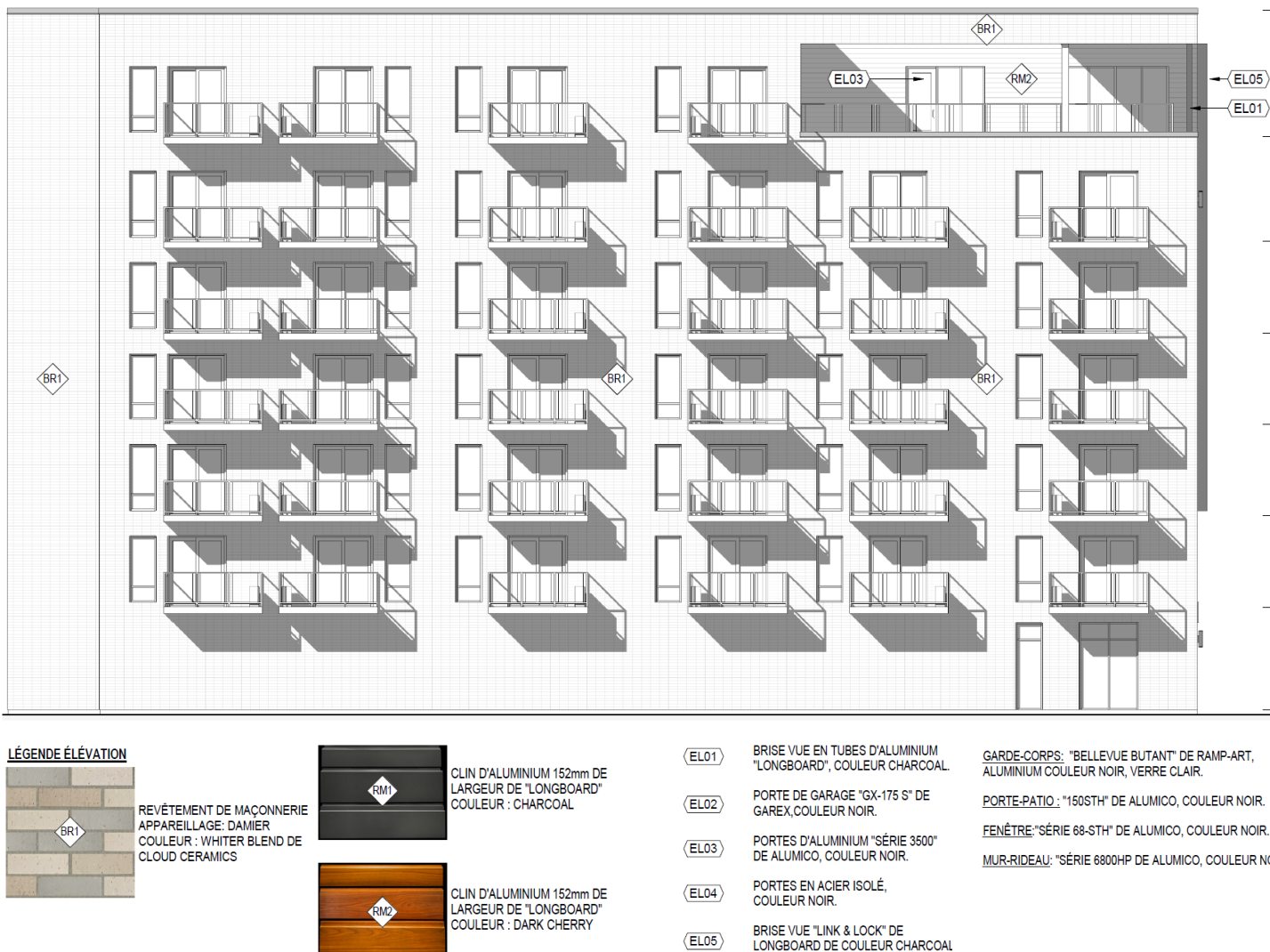
Élévation principale

Illustration 7



Élévation existante et proposée

Illustration 8



Élévation existante et proposée

Illustration 9

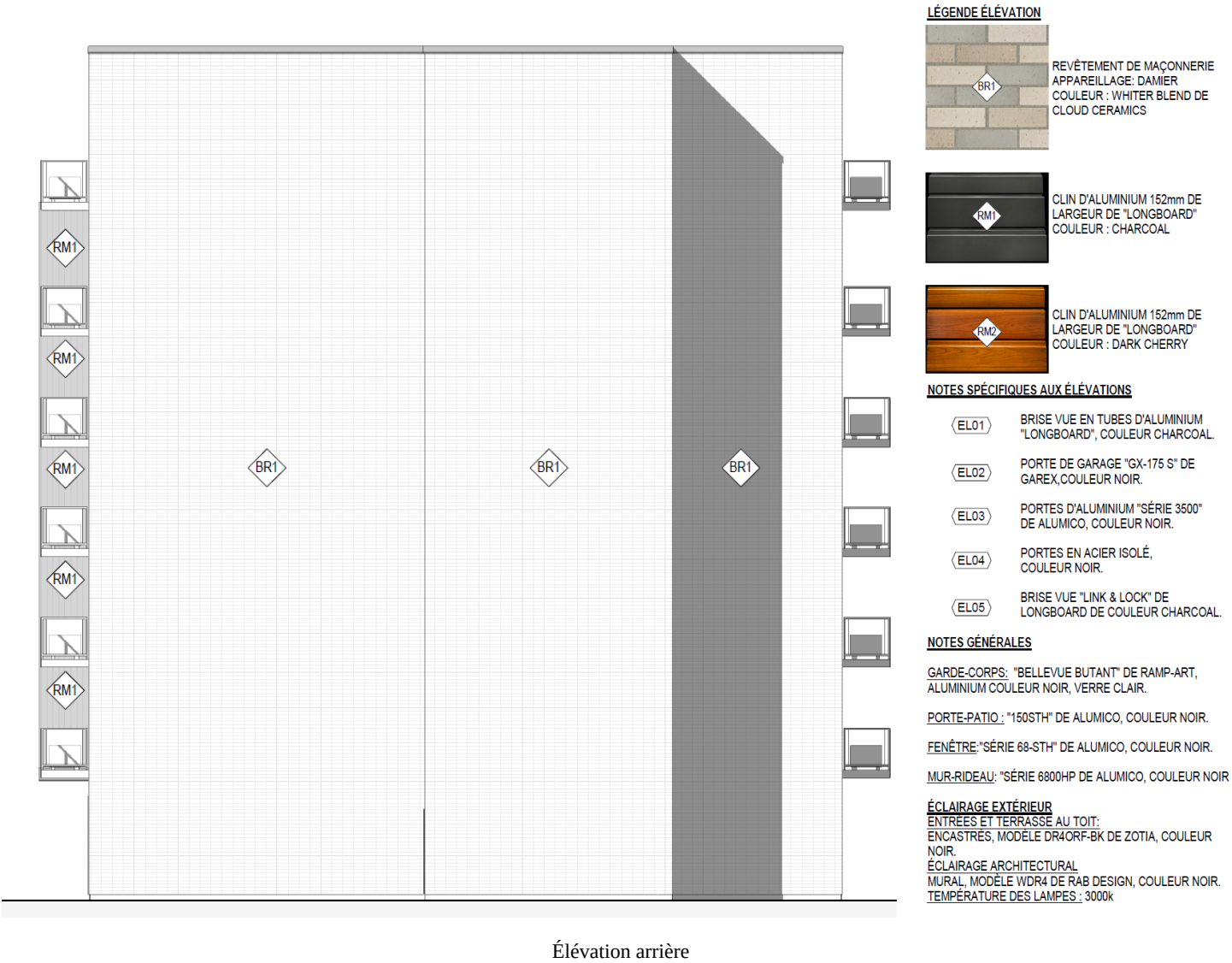


Illustration 11



Projet similaire, Espace Centro (en construction)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1352

N° dossier : 2021-01987

Service : Planification et gestion du territoire

Division : Planification et contrôle du territoire

Gestionnaire responsable : Michel Beauchesne

Dossier préparé par : Daniel Quirion, architecte –
Jubenville et associés

Titre : Urbaniste-coordonnateur

OBJET : Demande d’approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 805, rue Galt Ouest (Marie-Claude Michaud, Groupe Custeau)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 20 avril 2021 et complétée le 25 mai 2021 pour les travaux suivants :

1. Installation de deux (2) enseignes murales.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d’arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d’autorisation, si nécessaire

g:\urbanisme\volet réglementation\piai_ccu\galt ouest\galt ouest 805\2021-01987 enseignes\sd_805, rue galt ouest (ens.)_2021-06-09_murqui.docx

RECOMMANDATION

Que le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour l’installation des enseignes pour le bâtiment sis au 805, rue Galt Ouest **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2021-01987.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ Aucune implication financière

☐ Exercice financier en cours

- ☐ Montant avant taxes requis pour l’année en cours : \$
- ☐ Montant total net requis pour l’année en cours : \$
- Multiplificateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :
(budget de fonctionnement)

N° de projet :
(budget des dépenses en immobilisation)

- ☐ Si plus d’un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- ☐ Appel d’offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Michel Beauchesne	Urbaniste-coordonnateur	2021-06-09
Lyne Dansereau	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-09
Yvan Gatien	Chef de division - Planification et	2021-06-09

	contrôle du territoire	
Yves Tremblay	Directeur	2021-06-10
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-10
Greffé - Arrondissements		2021-06-10

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier

Enseignes

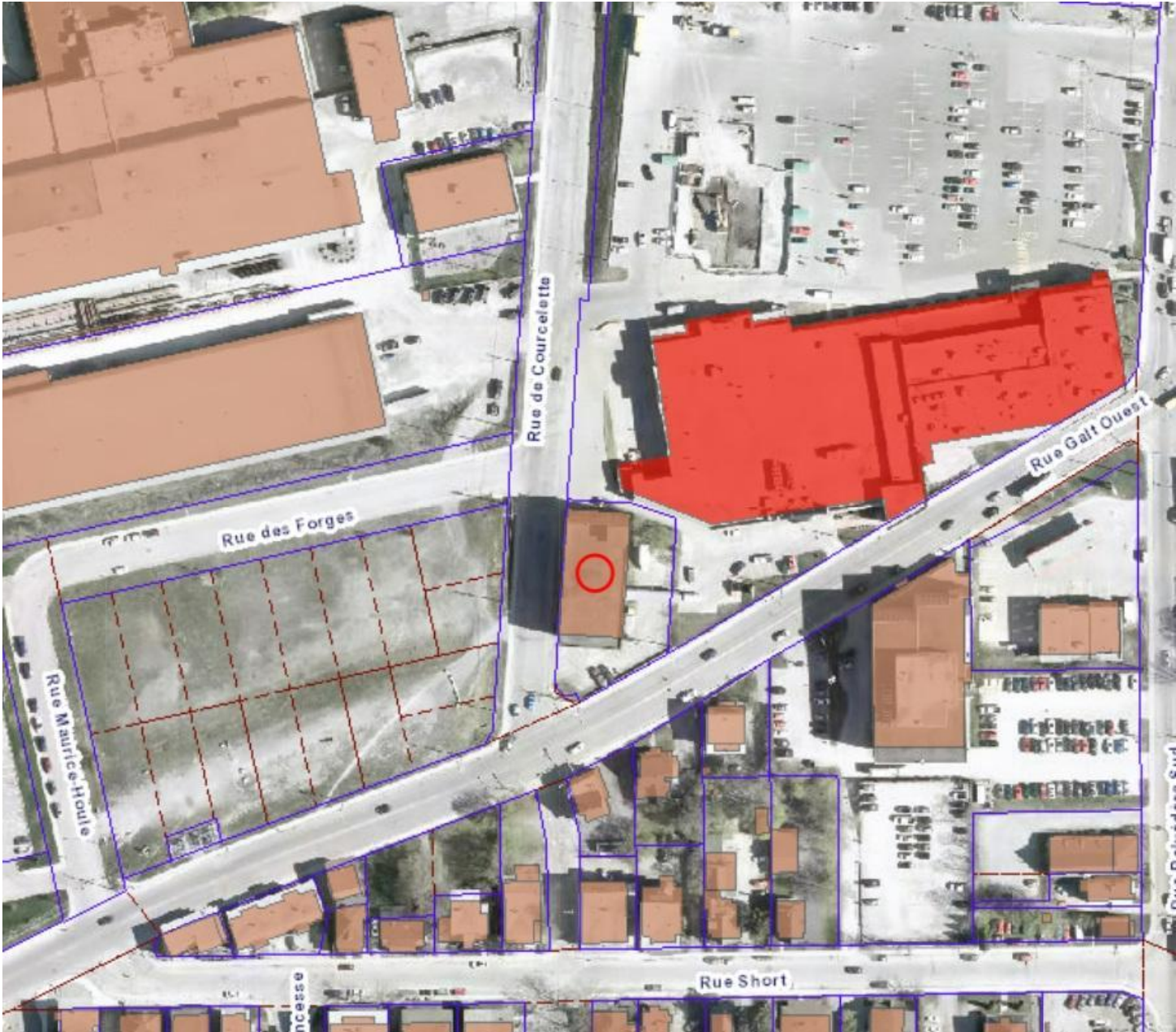
Objectif :
L'insertion et l'intégration des bâtiments et des installations extérieures doivent être contrôlées pour sauvegarder le caractère architectural unique et distinctif des bâtiments ou parties de bâtiments patrimoniaux existants dans l'aire.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.4.7 <u>Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :</u>			Le projet prévoit l'installation de deux (2) nouvelles enseignes murales pour l'immeuble de facture industrielle construit en 1949 et restauré pour l'usage de bureaux.	
1) L'enseigne doit être localisée de manière à ne pas masquer un ornement architectural.				
a) la forme et les dimensions;	☒	☐	Les deux (2) enseignes comprendront seulement les lettres <i>PMML</i> inscrites dans une forme rectangulaire, les dimensions de l'enseigne de l'élévation principale (#1) seront de 1,85 mètre (±6'-1") de largeur x 0,48 mètre (±1' -8") de hauteur et celles de l'enseigne située sur l'élévation latérale droite (#2) seront de ±4 mètres (±13'-1") de largeur x 1,26 mètre (±4' -2") de hauteur.	
b) les matériaux et les couleurs;	☒	☐	Les lettres de l'enseigne #1 seront découpées dans une feuille de vinyle autocollant de couleur blanche. L'enseigne #2 sera constituée de lettres soulignées d'un trait, l'ensemble sera de type channel en acrylique recouvert de vinyle de couleur noire compris dans des boîtiers métalliques de couleur blanche.	
c) l'éclairage.	☒	☐	L'enseigne de type channel comprendra un boîtier en aluminium avec fond en acrylique illuminé de l'intérieur à l'aide d'ampoules à DEL (diodes électro-lumineux). L'autre enseigne sera illuminée par l'éclairage général du secteur.	
2) L'enseigne doit être localisée de manière à ne pas masquer un ornement architectural.	☒	☐	L'enseigne murale installée sur l'élévation principale prendra place sur le revêtement métallique situé au-dessus de la porte principale de l'édifice, tandis que l'enseigne donnant sur l'élévation latérale droite sera centrée dans les motifs de la maçonnerie, dans la section marquant l'angle du bâtiment vers la rue Galt Ouest, plus spécifiquement dans la portion supérieure du premier registre du bâtiment. L'installation des deux (2) enseignes ne masquera aucun élément particulier.	
3) L'agencement des composantes architecturales du bâtiment et de l'enseigne doit être équilibré.	☒	☐	Le traitement sobre et courant du lettrage s'imbriquera naturellement au style industriel du bâtiment. Elles marqueront l'angle du bâtiment vu de l'est en plus de signifier l'accès principal donnant sur la rue Galt Ouest.	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Secteur environnant le bâtiment sis au 805, rue Galt Ouest.

Illustration 2



Position de l’enseigne murale (#1) sur l’élévation principale du bâtiment sis au 805, rue Galt Ouest.

Illustration 3



Position de l’enseigne murale (#2) sur l’élévation latérale droite du bâtiment sis au 805, rue Galt Ouest.

Illustration 4



Illustration 5



Vues agrandies des deux (2) enseignes murales pour le bâtiment sis au 805, rue Galt Ouest. L’enseigne #1 : à gauche. L’enseigne #2 : à droite.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1397

N° dossier : 2021-02757

Service : Planification et gestion du territoire

Division : Planification et contrôle du territoire

Gestionnaire responsable : Michel Beauchesne

Dossier préparé par : Catherine Martineau, technicienne en urbanisme – grade 2

Titre : Urbaniste-coordonnateur

OBJET : Demande d’approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 232, rue Belvédère Nord (René Maréchal)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 10 mai 2021 et complétée le 25 mai 2021 concernant divers travaux de rénovation à réaliser sur la façade arrière (nord-est) du bâtiment situé au 232, rue Belvédère Nord.

Plus précisément, les travaux consistent à :

- Remplacer le revêtement extérieur sur la façade arrière du bâtiment (même matériel et même couleur que l'existant);
- Remplacer la fenêtre à battant actuelle située sur la façade arrière par une nouvelle fenêtre à guillotine.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

g:\urbanisme\volet réglementation\piai_ccu\belvédère nord\belvédère nord 232\2021-02757 divers travaux\sd_232, rue belvédère nord_2021-06-14_murqui.docx

RECOMMANDATION

Que le plan d’implantation et d’intégration architecturale concernant divers travaux de rénovation à réaliser à la façade arrière du bâtiment situé au 232, rue Belvédère Nord **soit accepté** conformément aux plans et photos qui accompagnent la demande de permis n° 2021-02757.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ **Aucune implication financière**

☐ **Exercice financier en cours**

Montant avant taxes requis pour l'année en cours :

Montant total net requis pour l'année en cours :

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

\$

\$

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ **Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents**

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Michel Beauchesne	Urbaniste-coordonnateur	2021-06-14
Lyne Dansereau	Chef de section - Planification,	2021-06-16

	réglementation et programme	
Lyne Dansereau pour Yvan Gatien	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-16
Yves Tremblay	Directeur	2021-06-17
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-17
Greffe - Arrondissements		2021-06-18

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure

Réparation extérieure

Objectif :
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée pour préserver le style architectural authentique des bâtiments patrimoniaux du secteur, à en reproduire les composantes architecturales prédominantes ou à améliorer le cachet ancien des bâtiments ayant une valeur patrimoniale mitigée.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.3.6 <u>Un PIIA relatif à une réparation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire d'une aire supérieure à 25 mètres carrés est évalué selon les critères suivants :</u> 1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et les autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural du bâtiment.	☒	☐	L'intervention proposée est de remplacer la fenêtre située au 2 ^e étage sur la façade arrière du bâtiment situé au 232, rue Belvédère Nord. Le demandeur désire également changer le revêtement pour un nouveau déclin de cèdre. Ce revêtement sera identique à l'existant, même matériel et même couleur. Par conséquent, la proposition du demandeur crée une belle harmonie avec le style architectural du bâtiment.	
2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur.	☒	☐	Le projet proposé prévoit le changement d'une seule fenêtre située sur la façade arrière du bâtiment. L'emplacement et les dimensions de la fenêtre seront conservés, toutefois la fenêtre à battant sera remplacée par une fenêtre à guillotine. Considérant la nature des modifications, l'équilibre des composantes architecturales du mur sera maintenu.	
3) Les couleurs et les matériaux de revêtement sont compatibles avec le bâtiment existant.	☒	☐	Le revêtement complet du mur sera remplacé par le même matériel que l'existant, soit du déclin de cèdre peint de couleur bleue commodore (même couleur que l'existant).	
4) La forme et la pente du toit respectent le style architectural du bâtiment.	☐	☐		

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation du bâtiment situé au 232, rue Belvédère Nord.

Illustration 2



Façade avant de la résidence construite en 1897.

Illustration 3



Façade arrière

Illustration 4



Façade latérale gauche

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1423

N° dossier : 2021-03076

Service : Planification et gestion du territoire

Division : Planification et contrôle du territoire

Gestionnaire responsable : Michel Beauchesne

Titre : Urbaniste-coordonnateur

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, urb., Ph.D., FNX-Innov

OBJET : Demande d’approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 60, rue Wellington Sud (M. Luc Demers pour Espace Centro SENC)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée et complétée le 10 juin 2021 pour la construction d’une passerelle en marge latérale gauche du bâtiment prévu et approuvé par la résolution n° CA AN 2021-0578-00. Plus précisément, la passerelle serait installée entre le bâtiment existant localisé au 36-40, rue Wellington sud et le bâtiment projeté au 60, rue Wellington Sud.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1.

2.
- Approbation ou refus par le conseil d’arrondissement

Émission du permis ou du certificat d’autorisation, si nécessaire

g:\urbanisme\volet réglementation\piai_ccu\wellington sud\wellington sud 60-80\wellington sud, 60-80\2021-03076 agrand. passerelle - suivi\sd_60-80 wellington s suivi-2021-06-15_julgan.docx

RECOMMANDATION

Que le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour la construction d’une passerelle en marge latérale gauche du bâtiment prévu au 60, rue Wellington Sud, approuvé par la résolution n° CA AN 2021-0578-00, et reliant le bâtiment voisin au 36-40, rue Wellington Sud soit approuvé conformément à la demande de permis numéro 2021-03076.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ Aucune implication financière

☐ Exercice financier en cours

☐ Montant avant taxes requis pour l’année en cours : \$

Montant total net requis pour l’année en cours : \$

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : (budget de fonctionnement)

N° de projet : (budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d’un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d’offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Michel Beauchesne	Urbaniste-coordonnateur	2021-06-18

Lyne Dansereau	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-18
Lyne Dansereau pour Yvan Gatien	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-18
Yves Tremblay	Directeur	2021-06-21
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-21
Greffe - Arrondissements		2021-06-21

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire

Construction

Objectifs :
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée de façon à maintenir les caractéristiques dominantes du secteur, en reproduisant les rapports volumétriques et les principales composantes architecturales des bâtiments anciens du voisinage immédiat.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.2.4 Pour tous les usages autres que les usages des groupes « Commerce », « Industrie », « Récréatif », « Public communautaire » et « Infrastructure d'utilité publique », un PIIA relatif à une construction est évalué selon les critères suivants :				
1) La volumétrie du bâtiment doit être semblable à celle des bâtiments du secteur;	☐	☐		
2) La distance entre la façade du bâtiment et la ligne de rue doit être équivalente à celle qui prédomine, pour les autres bâtiments, sur le même côté de la rue;	☐	☐		
3) L'aménagement du terrain doit conserver les caractéristiques du site quant à la végétation et aux aménagements paysagers existants;	☐	☐		
4) L'architecture du bâtiment doit s'harmoniser avec celle des bâtiments du secteur quant aux éléments suivants :				
a) le traitement des formes;	☐	☐		
b) la dimension et le style des ouvertures;	☐	☐		
c) les matériaux et les couleurs	☐	☐		
d) la forme et la pente du toit;	☐	☐		
e) le traitement de l'entrée principale.	☐	☐		
Pour les usages des groupes « Commerce », « Industrie », « Récréatif », « Public communautaire » et « Infrastructure d'utilité publique », l'architecture du bâtiment doit s'inspirer des principales composantes architecturales du milieu bâti avoisinant quant aux éléments suivants :				
a) le traitement des formes;	☒	☐	L'insertion d'une passerelle en marge latérale gauche ajoute une composante contemporaine rappelant le bâtiment projeté au 60, rue Wellington tout en s'harmonisant avec le bâtiment existant au 36-40, rue Wellington Sud. L'ensemble, localisé en retrait par rapport à la façade principale, se fait tout à la fois discret et élégant.	
b) la dimension et le style des ouvertures;	☒	☐	La passerelle projetée serait composée essentiellement de verre clair et de verre tympan dans le haut et dans le bas.	
c) les matériaux et les couleurs;	☒	☐	Une structure d'acier de couleur anodisé naturel semblable au bâtiment projeté du 60, rue Wellington Sud supporterait des panneaux de verre scellé clair et de verre scellé trempé.	
d) le traitement d'une façade d'un bâtiment doit être différent à	☐	☐		

Grille d'analyse

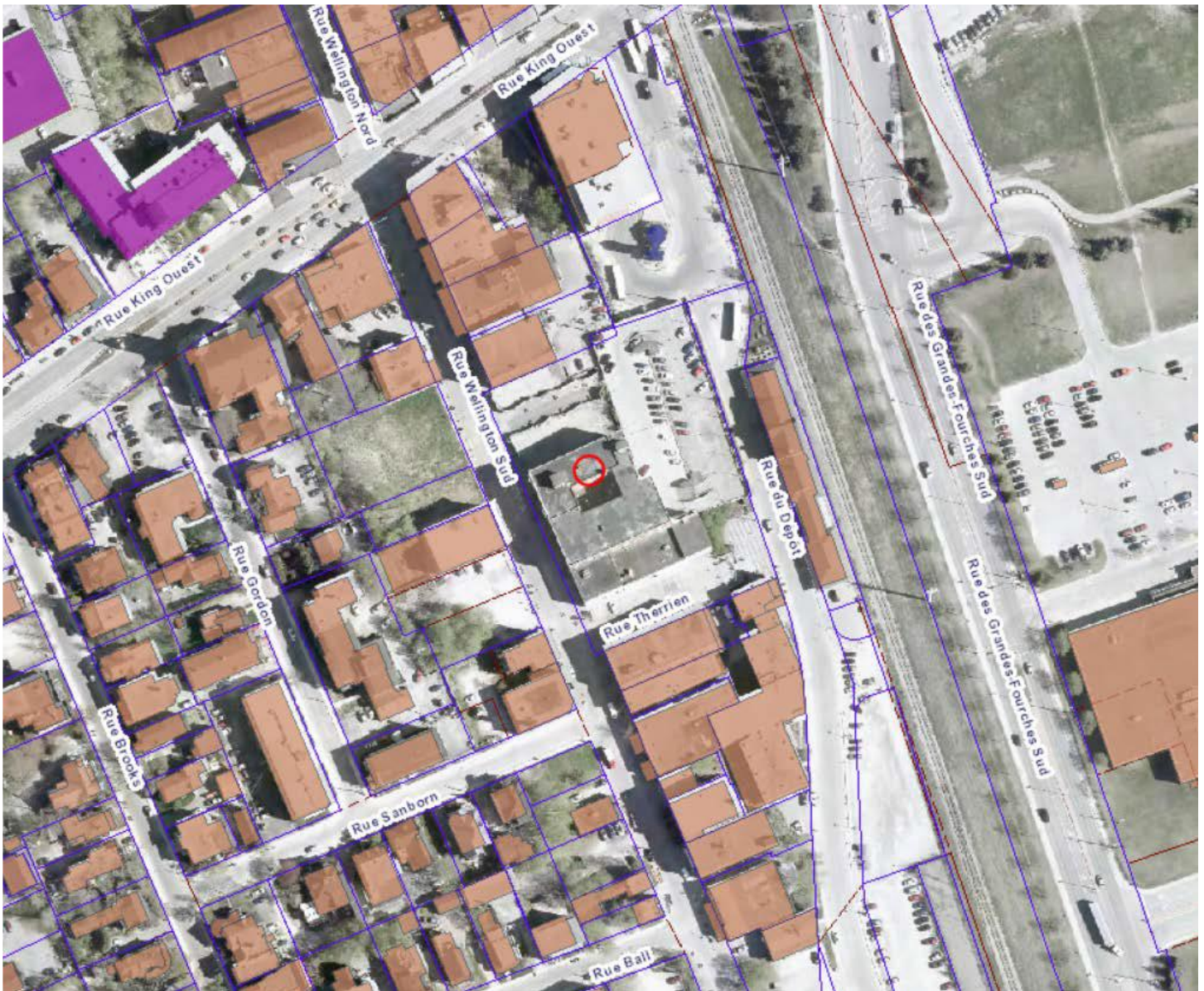
PIIA

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
l'étage commercial contigu à la rue de celui des autres étages, notamment par les ouvertures, les éléments ornementaux et autres composantes architecturales, et ce, afin de maintenir la distinction entre l'étage commercial et les autres étages.				

Document visuel

P I I A

Illustration 1



Localisation du bâtiment projeté au 60, rue Wellington Sud.

Illustration 2



Localisation de la passerelle identifiée «nouveau lien aérien» reliant les bâtiments projetés au 36-40, rue Wellington sud et 60, rue Wellington Sud.

Illustration 3



Détails de la passerelle projetée.

Illustration 4



Perspective de la passerelle projetée depuis la rue Wellington Sud.

Illustration 5



Vue arrière de la passerelle projetée.

Illustration 6



Détails de la vue arrière de la passerelle projetée.

Illustration 7



Vue rapprochée de la passerelle projetée depuis la rue Wellington Sud.

Illustration 8



Vue rapprochée de la passerelle projetée depuis la rue Wellington Sud.

Illustration 9



Vue rapprochée arrière de la passerelle projetée.

Illustration 10



Perspective arrière de la passerelle projetée.

Illustration 11



Vue de la passerelle projetée depuis la rue du Dépôt.

Illustration 12

ANNEXE 1 - MATÉRIAUX - charte de couleur



SECTION TYPE MUR RIDEAU
COULEUR ANODISÉ NATUREL
TEL QUE SUR L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT



VERRE SCELLÉ CLAIR



VERRE SCELLÉ "TYMPAN"

Matériaux proposés pour la passerelle projetée.

Illustration 13

ANNEXE 1 - MATÉRIAUX - charte de couleur ^{*}

BRIQUES D'ARGILE	REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES	BLOCS DE GRANIT ET BÉTON
MB1 MERIDIAN BRIQUES Cavendish* (79x257x90mm)	RM1 Ideal Roofing Accent urbain profil UA-1200 avec rainures #ID8730 Gris régent*	BBA Blocs de béton Série Architecturale Noble Permacon Gris Norvick fini Rocart* (90x140x90mm)
MB2 MERIDIAN BRIQUES Prescott* (79x257x90mm)	RM2 Ideal Roofing Accent urbain profil UA-1200 avec rainures #ID9740 Carbone*	GRN Blocs de granit Granit Stanstead grey fini brûlé
MB3 MERIDIAN BRIQUES Ironstone* (79x257x90mm)	PA1 Alutech série 300 ou DA-1000 de Panneaux 3D #UC109852 SRI-4 Charcoal*	BN1 Béton naturel apparent fini jet de sable
	PA2 Alutech série 300 ou DA-1000 de Panneaux 3D #UC106706XL SRI-51 White Ice metallic* *ou équivalent	

* RÉFÉRENCE AUX MATÉRIAUX UTILISÉS SUR L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT

Charte des matériaux projetés sur les bâtiments projetés.

Illustration 14

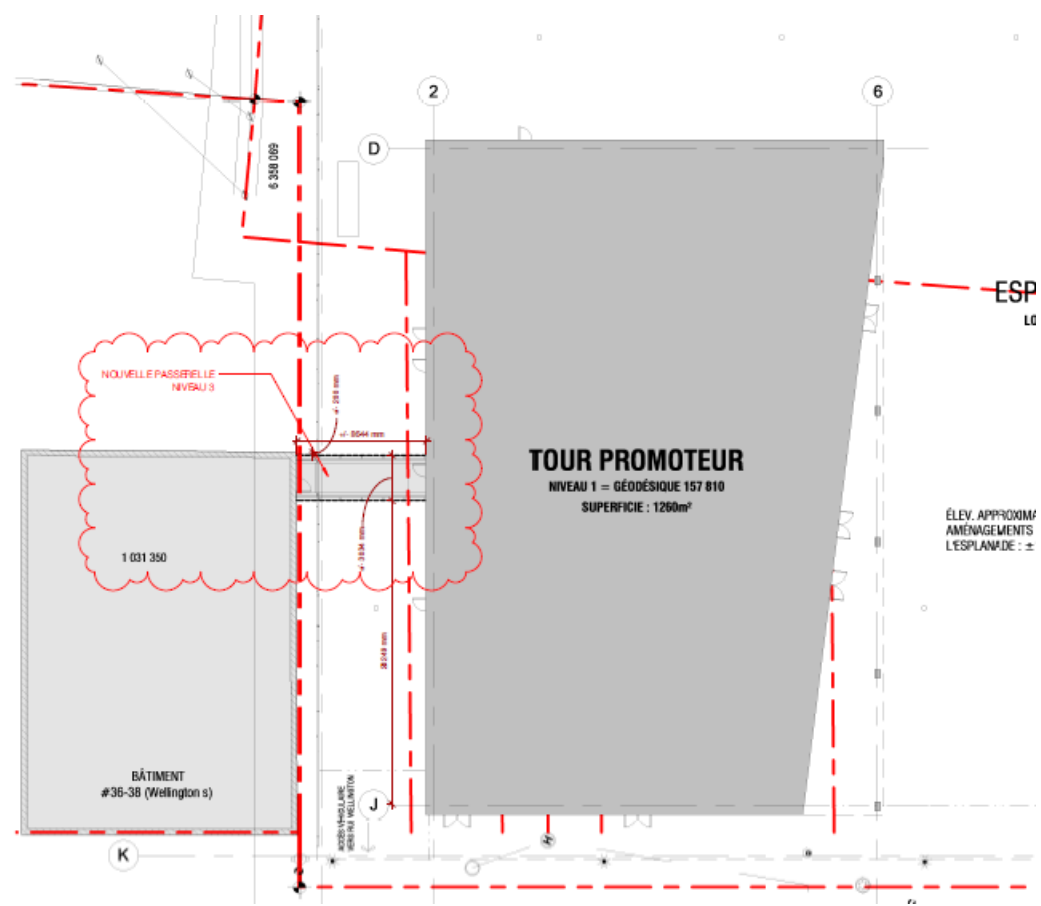
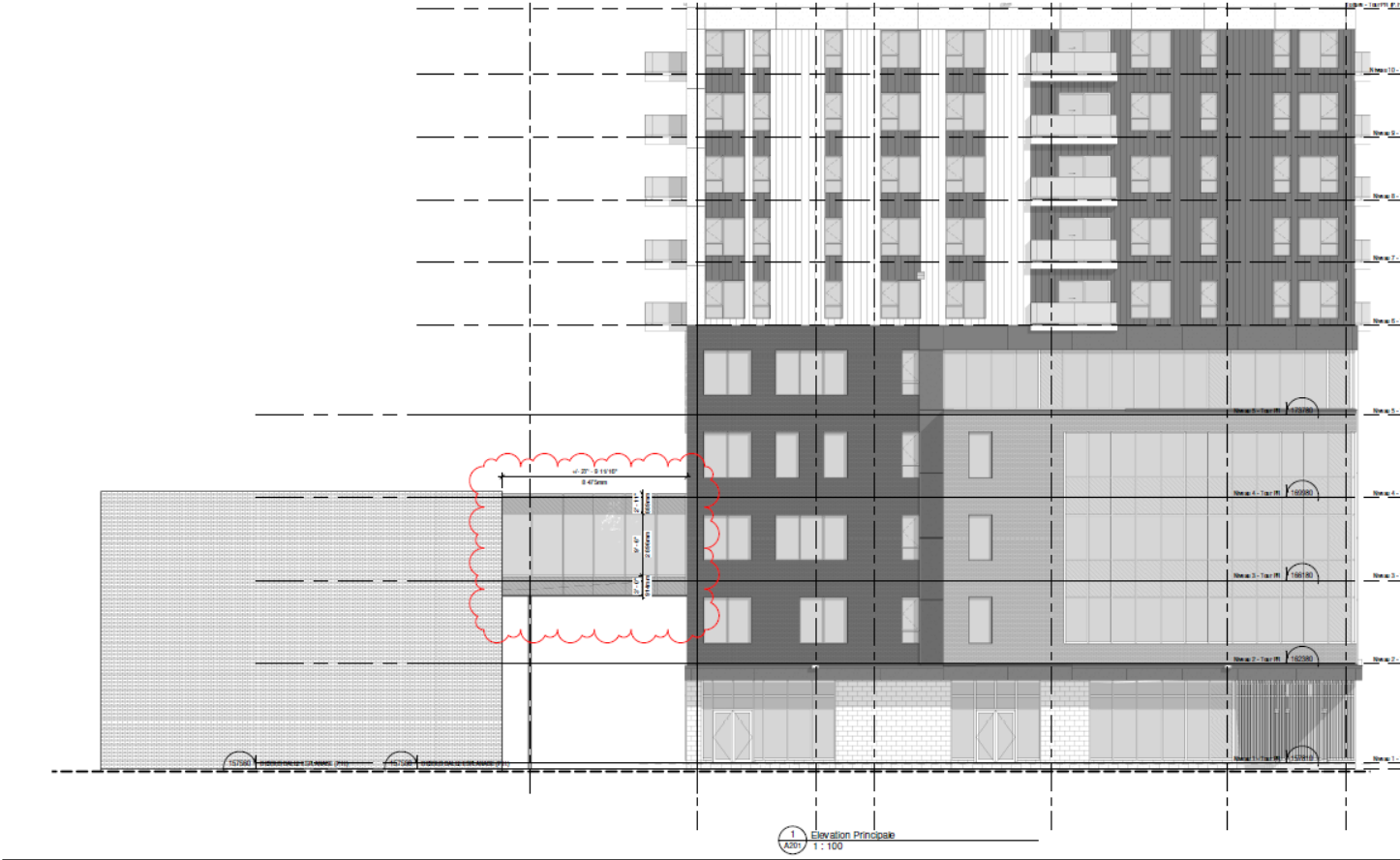


Illustration 15



Emplacement de la passerelle projetée, en marge latérale gauche.

Illustration 16



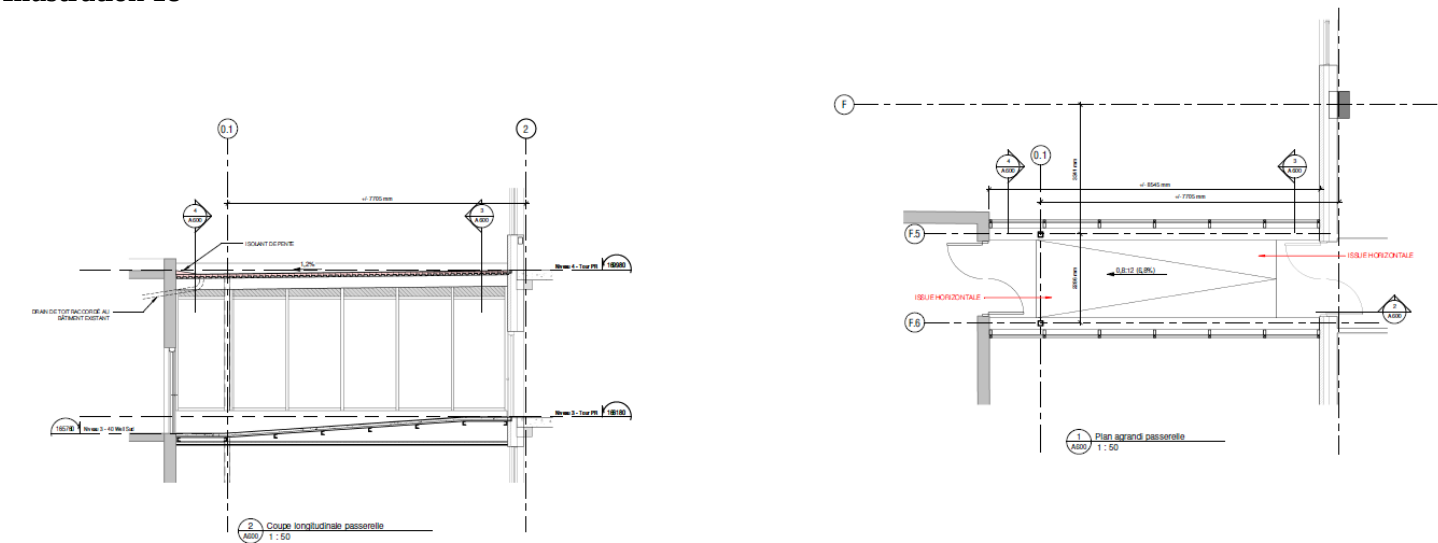
Emplacement de la passerelle projetée en façade avant donnant dans la rue Wellington Sud.

Illustration 17



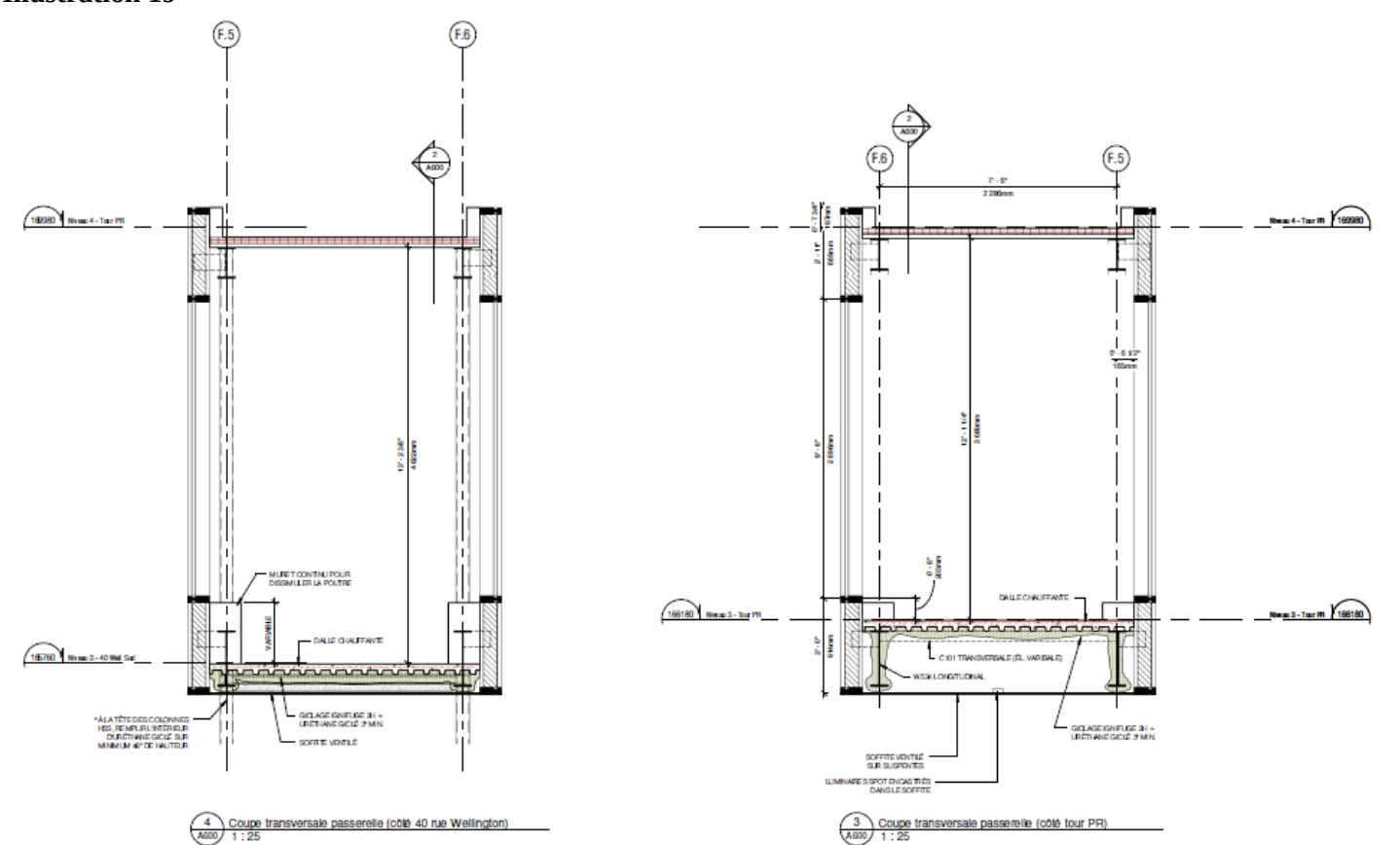
Emplacement de la passerelle projetée sur l'élevation arrière.

Illustration 18



Coupe et plan de la passerelle projetée.

Illustration 19



Coupes transversales de la passerelle projetée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1448

N° dossier : 2021-02957

Service : Planification et gestion du territoire

Division : Planification et contrôle du territoire

Gestionnaire responsable : Michel Beauchesne

Dossier préparé par : Daniel Quirion, architecte -
Jubenville et associés

Titre : Urbaniste-coordonnateur

OBJET : Demande d’approbation PIIA – Aire d’implantation et d’intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l’autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 2905, boul. de Portland – (M. Éric Massé pour Empire)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 17 mai 2021 et complétée le 17 mai 2021 pour les travaux suivants :

1. Remplacement des trois enseignes murales existantes;
2. Peindre le fond des trois enseignes murales existantes.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d’arrondissement.
2. Émission du permis ou du certificat d’autorisation, si nécessaire.

g:\urbanisme\volet réglementation\piia_ccu\portland\portland 2905\2021-02957 enseignes\sd_2905, portland_2021-06-17_julgan.docx

RECOMMANDATION

Que le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour le remplacement des enseignes pour le commerce situé au 2905, boulevard de Portland, **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2021-02957.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ **Aucune implication financière**

☐ **Exercice financier en cours**

☐ Montant avant taxes requis pour l’année en cours : \$
Montant total net requis pour l’année en cours : \$
Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d’un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d’offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ **Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents**

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Michel Beauchesne	Urbaniste-coordonnateur	2021-06-18

Lyne Dansereau	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-18
Lyne Dansereau pour Yvan Gatien	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-18
Yves Tremblay	Directeur	2021-06-21
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-21
Greffe - Arrondissements		2021-06-21

Grille d'analyse

PIIA

Aire commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph

Enseignes

Objectif :

Dans les aires commerciales régionales, les bâtiments doivent être implantés de manière à s'intégrer à l'environnement commercial, résidentiel et naturel existant, en adoptant une architecture sobre, en rehaussant l'image du site par des aménagements paysagers ainsi qu'en minimisant l'impact des projets commerciaux sur le réseau routier actuel et sur le voisinage résidentiel.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 4.1.6 <u>Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :</u>			Le projet prévoit le remplacement des enseignes murales existantes pour le nouveau commerce de vente au détail d'articles de sports <i>Empire</i> occupant prochainement un local de l'ensemble commercial établi dans le secteur du Carrefour de l'Estric.	
1) L'enseigne doit s'harmoniser avec le style architectural du bâtiment quant aux éléments suivants :				
a) la forme et les dimensions;	☒	☐	Les nouvelles enseignes murales seront composées des panneaux de fonds d'enseignes existants de forme rectangulaire qui supporteront les nouvelles lettres <i>Empire</i> de type channel. Sur l'élévation principale, ces dernières seront de 6,88 m (±22'-7") de largeur x 1,42 m (±4'-8") de hauteur, tandis qu'elles comprendront les dimensions de 5,89 m (±19'-4") de largeur x 1,22 m (±4'-0") de hauteur sur chacune des élévations latérales droites et arrière.	
b) les matériaux et les couleurs;	☒	☐	Les lettres individuelles de type channel seront composées en acrylique recouvert de vinyle translucide de couleur blanche insérées dans des boîtiers en aluminium de la même couleur. L'ensemble sera supporté par un panneau existant qui sera peint de couleur noire. Les trois enseignes afficheront le même visuel.	
c) l'éclairage.	☒	☐	Le dispositif d'éclairage aux DEL (diodes électro-lumineux) illuminera le message par transparence de l'acrylique à partir de l'intérieur des boîtiers de chacune des lettres des trois enseignes murales.	
2) L'enseigne doit s'harmoniser avec les enseignes déjà installées dans le secteur;	☒	☐	Le type d'enseigne proposé reflète un modèle d'affichage courant observé dans le secteur.	
3) L'enseigne au sol doit comporter un aménagement paysager à sa base;	☐	☐		
4) Le message de l'enseigne ne comporte que le nom de l'entreprise, le nom du propriétaire, le logo, la nature des activités et le numéro civique; l'emploi d'un slogan publicitaire est minimisé, sinon évité.	☒	☐	Les enseignes communiqueront uniquement le nom du commerce.	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Plan du secteur environnant le bâtiment situé au 2905, boul. de Portland.

Illustration 2



Vue de l'élévation principale du commerce situé au 2905, boul. de Portland.

Illustration 3



Vue de l'élévation latérale droite du commerce situé au 2905, boul. de Portland.

Illustration 4



Vue de l'élévation arrière du commerce situé au 2905, boul. de Portland.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1458

N° dossier : 2021-03045

Service : Planification et gestion du territoire

Division : Planification et contrôle du territoire

Gestionnaire responsable : Michel Beauchesne

Titre : Urbaniste-coordonnateur

Dossier préparé par : Catherine Martineau, technicienne en urbanisme – grade 2

OBJET : Demande d’approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 805, rue Galt Ouest (Mme Marie-Claude Michaud, Groupe Custeau pour Guarana)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de certificat d’autorisation a été déposée et complétée le 31 mai 2021 pour l’installation de trois enseignes murales sur le bâtiment situé au 805, rue Galt Ouest. Ces nouvelles enseignes permettront à l’agence de marketing Guarana d’afficher l’emplacement de ses nouveaux bureaux.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d’arrondissement.
2. Émission du permis ou du certificat d’autorisation, si nécessaire.

g:\urbanisme\volet réglementation\piia_ccu\galt ouest\galt ouest 805\2021-03045 enseignes\sd_805, galt o_enseigne guarana_2021-06-18_julgan.docx

RECOMMANDATION

Que le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour l’installation de trois enseignes murales identifiant l’agence de marketing Guarana située au 805, rue Galt Ouest **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de certificat n° 2021-03045.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ **Aucune implication financière**

☐ **Exercice financier en cours**

☐ *Montant avant taxes requis pour l’année en cours :* \$

Montant total net requis pour l’année en cours : \$

Multiplieur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : (budget de fonctionnement)

N° de projet : (budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d’un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d’offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ **Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents**

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Michel Beauchesne	Urbaniste-coordonnateur	2021-06-18
Lyne Dansereau	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-18

Lyne Dansereau pour Yvan Gatién	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-18
Yves Tremblay	Directeur	2021-06-21
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-21
Greffé - Arrondissements		2021-06-21

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier

Enseignes

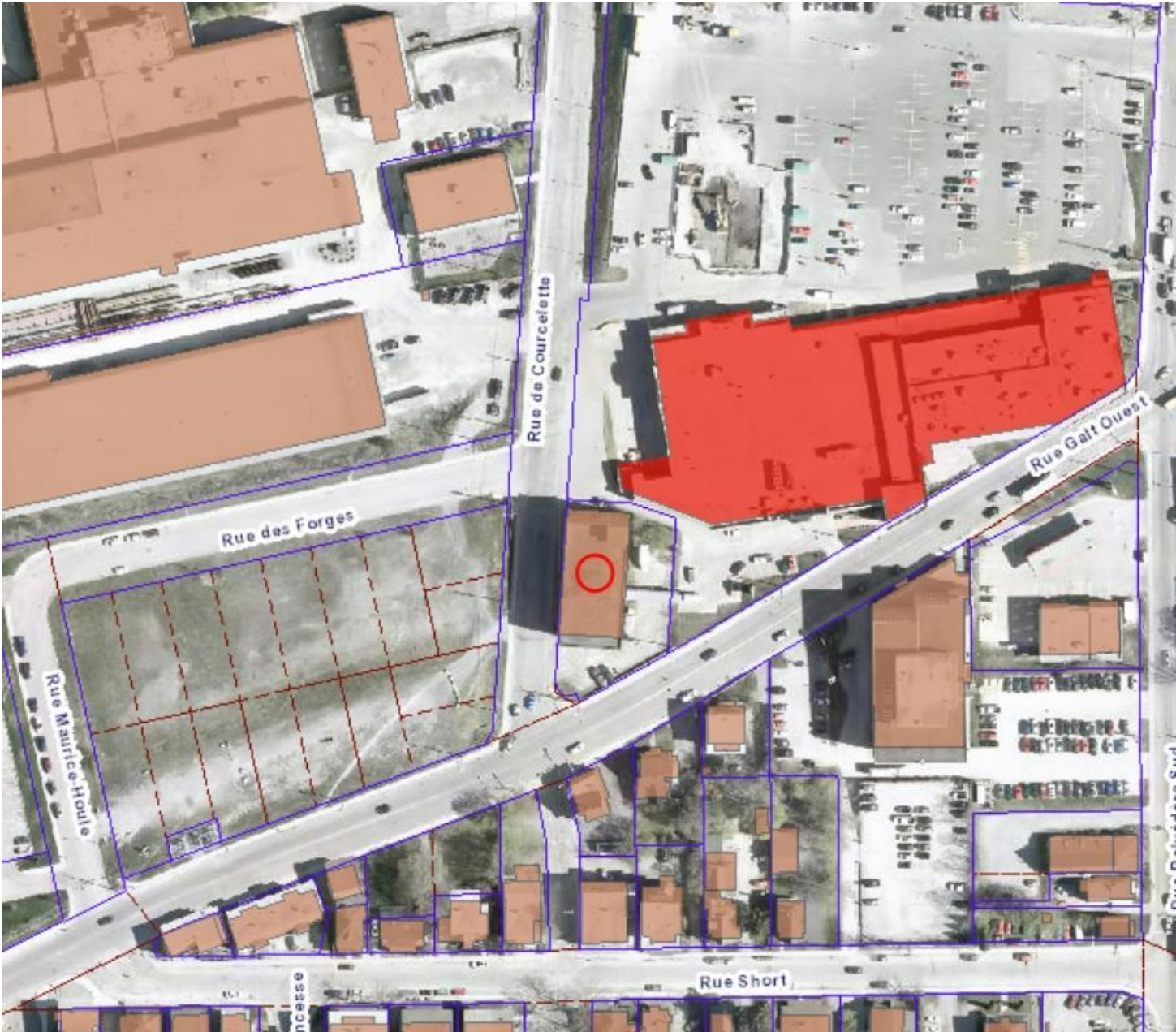
Objectif :
L'insertion et l'intégration des bâtiments et des installations extérieures doivent être contrôlées pour sauvegarder le caractère architectural unique et distinctif des bâtiments ou parties de bâtiments patrimoniaux existants dans l'aire.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.4.7 Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :			Le projet prévoit l'installation de trois enseignes murales identifiant l'agence de marketing Guarana située au 805, rue Galt Ouest.	
1) L'enseigne doit être localisée de manière à ne pas masquer un ornement architectural.				
a) la forme et les dimensions;	☒	☐	L'enseigne principale, située du côté de la rue Galt Ouest affiche seulement le nom de l'entreprise. Pour leur part, les enseignes #2 et #3 comprendront le nom de l'entreprise Guarana et son logo (éclair). Les trois enseignes sont de forme rectangulaire, les dimensions de l'enseigne #1 située sur l'élévation principale (Galt Ouest) seront de 1,9 mètre de largeur par 0,51 mètre de hauteur, les dimensions de l'enseigne #2 située côté ouest seront de 4,5 mètres de largeur par 1,27 mètre de hauteur et finalement l'enseigne #3 située côté nord mesurera 3,5 mètres de largeur par 0,86 mètre de hauteur.	
b) les matériaux et les couleurs;	☒	☐	Les lettres de l'enseigne #1 seront découpées dans une feuille de vinyle autocollant de couleur blanche. L'enseigne #2 (côté ouest) sera constituée de lettres de type channel en aluminium peint de couleur noire et d'insertion de plexiglass blanc translucide à l'arrière. L'enseigne #3 (côté nord) sera fabriquée de lettres en aluminium peintes de couleur noire.	
c) l'éclairage.	☒	☐	L'enseigne #2 (côté ouest) de type channel comprendra un boîtier en aluminium avec fond en acrylique illuminé de l'intérieur à l'aide d'ampoules à DEL (diodes électrolumineux). L'enseigne #3 (côté nord) sera également rétroéclairée et l'enseigne située sur la façade principale du côté de la rue Galt Ouest ne sera pas éclairée.	
2) L'enseigne doit être localisée de manière à ne pas masquer un ornement architectural.	☒	☐	L'enseigne murale installée sur l'élévation principale (Galt Ouest) prendra place sur le revêtement métallique situé au-dessus de la porte principale de l'édifice, tandis que les deux autres enseignes seront installées sur les murs de maçonnerie. Aucun ornement ne sera masqué par les nouvelles enseignes murales proposées.	
3) L'agencement des composantes architecturales du bâtiment et de l'enseigne doit être équilibré.	☒	☐	Le traitement sobre et courant du lettrage s'imbriquera naturellement au style industriel du bâtiment.	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Secteur environnant le bâtiment situé au 805, rue Galt Ouest.

Illustration 2



Position de l’enseigne murale #1 sur l’élévation principale (Galt Ouest) du bâtiment situé au 805, rue Galt Ouest

Illustration 3



Position de l’enseigne murale lumineuse #2 sur l’élévation (ouest) du bâtiment situé au 805, rue Galt Ouest.

Illustration 4



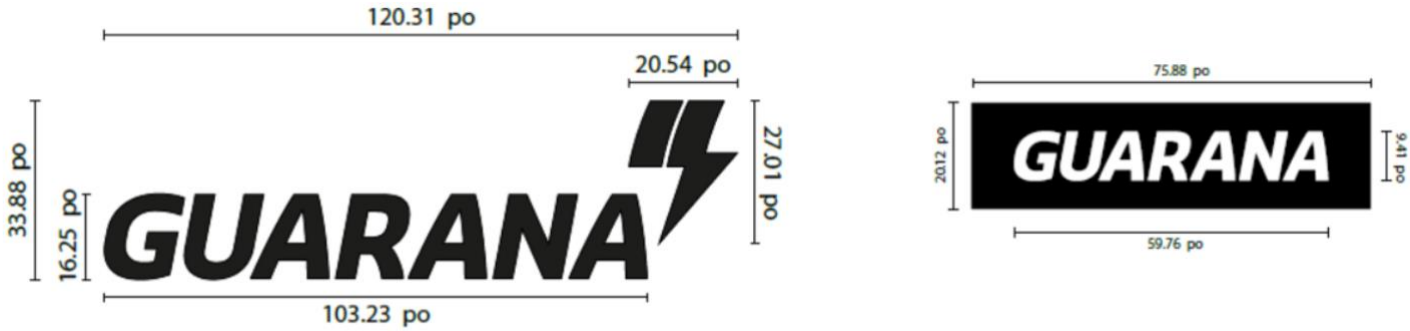
Position de l’enseigne murale lumineuse #3 sur l’élévation (nord) du bâtiment situé au 805, rue Galt Ouest

Illustration 5



Description de l’enseigne #2 (côté ouest)

Illustration 6



Description des enseignes #3 (côté nord) et # 1 (Galt Ouest)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1414

N° dossier : 2021-01760

Service : Planification et gestion du territoire

Division : Planification et contrôle du territoire

Gestionnaire responsable : Michel Beauchesne

Titre : Urbaniste-coordonnateur

Dossier préparé par : Catherine Martineau, technicienne en urbanisme - grade 2

OBJET : Demande d’approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 280, rue Frontenac (Mme Patricia Gill, CPE Les petites puces)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation a été déposée le 15 avril 2021 et complétée le 18 mai 2021 pour l'installation d'une clôture en cour avant du bâtiment situé au 280, rue Frontenac. Le CPE Les petites puces souhaite ajouter une aire de jeux à ses installations et ce projet nécessite l'ajout d’une clôture afin d’assurer la sécurité des enfants.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d’arrondissement.

2. Émission du permis ou du certificat d’autorisation, si nécessaire.

g:\urbanisme\volet réglementation\piaa_ccu\frontenac\frontenac 280_centre de la petite enfance les petites puces\2021-01760 clôture\sd_piaa_280, rue frontenac_2021-06-16_murqui.docx

RECOMMANDATION

Que le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour l’installation d'une clôture en cour avant du bâtiment situé au 280, rue Frontenac **soit accepté** conformément aux documents accompagnant la demande de certificat d’autorisation n° 2021-01760.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ **Aucune implication financière**

☐ **Exercice financier en cours**

☐ *Montant avant taxes requis pour l'année en cours :* \$

Montant total net requis pour l'année en cours : \$

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : (budget de fonctionnement)

N° de projet : (budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d’un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d’offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ **Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents**

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Michel Beauchesne	Urbaniste-coordonnateur	2021-06-21
Lyne Dansereau	Chef de section - Planification,	2021-06-21

	réglementation et programme	
Lyne Dansereau pour Yvan Gatien	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-21
Yves Tremblay	Directeur	2021-06-21
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-22
Greffe - Arrondissements		2021-06-23

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier

Installations extérieures

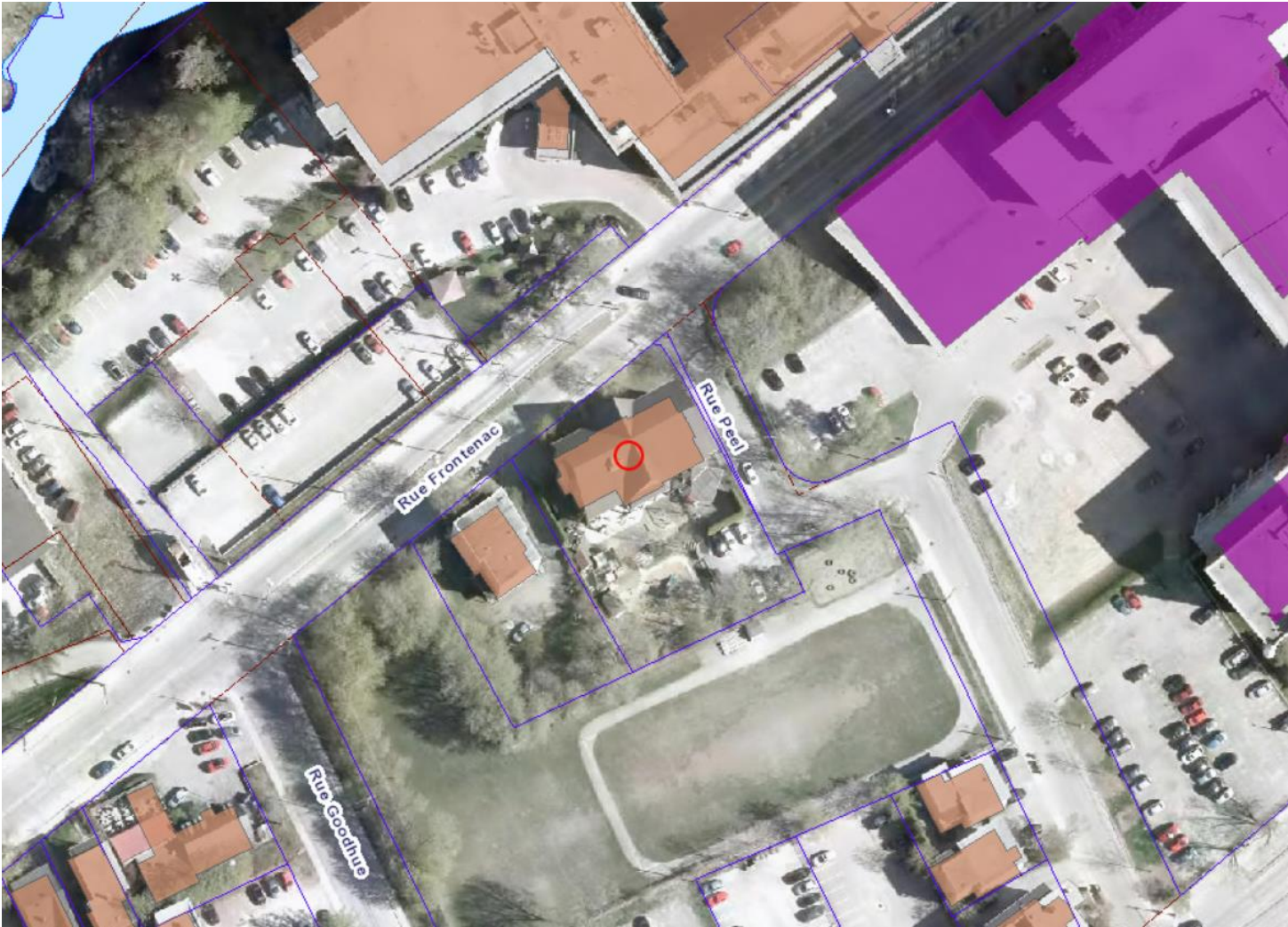
Objectif :
L'insertion et l'intégration des bâtiments et des installations extérieures doivent être contrôlés pour sauvegarder le caractère architectural unique et distinctif des bâtiments ou parties de bâtiments patrimoniaux existants dans l'aire.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.4.9				
<u>Un PIIA relatif à une installation extérieure est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) Les installations extérieures doivent être intégrées à la topographie du site ainsi qu'à la végétation et aux aménagements paysagers existants;	☒	☐	La clôture proposée s'intègre bien aux aménagements en place. La topographie du site sera maintenue et selon les plans présentés, une haie de cèdre sera plantée devant une partie de la clôture située du côté de la rue Pell et à l'intersection des rues Peel et Frontenac.	
2) Les installations extérieures doivent s'harmoniser avec le style architectural du bâtiment, quant aux éléments suivants :				
a) le style, la forme et les dimensions;	☒	☐	La clôture sera identique à la clôture actuelle, mêmes style, forme et dimensions.	
b) les matériaux et les couleurs.	☒	☐	La clôture sera identique à la clôture actuelle, même matériel (acier) et même couleurs (rouge et jaune).	

Document visuel

P I I A

Illustration 1



Localisation du CPE Les petites puces situé au 280, rue Frontenac.

Illustration 2



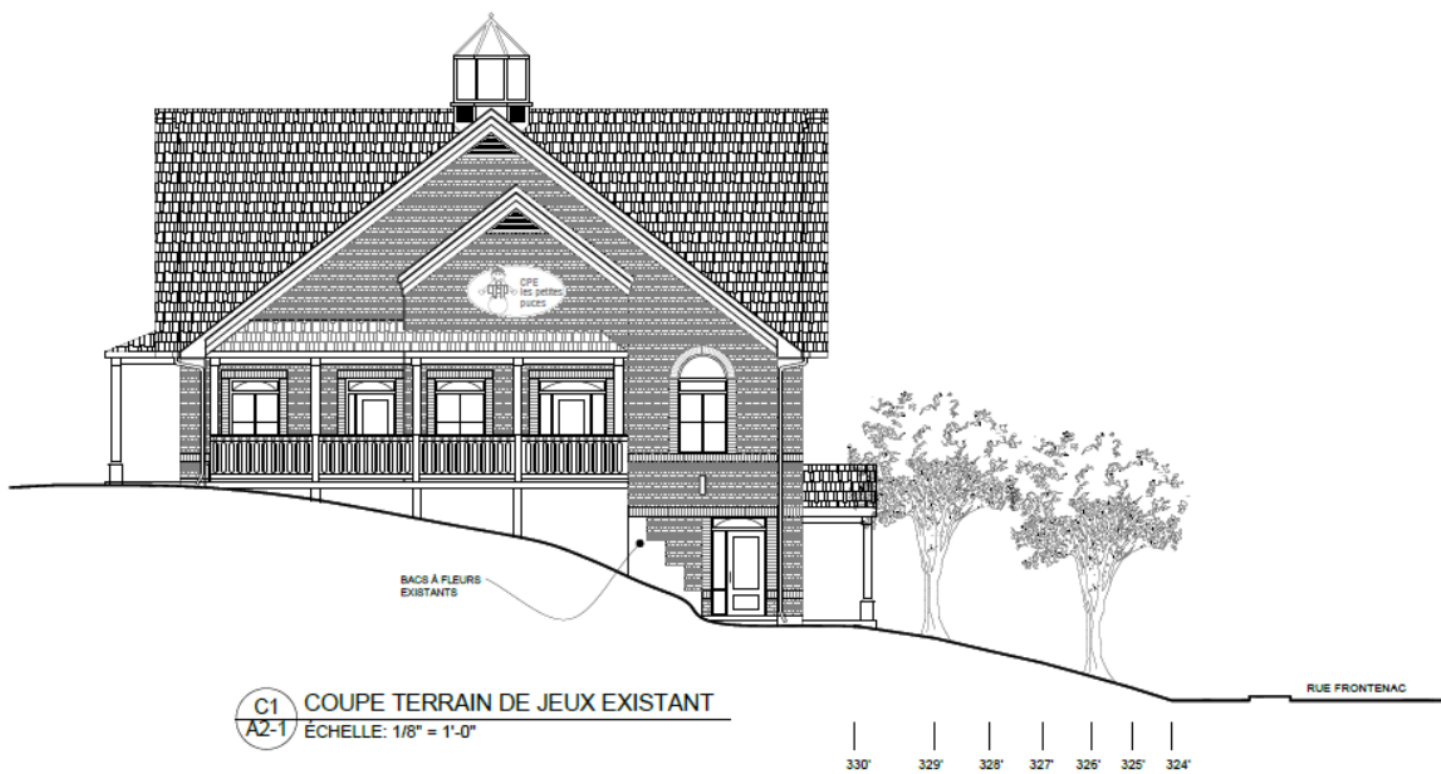
Façade avant située sur la rue Frontenac.

Illustration 3



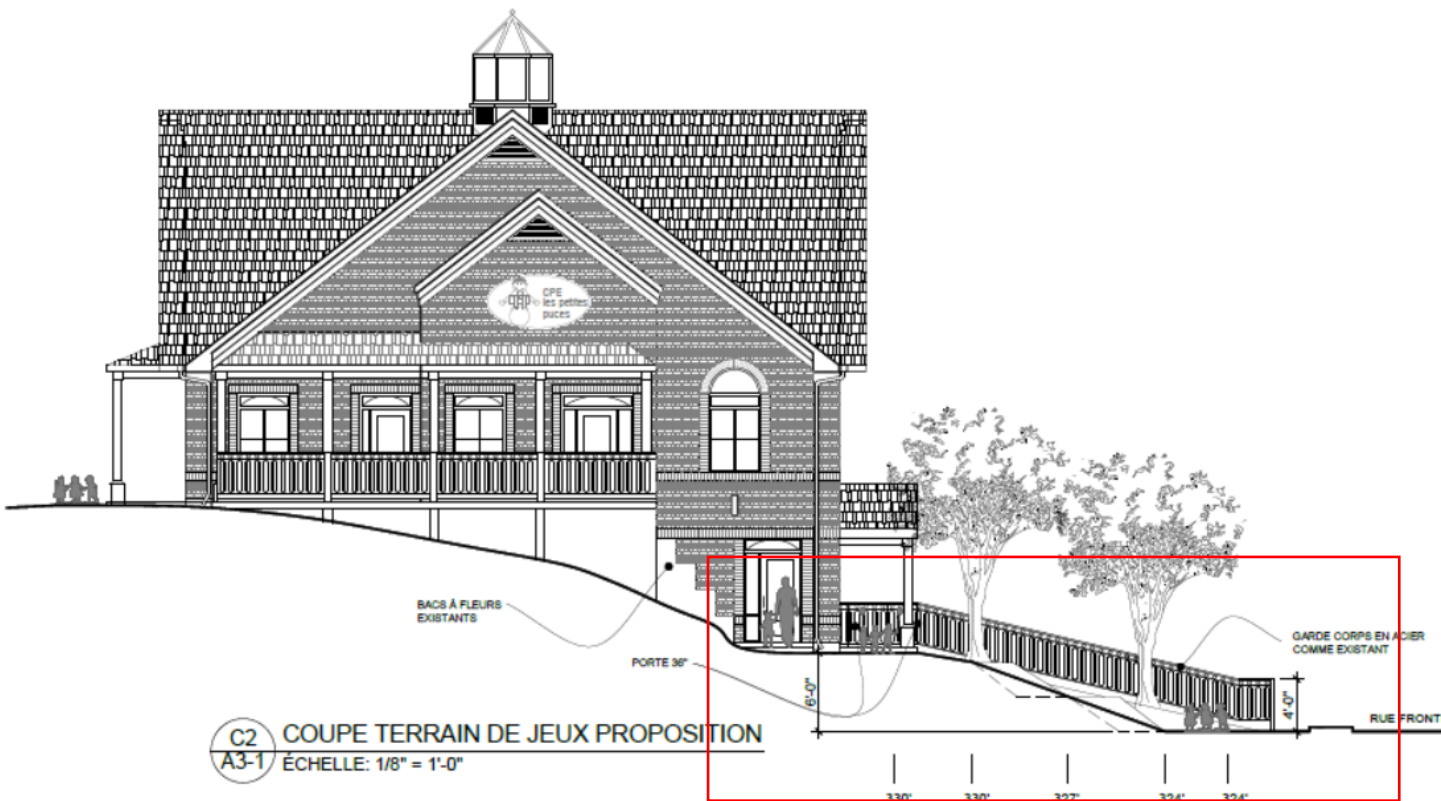
Façade latérale gauche située sur la rue Peel.

Illustration 4



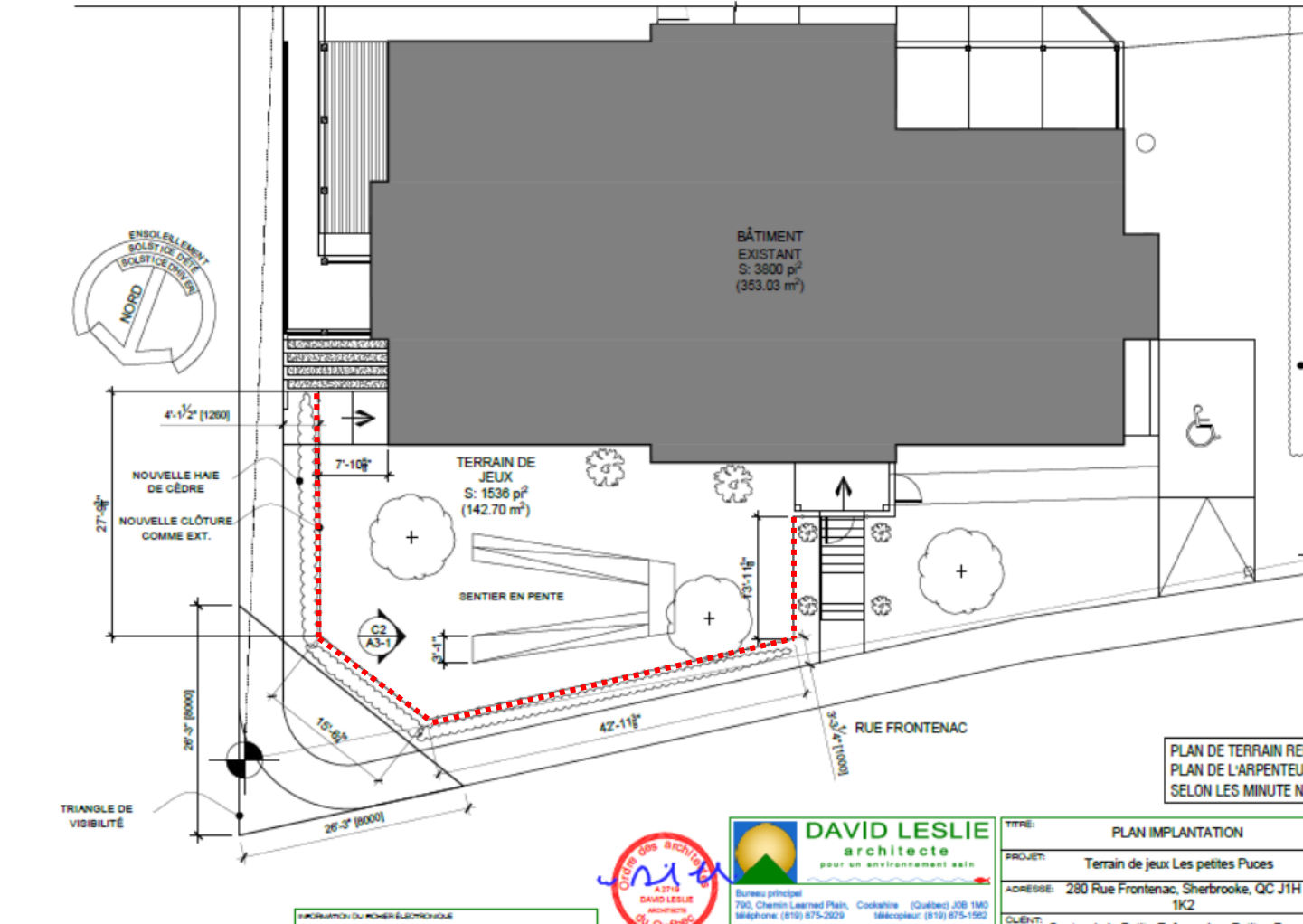
Façade latérale gauche (aménagement actuel)

Illustration 5



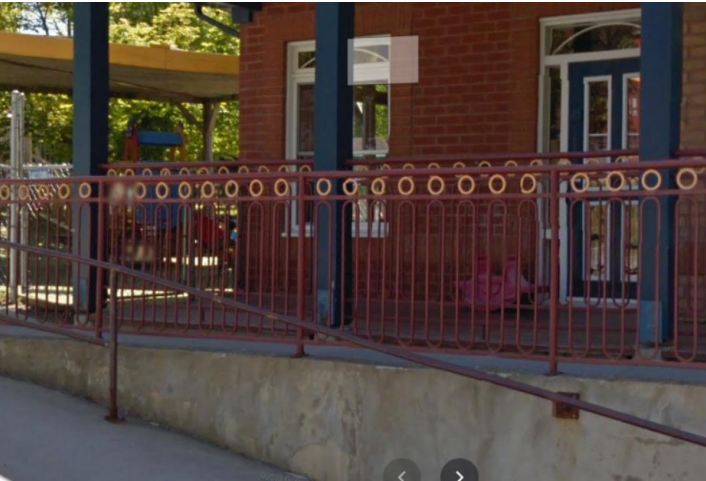
Façade latérale gauche (aménagement proposé)

Illustration 6



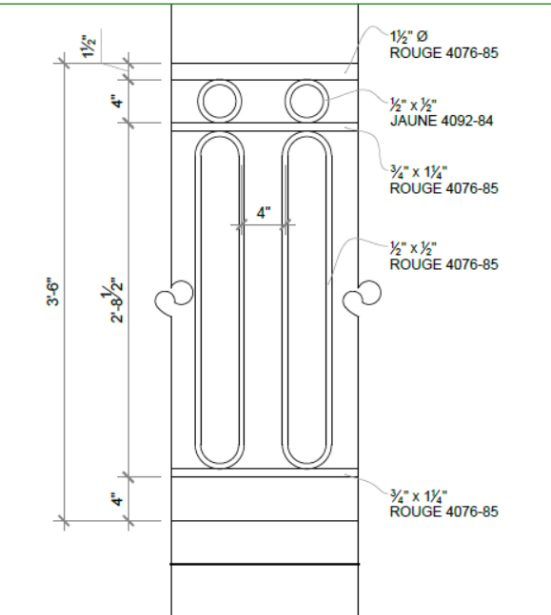
Plan d'implantation de la clôture proposée.

Illustration 7



Clôture existante
(façade latérale située sur la rue Peel)

Illustration 8



Modèle de la clôture existante qui sera
utilisé pour la nouvelle clôture
(identique à l'existant).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1416

N° dossier : 2021-01485

Service : Planification et gestion du territoire

Division : Planification et contrôle du territoire

Gestionnaire responsable : Michel Beauchesne

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, urb., Ph.D., FNX-Innov

Titre : Urbaniste-coordonnateur

OBJET : Demande d’approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 36-40, rue Wellington Sud (Luc Demers pour Architech Design)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 6 avril 2021 et complétée le 10 juin 2021 pour l’agrandissement et le remplacement des fenêtres et des portes ainsi que pour la réfection des revêtements extérieurs du bâtiment localisé au 36-40, rue Wellington Sud.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d’arrondissement

2. Émission du permis ou du certificat d’autorisation, si nécessaire

g:\urbanisme\volet réglementation\piai_ccu\wellington sud\wellington sud 36-40\2021-01485 agrandissement\sd_sommaire-piia-cl2-36-40\wellingtonsud-reno-2021-06-16_murqui.docx

RECOMMANDATION

Que le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour l’agrandissement et le remplacement des fenêtres et des portes ainsi que pour la réfection des revêtements extérieurs du bâtiment localisé au 36-40, rue Wellington Sud **soit accepté** conformément à la demande de permis n° 2021-01485.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ **Aucune implication financière**

☐ **Exercice financier en cours**

☐ *Montant avant taxes requis pour l’année en cours :* \$

Montant total net requis pour l’année en cours : \$

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d’un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d’offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ **Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents**

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Michel Beauchesne	Urbaniste-coordonnateur	2021-06-21
Lyne Dansereau	Chef de section - Planification,	2021-06-21

	réglementation et programme	
Lyne Dansereau pour Yvan Gatien	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-21
Yves Tremblay	Directeur	2021-06-22
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-22
Greffe - Arrondissements		2021-06-23

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire

Réparation

Objectif :
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée de façon à maintenir les caractéristiques dominantes du secteur, en reproduisant les rapports volumétriques et les principales composantes architecturales des bâtiments anciens du voisinage immédiat.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.2.6				
<u>Un PIIA relatif à la réparation est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural de ce bâtiment;	☒	☐	Les fenêtres seraient agrandies pour certaines et remplacées dans leur totalité. Les portes seraient remplacées par de nouvelles portes en acier de différents modèles. Les revêtements extérieurs seraient réparés et ragrésés en plusieurs endroits du bâtiment. L'ensemble des travaux visent une mise à niveau du bâtiment en vue d'une intégration optimale dans l'environnement bâti construit et en construction.	
2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur;	☒	☐	Les travaux projetés sur l'ensemble des ouvertures contribuent à améliorer sensiblement l'apparence du bâtiment, en piètre état à l'heure actuelle.	
3) Les couleurs et les matériaux de revêtement doivent être compatibles avec le bâtiment existant;	☒	☐	La couleur noire, le verre trempé clair et l'acier améliorent le bâtiment existant tout en le faisant mieux s'intégrer au nouvel environnement construit et en construction.	
4) La forme et la pente du toit doivent respecter le style architectural du bâtiment.	☐	☐		

Document visuel

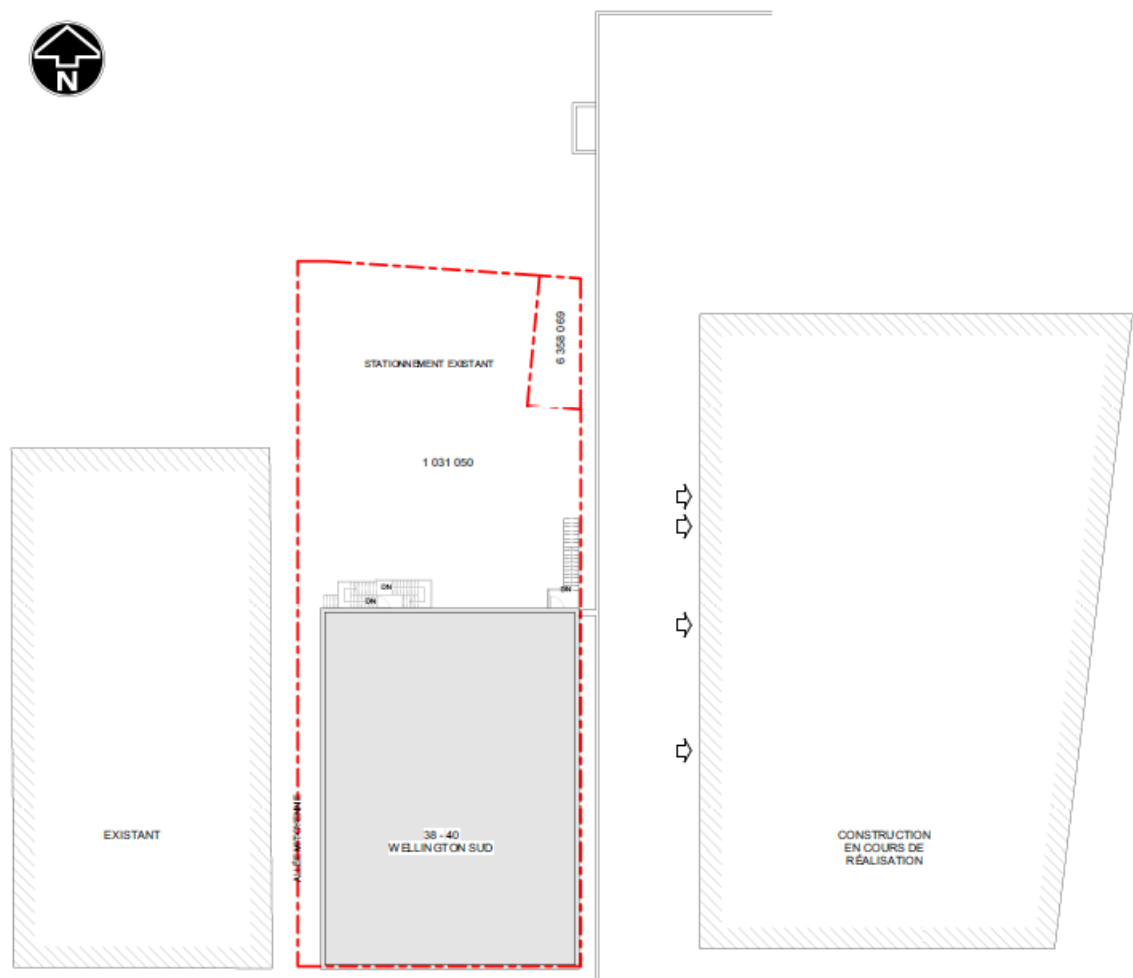
PIIA

Illustration 1



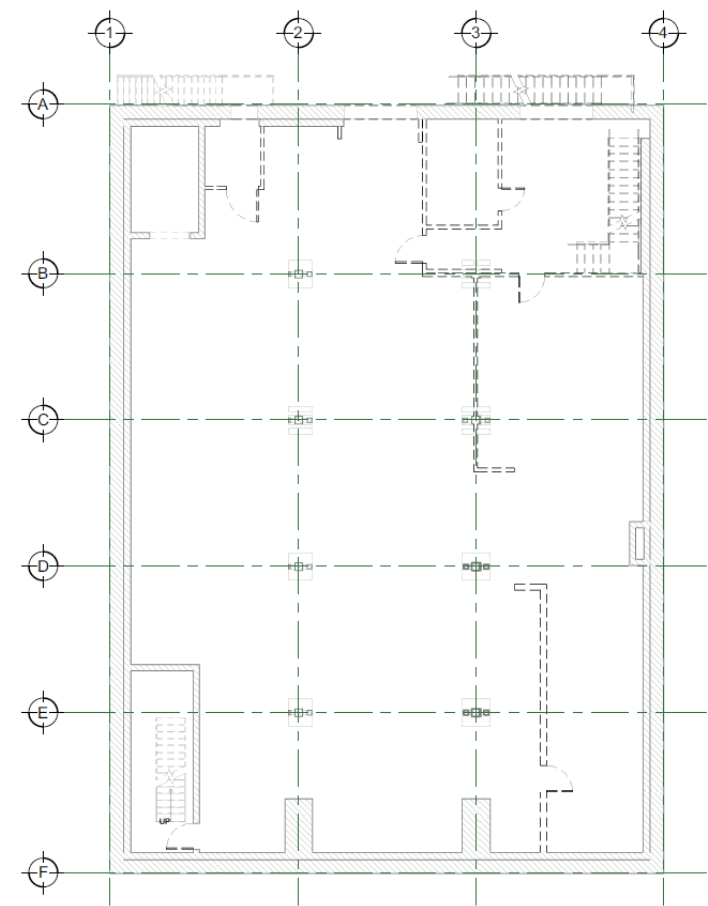
Localisation du bâtiment sis au 36-40, rue Wellington Sud.

Illustration 2



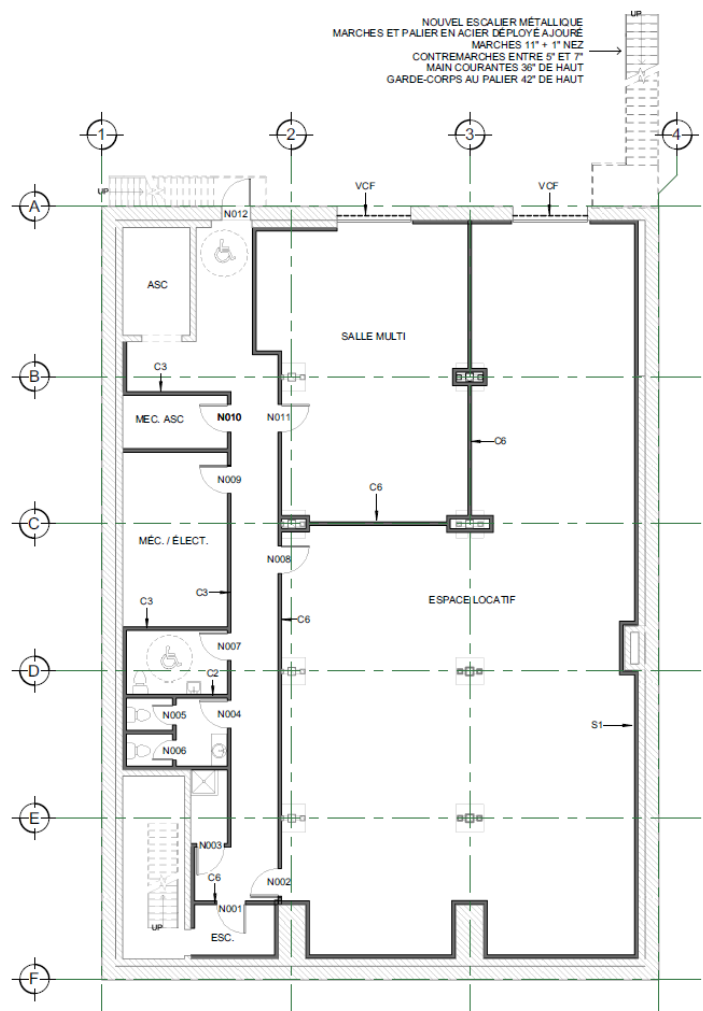
Immeuble visé par les travaux projetés.

Illustration 3



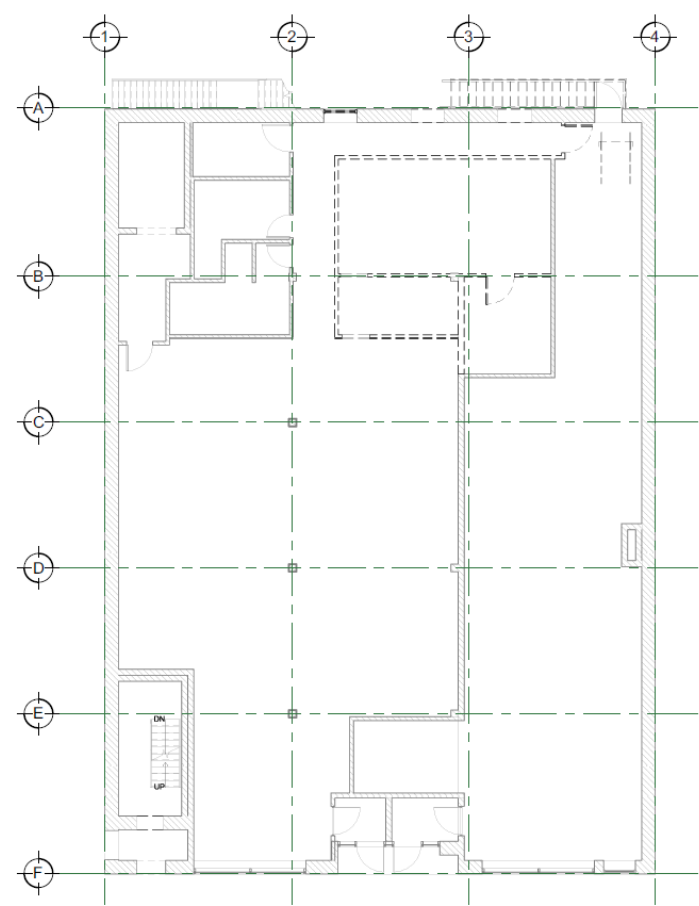
Démolition projetée au niveau 0.

Illustration 4



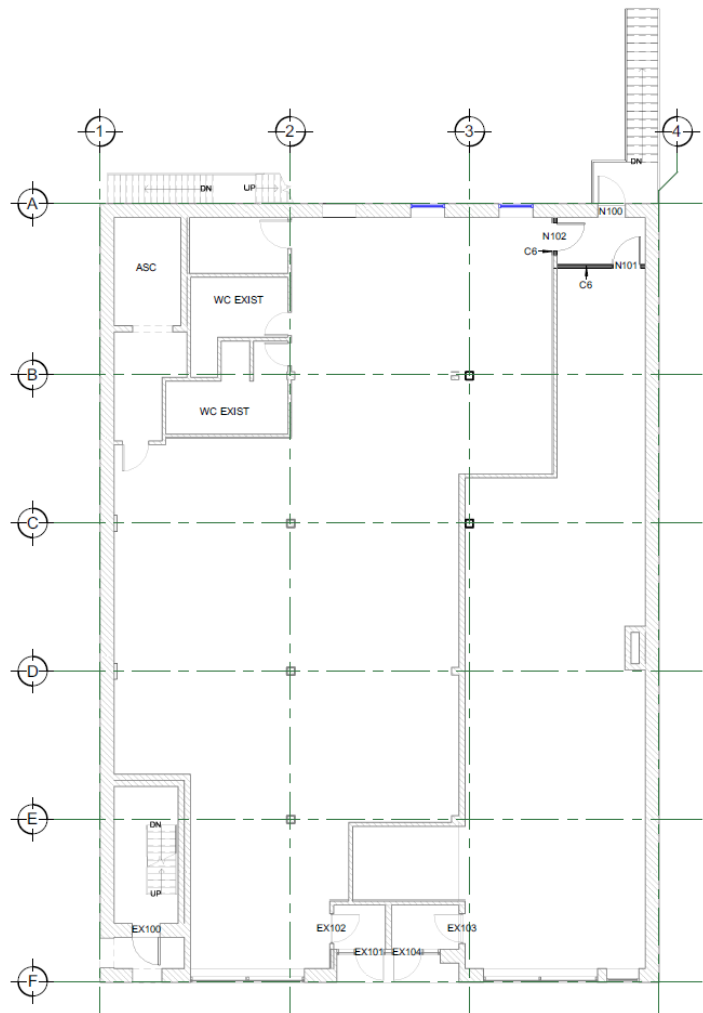
Réaménagement projeté au niveau 0.

Illustration 5



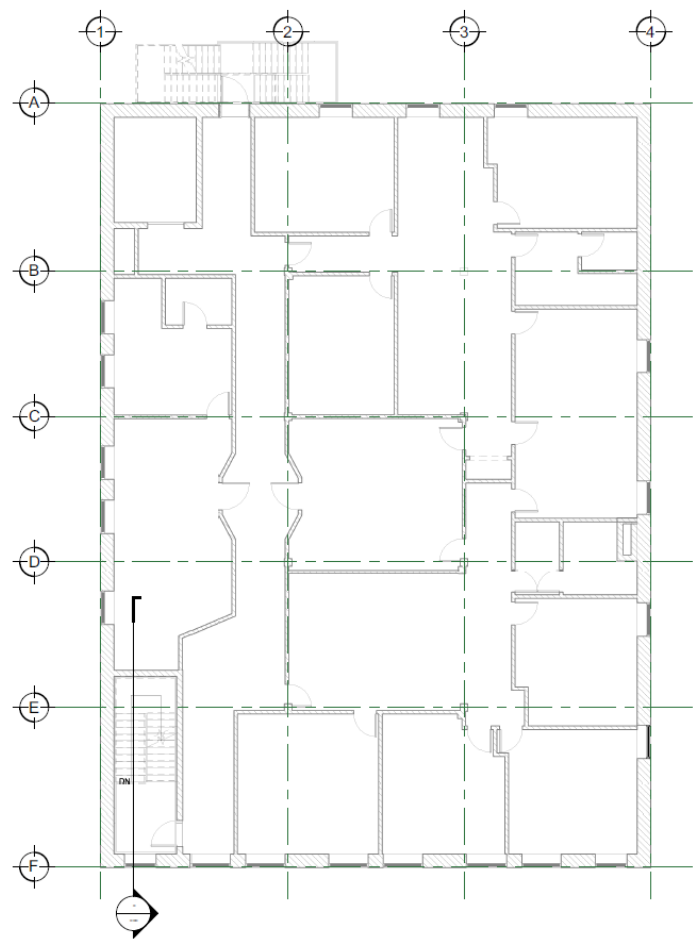
Démolition projetée au niveau 1.

Illustration 6



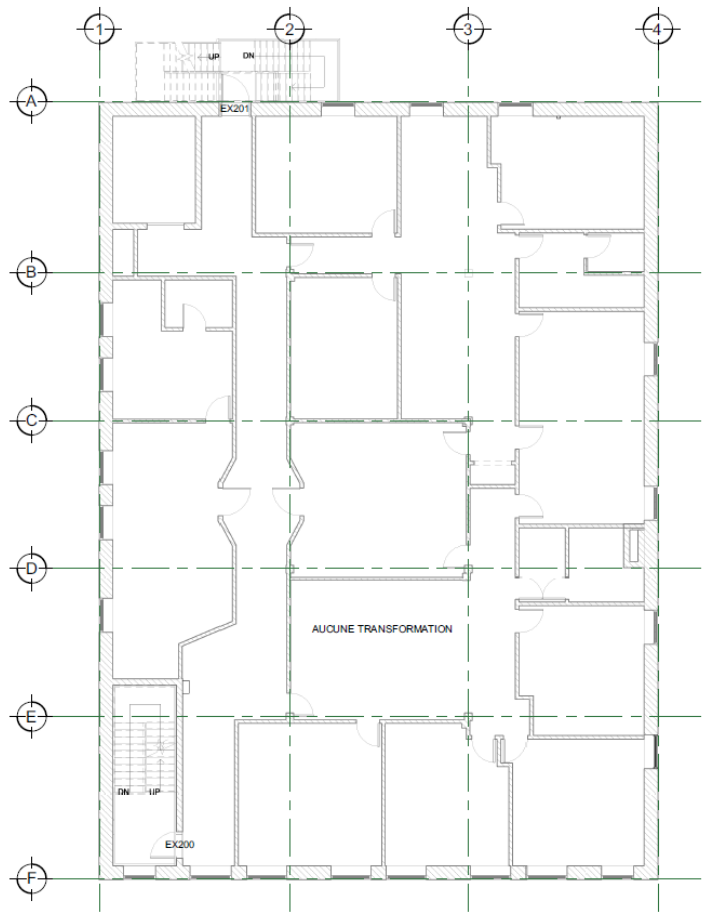
Réaménagement projeté au niveau 1.

Illustration 7



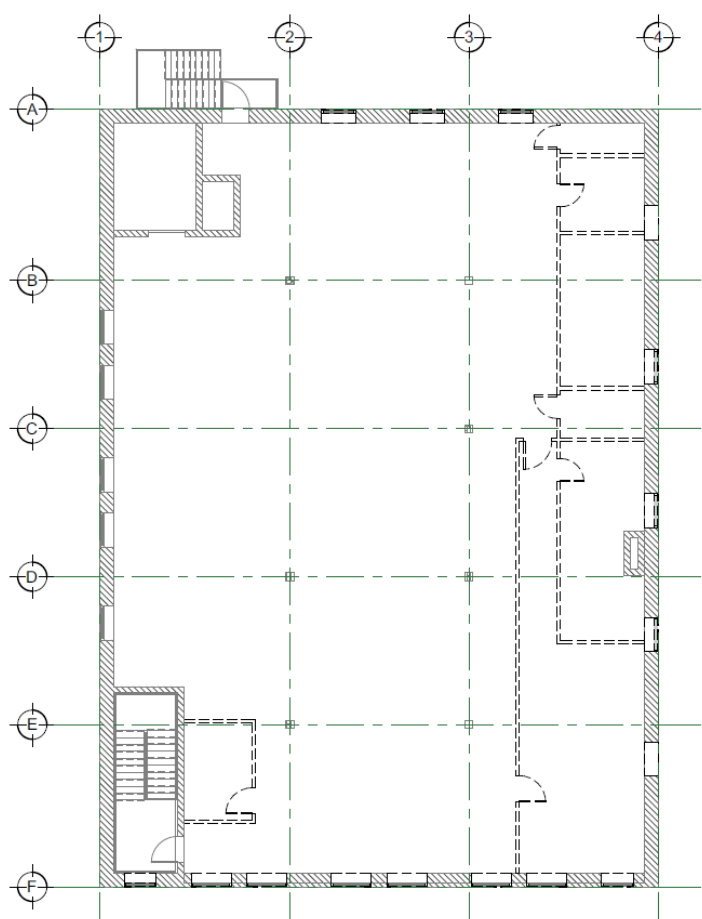
Démolition projetée au niveau 2.

Illustration 8



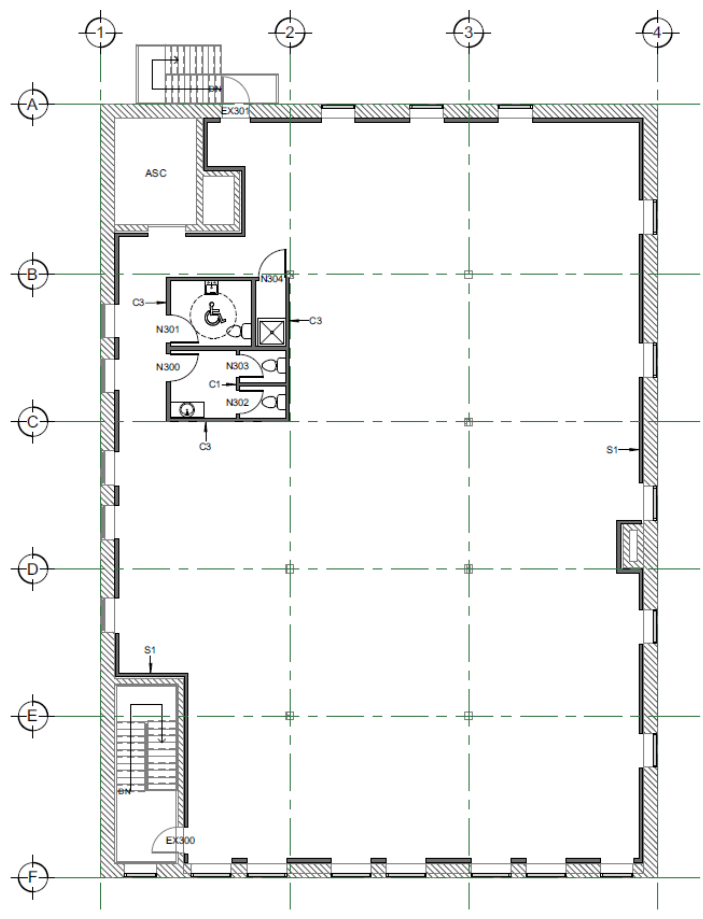
Réaménagement projeté au niveau 2.

Illustration 9



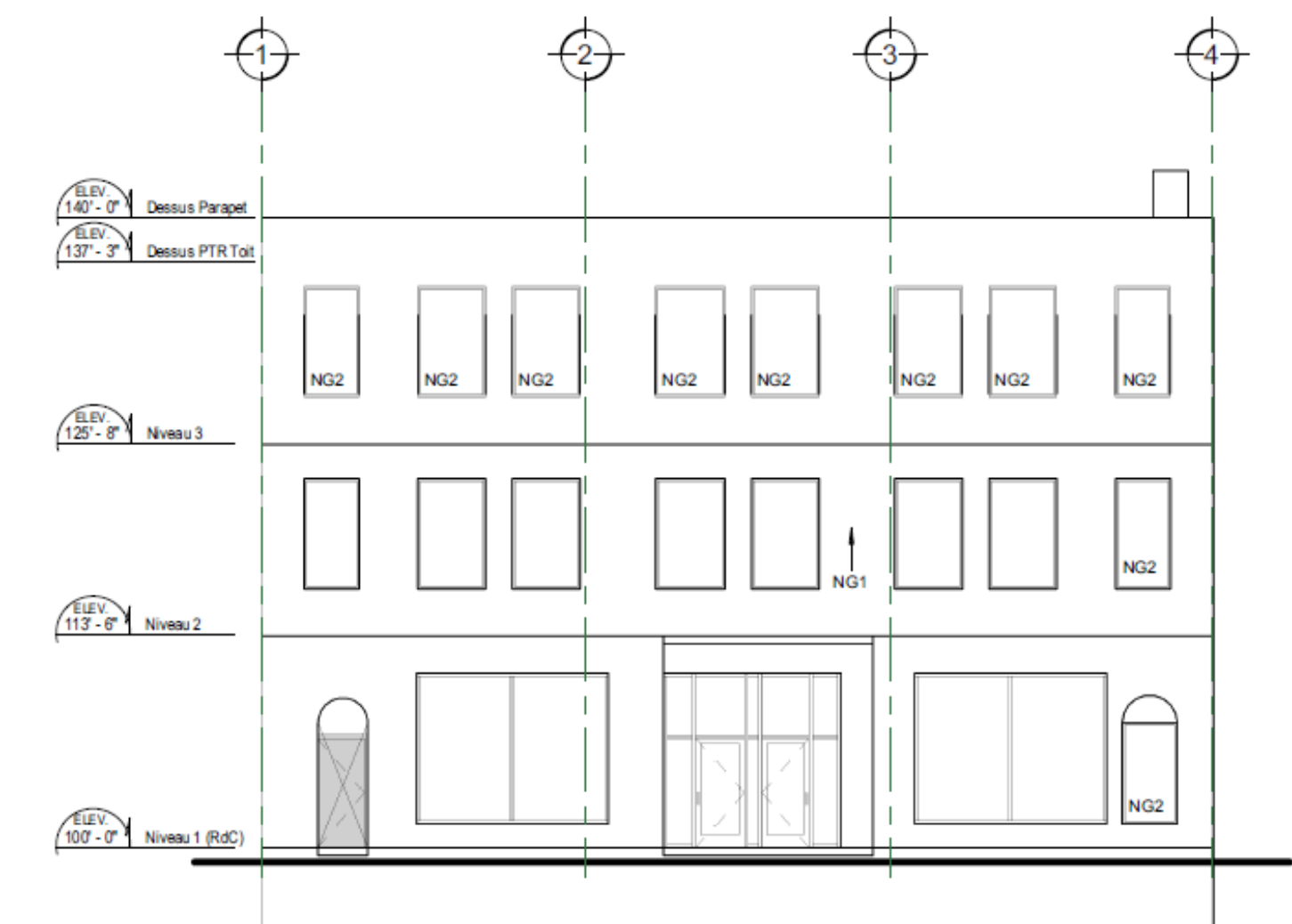
Démolition projetée au niveau 3.

Illustration 10



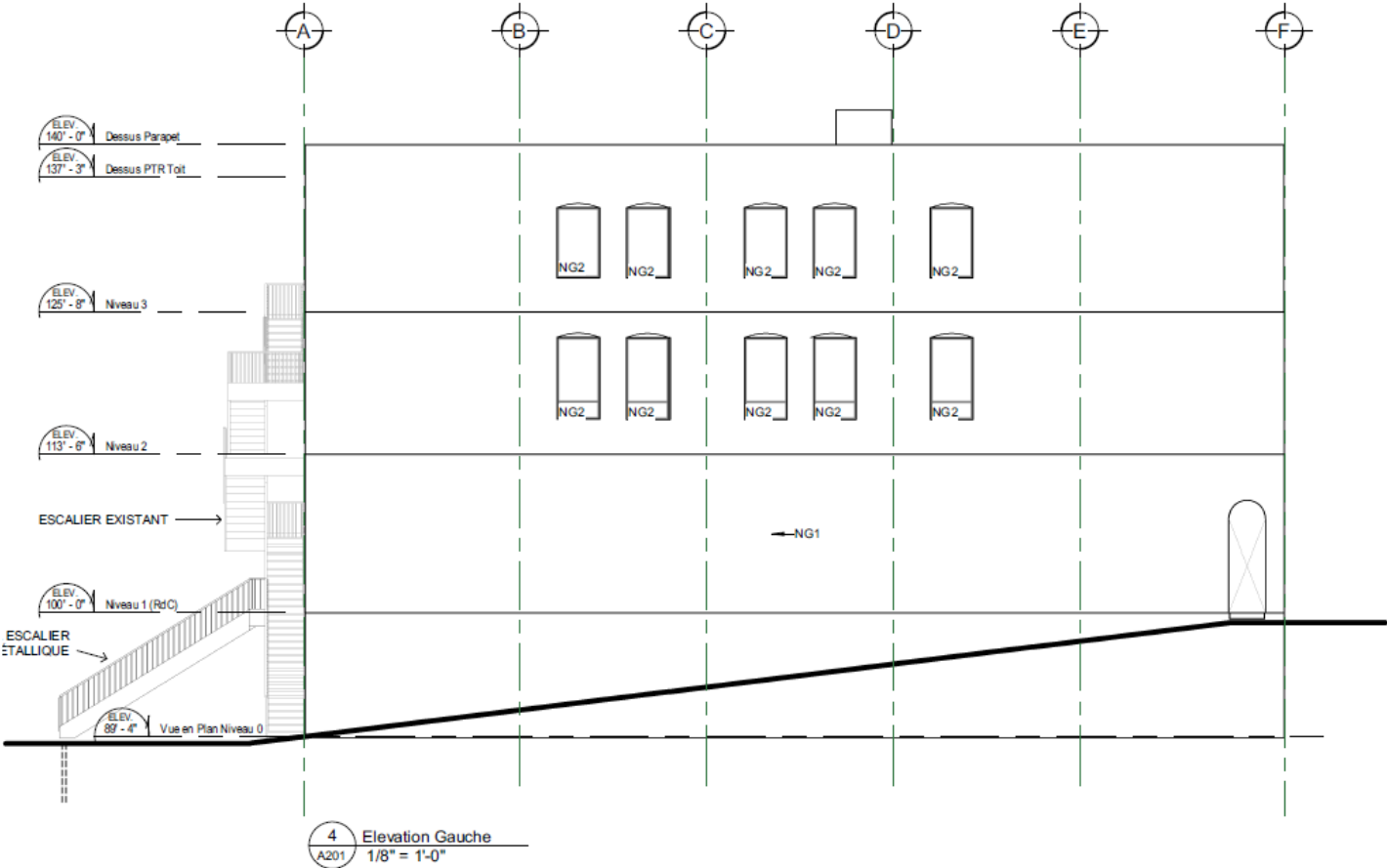
Réaménagement projeté au niveau 3.

Illustration 11



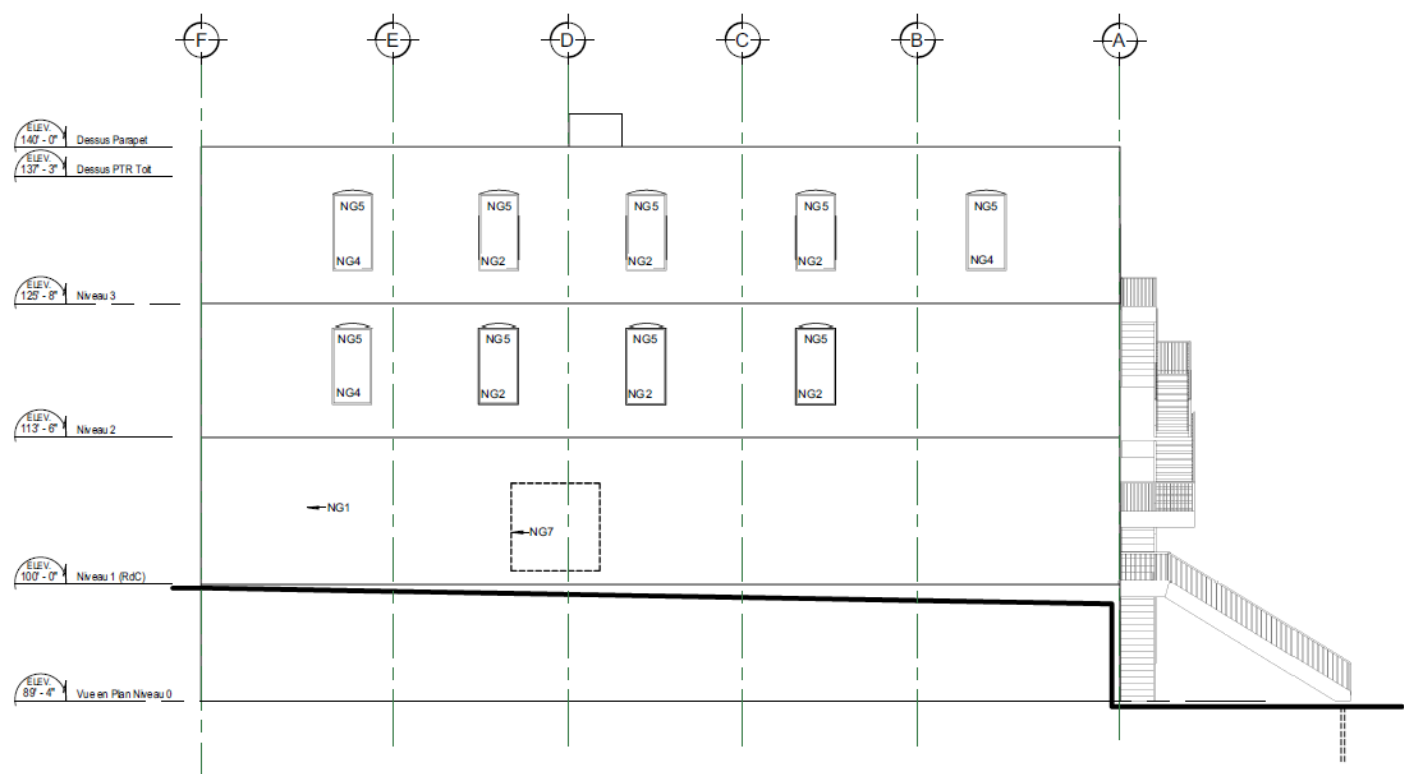
Élévation principale projetée.

Illustration 12



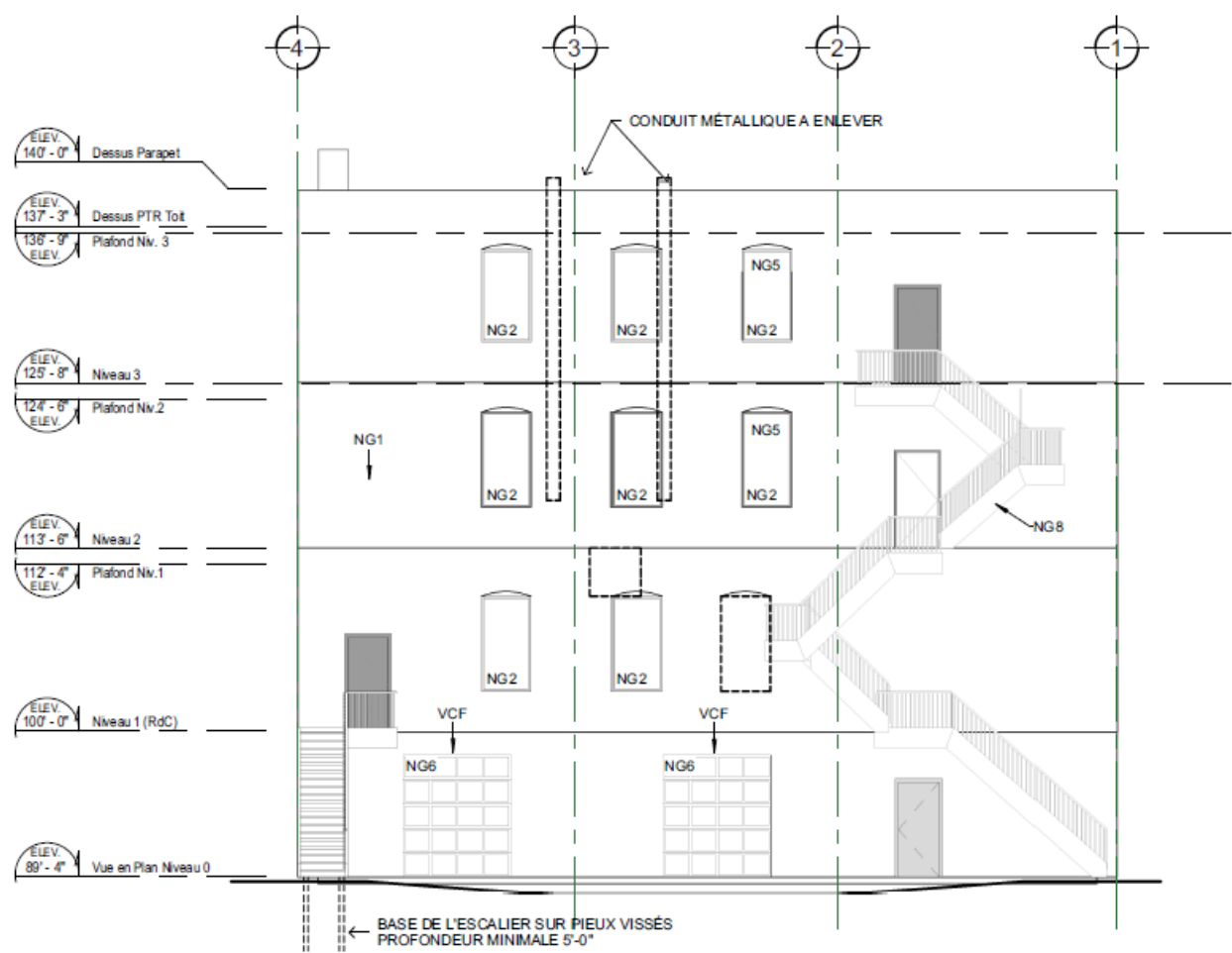
Élévation latérale gauche projetée.

Illustration 13



Élévation latérale droite projetée.

Illustration 14



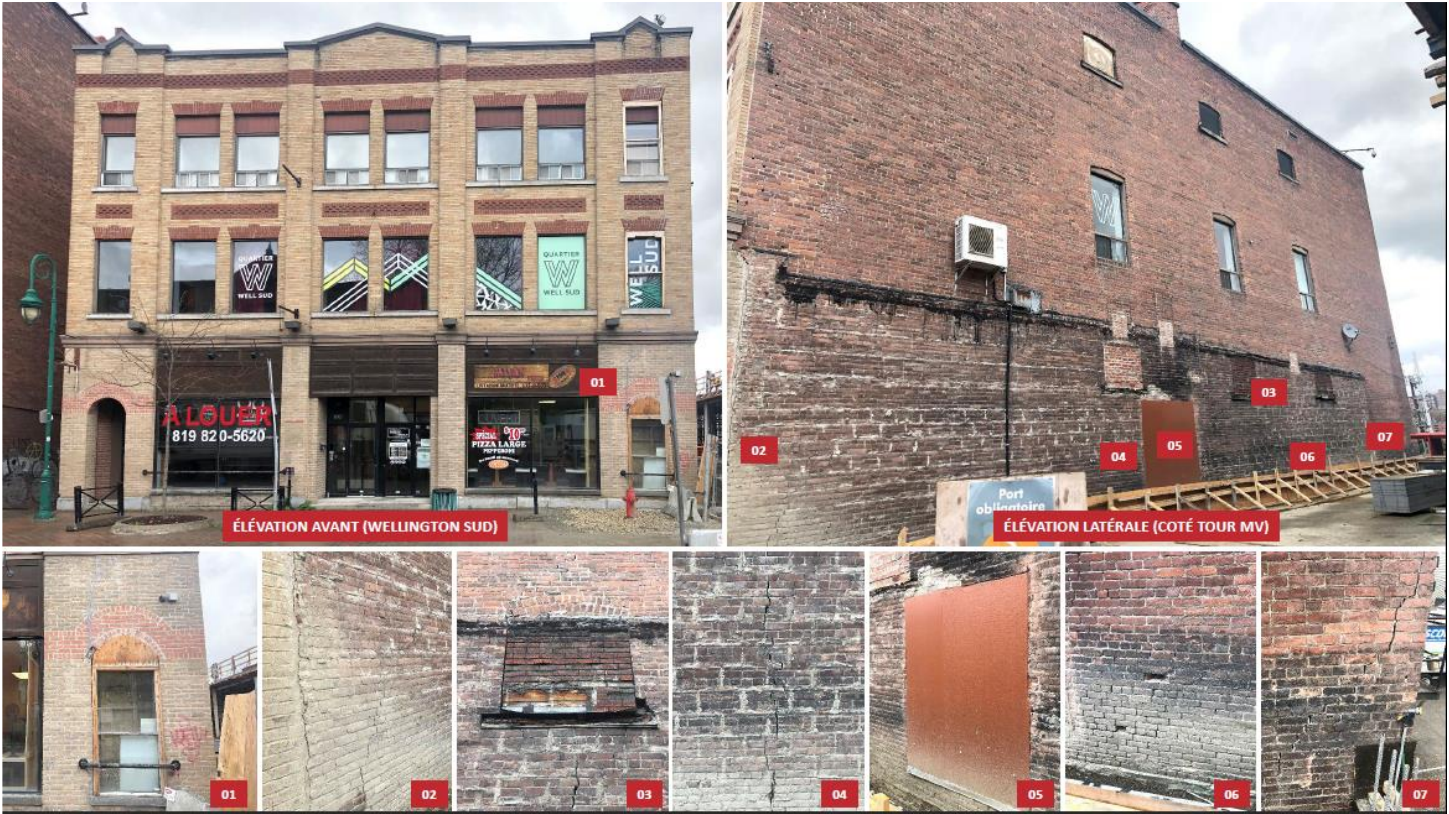
Élévation arrière projetée.

Illustration 15



Localisation du bâtiment sis au 36-40, rue Wellington Sud faisant l’objet de la présente demande d’autorisation.

Illustration 16



Conditions existantes du bâtiment à réparer.

Illustration 17



Illustration de la mise à niveau projetée.

Illustration 18



Illustration de la mise à niveau projetée.

Illustration 19



Réaménagement projeté de l’aire de stationnement localisée à l’arrière de l’immeuble (exclus de la présente demande d’autorisation).

Illustration 20



Détails du réaménagement projeté de l’aire de stationnement localisée à l’arrière de l’immeuble (exclus de la présente demande d’autorisation).

Illustration 21



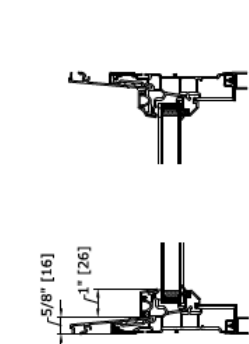
Illustration de la mise à niveau projetée, incluant la passerelle projetée reliant l’immeuble à l’immeuble projeté voisin.

Illustration 22



Illustration de la mise à niveau projetée, vue depuis la rue du Dépôt.

Illustration 23



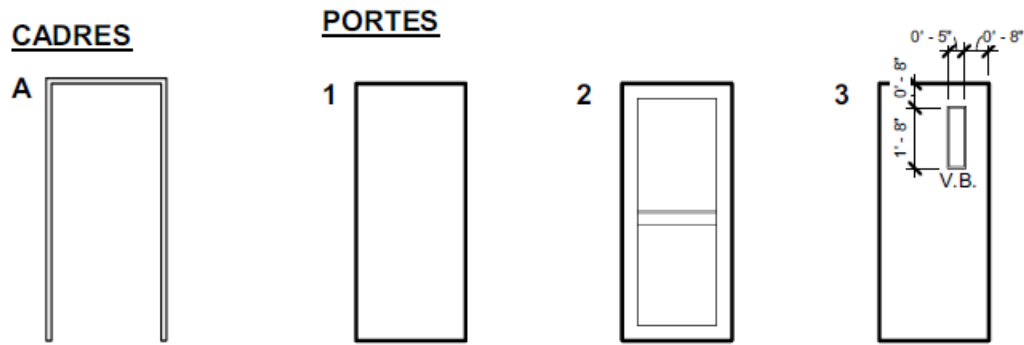
Fenêtre type, composée de verre scellé clair et d’une moulure de couleur noire.

Illustration 24



Porte montante sectionnelle type, en verre scellé clair et aluminium anodisé de couleur noire.

Illustration 25



Modèles de cadres et de portes projetés, en acier.

Illustration 26

TABLEAU DES NOUVELLES PORTES ET CADRES													
LOCALISATION	Existant	PORTE				CADRE				RÉSISTANCE AU FEU (MINUTES)	TYPE DE VITRAGE	GROUPE DE QUINCAILLERIE	REMARQUES
No PORTE		ÉLEVATION DE LA PORTE	DIMENSIONS			PORTE	ÉLEVATION DU CADRE	MATÉRIAU DU CADRE	FIN DU CADRE				
			ÉPAISSEUR	LARGEUR	HAUTEUR								
N001		3	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	90 MIN		1	
N002		3	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	90 MIN		7	
N003		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	60 MIN		2	
N004		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	0 MIN		6	
N005		1	0'-13/4"	2'-2"	7'-0"	ACIER	1		ACIER			4	
N006		1	0'-13/4"	2'-2"	7'-0"	ACIER	1		ACIER			4	
N007		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	0 MIN		6	
N008		3	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	90 MIN		7	
N009		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	60 MIN		7	
N010		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	60 MIN		7	
N011		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	90 MIN		7	
N012		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	90 MIN		1	
N100		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER			1	
N101		3	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	90 MIN		1	
N102		3	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	90 MIN		1	
N300		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	0 MIN		6	
N301		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	0 MIN		4	
N302		1	0'-13/4"	2'-6"	7'-0"	ACIER	1		ACIER			4	
N303		1	0'-13/4"	2'-6"	7'-0"	ACIER	1		ACIER			4	
N304		1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	60 MIN		5	

TABLEAU DES PORTES EXISTANTES ET CADRES												
LOCALISATION	Existant	ÉLEVATION DE LA PORTE	PORTE			CADRE			RÉSISTANCE AU FEU (MINUTES)	TYPE DE VITRAGE	GROUPE DE QUINCAILLERIE	REMARQUES
No PORTE			ÉPAISSEUR	LARGEUR	HAUTEUR	PORTE	ÉLEVATION DU CADRE	MATÉRIAU DU CADRE	FIN DU CADRE			
EX100	X	2	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ALUM	1		ALUM	0	EXIST	TOUJOURS DÉVEROUILLE E DE L'INTÉRIEUR
EX101	X	2	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ALUM	1		ALUM	0	EXIST	TOUJOURS DÉVEROUILLE E DE L'INTÉRIEUR
EX102	X	2	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ALUM	1		ALUM	0	EXIST	TOUJOURS DÉVEROUILLE E DE L'INTÉRIEUR
EX103	X	2	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ALUM	1		ALUM	0	EXIST	TOUJOURS DÉVEROUILLE E DE L'INTÉRIEUR
EX104	X	2	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ALUM	1		ALUM	0	EXIST	TOUJOURS DÉVEROUILLE E DE L'INTÉRIEUR
EX200	X	1	0'-13/4"	2'-10"	6'-10"	ACIER	1		ACIER	45 MIN	EXIST	TOUJOURS DÉVEROUILLE E DE L'INTÉRIEUR
EX201	X	1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	45 MIN	EXIST	TOUJOURS DÉVEROUILLE E DE L'INTÉRIEUR
EX300	X	1	0'-13/4"	2'-10"	6'-10"	ACIER	1		ACIER	45 MIN	EXIST	TOUJOURS DÉVEROUILLE E DE L'INTÉRIEUR
EX301	X	1	0'-13/4"	3'-0"	7'-0"	ACIER	1		ACIER	45 MIN	EXIST	TOUJOURS DÉVEROUILLE E DE L'INTÉRIEUR

Tableaux des portes et cadres projetés et existants.

	réglementation et programme	
Lyne Dansereau pour Yvan Gatien	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-21
Yves Tremblay	Directeur	2021-06-22
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-22
Greffe - Arrondissements		2021-06-23

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire

Réparation

Objectif :
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée de façon à maintenir les caractéristiques dominantes du secteur, en reproduisant les rapports volumétriques et les principales composantes architecturales des bâtiments anciens du voisinage immédiat.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.2.6 Un PIIA relatif à la réparation est évalué selon les critères suivants :				
1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural de ce bâtiment;	☒	☐	Les travaux projetés visent dans un premier temps à distinguer la fonction commerciale du rez-de-chaussée et la fonction résidentielle aux étages par une séparation qui serait installée et l'ajout d'un escalier pour l'usage exclusif du restaurant. Les autres travaux projetés visent à améliorer l'apparence générale du bâtiment. Ainsi, les colonnes de couleur grise seraient conservées tandis que le plexiglass flexible fermant la terrasse serait enlevé au profit d'une terrasse ouverte agrémentée d'un auvent de couleur blanche et de garde-corps translucides. Les garde-corps existants aux étages, de couleur blanche, seraient conservés.	
2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur;	☐	☐		
3) Les couleurs et les matériaux de revêtement doivent être compatibles avec le bâtiment existant;	☒	☐	Les couleurs gris clair, blanc crème et blanc s'harmonisent entre elles et avec la brique de couleur rouge.	
4) La forme et la pente du toit doivent respecter le style architectural du bâtiment.	☐	☐		

Document visuel

PIIA

Illustration 1



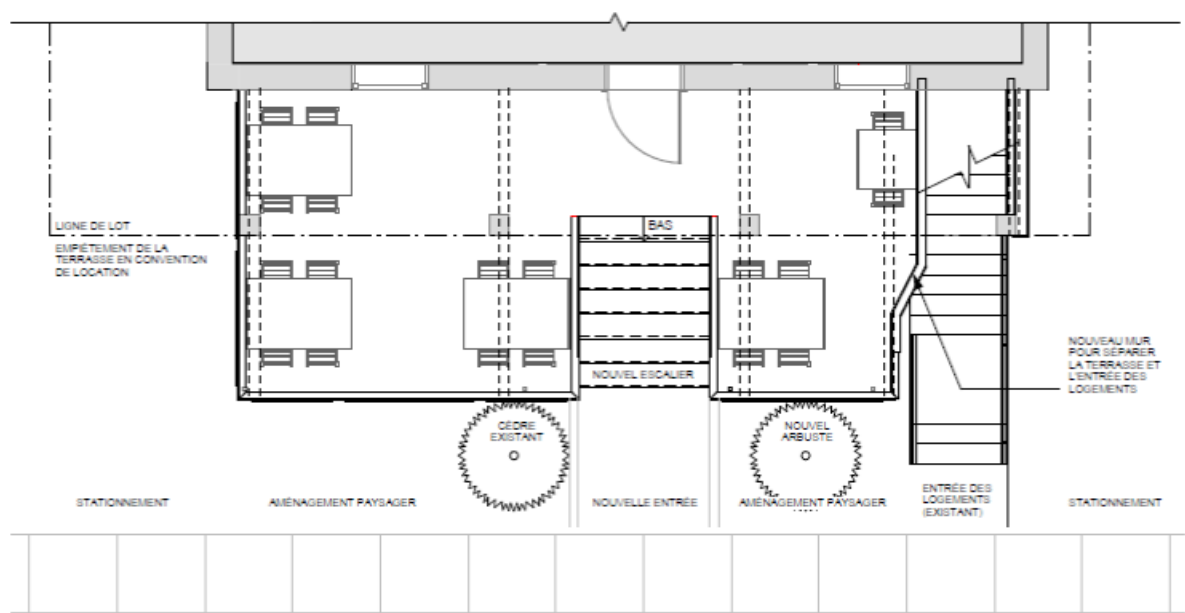
Localisation de l’immeuble occupé au rez-de-chaussée par l’établissement commercial au 17-23, rue Peel.

Illustration 2



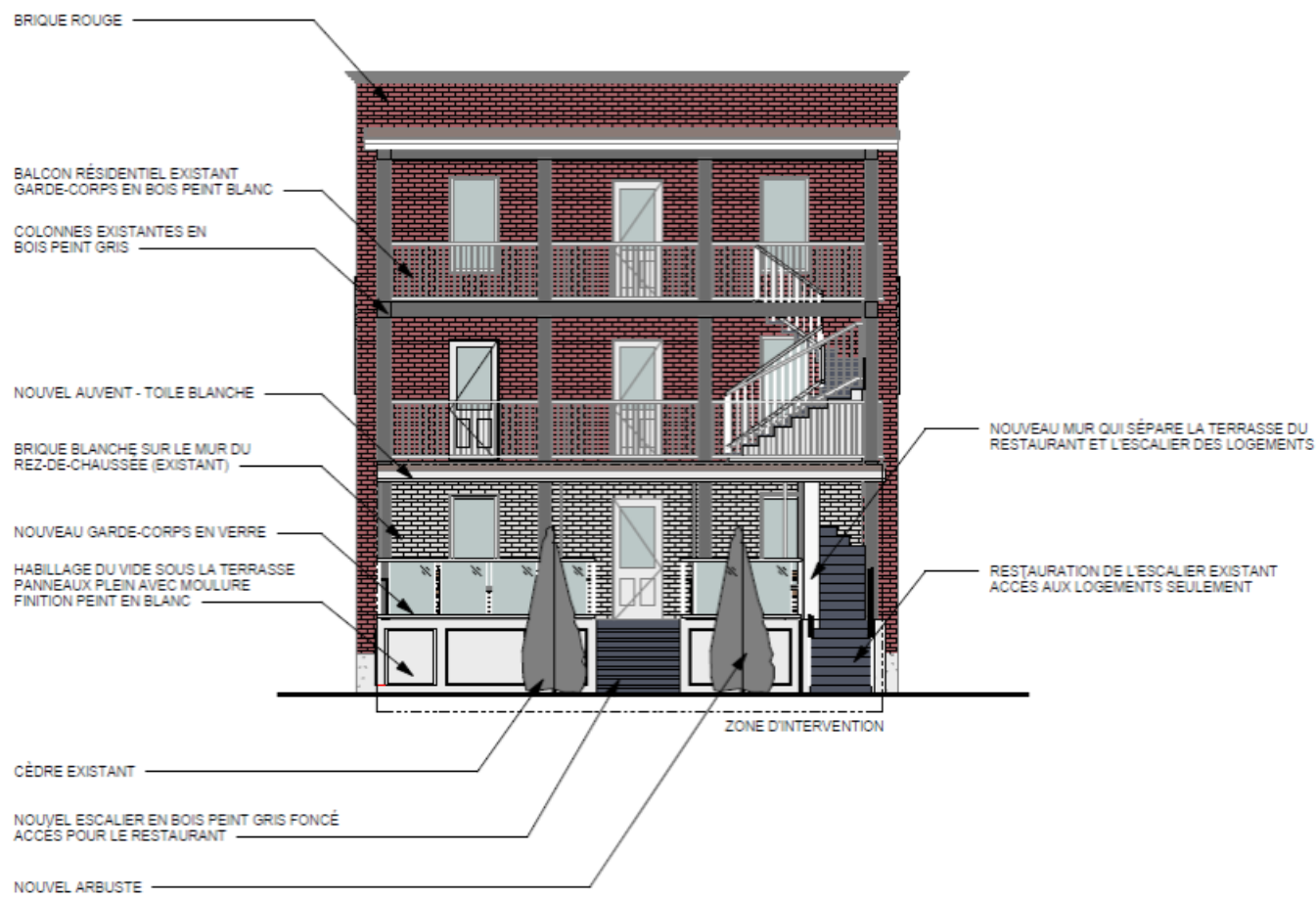
Illustration du projet de rénovation envisagé

Illustration 3



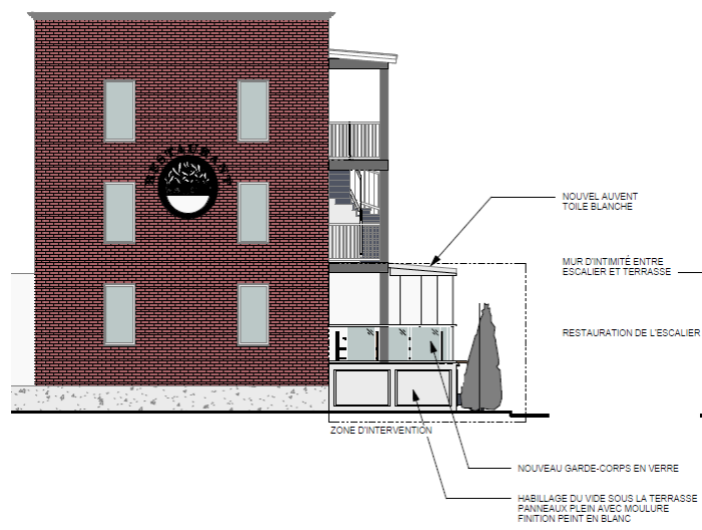
Implantation projetée

Illustration 4



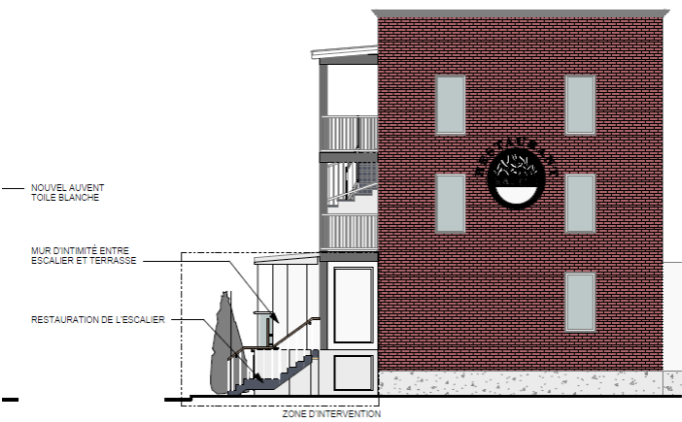
Détails des travaux envisagés

Illustration 5



Élévation latérale gauche

Illustration 6



Élévation latérale droite

Illustration 7



Façades latérale gauche et avant existantes

Illustration 8



Illustration des élévations latérale gauche et avant projetées

Illustration 9



Façades latérale droite et avant existantes

Illustration 10



Illustration des élévations latérale droite et avant projetées

Illustration 11



Illustration de l’élévation avant projetée

Lyne Dansereau	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-21
Lyne Dansereau pour Yvan Gatien	Chef de section - Planification, réglementation et programme	2021-06-21
Yves Tremblay	Directeur	2021-06-22
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-22
Greffe - Arrondissements		2021-06-23

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire

Enseignes

Objectif :
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée de façon à maintenir les caractéristiques dominantes du secteur, en reproduisant les rapports volumétriques et les principales composantes architecturales des bâtiments anciens du voisinage immédiat.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.2.7 Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :				
1) L'enseigne doit s'harmoniser avec le style architectural du bâtiment, quant aux éléments suivants :				
a) la forme et les dimensions;	☒	☐	La portion à remplacer des deux enseignes identifiant le nom de l'établissement « Saug.e » serait de forme ronde et mesurerait 58 pouces sur 58 pouces de diamètre pour une superficie de 1,59 mètre carré. La portion existante et à conserver des deux enseignes identifiant le mot « restaurant » aurait une superficie de 2,56 mètres carrés. Chaque enseigne murale aurait donc une aire de 4,15 mètres carrés, ce qui est légèrement en deçà des 4, 5 mètres carrés autorisés.	
b) les matériaux et les couleurs;	☒	☐	La portion à conserver identifiant « restaurant » serait repeinte en noir mat. L'enseigne identifiant la raison sociale Saug.e serait en Dibond ¼ pouce de couleur noire mat avec lettrage et logo de couleur blanche. Les deux enseignes seraient installées au moyen d'un support au dos non apparent en fer angle d'aluminium.	
c) l'éclairage.	☐	☐		
2) L'enseigne doit être localisée de manière à ne pas masquer un ornement architectural.	☒	☐	Localisées aux mêmes endroits que les précédentes, les enseignes projetées ne masquent aucun ornement architectural.	
3) L'agencement des composantes architecturales du bâtiment et de l'enseigne doit être équilibré.	☒	☐	Les composantes architecturales du bâtiment et de l'enseigne sont bien agencées et équilibrées.	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation de l'immeuble occupé au rez-de-chaussée par l'établissement commercial au 17-23, rue Peel.

Illustration 2



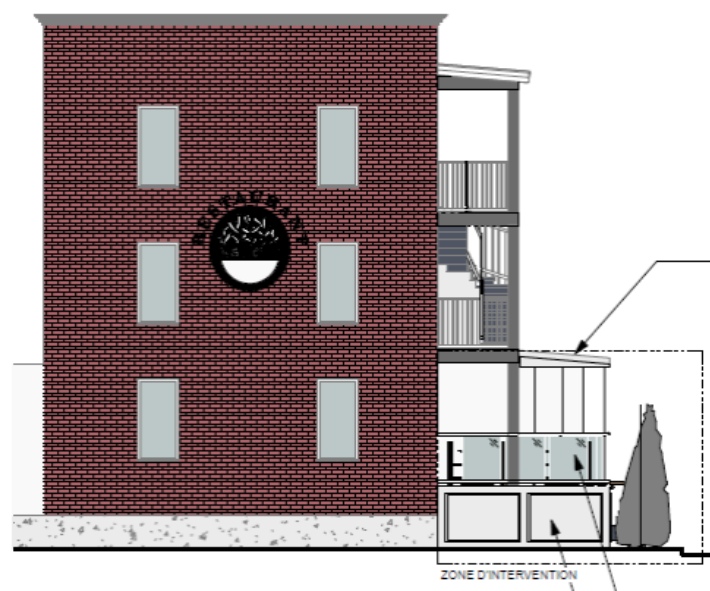
Photomontage des parties existantes et à remplacer en façade latérale droite.

Illustration 3



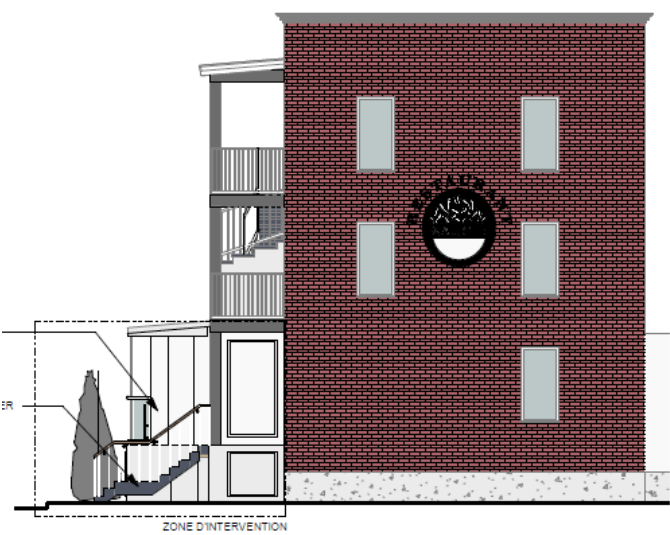
Photomontage des parties existantes et à remplacer en façade latérale gauche.

Illustration 4



Enseigne projetée sur l'élévation latérale gauche

Illustration 5



Enseigne projetée sur l'élévation latérale droite

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1358

N° dossier :

Service : Affaires juridiques

Division :

Gestionnaire responsable : Marie-Odile Bergeron

Titre : Secrétaire juridique

OBJET : Dépôt du suivi des interventions lors du conseil d'arrondissement du 31 mai 2021 - Arrondissement des Nations

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

La directrice de l'arrondissement dépose le tableau des suivis des interventions des citoyens et des membres du conseil d'arrondissement lors du conseil d'arrondissement du 31 mai 2021.

RECOMMANDATION

Que le tableau des suivis des interventions des citoyens et des membres du conseil d'arrondissement lors du conseil d'arrondissement du 31 mai 2021 soit déposé et sera conservé aux archives de l'arrondissement.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ **Aucune implication financière**

☐ **Exercice financier en cours**

☐ *Montant avant taxes requis pour l'année en cours :*

\$

☐ *Montant total net requis pour l'année en cours :*

\$

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ **Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents**

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Tableau des suivis - mai 2021	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Marie-Odile Bergeron	Secrétaire juridique	2021-06-09
Greffe - Arrondissements		2021-06-09

**SUIVI DES INTERVENTIONS DES CITOYENS ET DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DES NATIONS
Séance n° 07 du 31 mai 2021**

INTERVENANT (élus)	SUJET	GESTIONNAIRE RESPONSABLE	SUIVI	ÉCHÉANCIER
Paul Gingues	Demande de la surveillance (patrouilleur à vélo) à l'intersection des passages piétonniers entre le parc Blanchard et la promenade du Lac, sous le pont Champ des butes. La circulation à vélo et piétons est conflictuelle et des citoyens se disputent pour faire appliquer la consigne de marcher à côté de son vélo.	SPS	Analyser les pistes de solution	Dès que possible
Evelyne Beaudin	Félicite M ^{me} Custeau pour le travail extraordinaire qu'elle fait depuis près de 13 ans auprès des élèves en francisation au Cégep de Sherbrooke.	Arrondissement	Envoyer la lettre	Dès que possible

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1452

N° dossier :

Service : Affaires juridiques

Division :

Gestionnaire responsable : Marie-Odile Bergeron

Titre : Secrétaire juridique

OBJET : Dépôt du suivi des dépenses des frais de représentation de 2021 - Arrondissement des Nations

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Le rapport des dépenses 2021 est joint en annexe à titre d'information.

RECOMMANDATION

Que le rapport des dépenses 2021 pour les frais de représentations de l'arrondissement est déposé.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ Aucune implication financière

☐ Exercice financier en cours

☐ Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$

Montant total net requis pour l'année en cours : \$

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : (budget de fonctionnement)

N° de projet : (budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Rapport des dépenses 2021	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Marie-Odile Bergeron	Secrétaire juridique	2021-06-18
Greffe - Arrondissements		2021-06-18

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 02.05301.4652.06206.0000

FRAIS DE DÉPENSES DE REPRÉSENTATION DES ÉLUS (10 500 \$)

PARTICIPATION DES ÉLUS À DES ÉVÉNEMENTS ET COMMANDITES

ARRONDISSEMENT DES NATIONS - 2021

[illegible]

* Il est à noter que chaque élu dispose d'un montant de 1 500 \$ disponible par année.

* La présidente possède un budget de 4 500 \$ par année.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1439

N° dossier :

Service : Arrondissement des Nations

Division :

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

Titre : Directrice

OBJET : Modification du calendrier des séances ordinaires 2021 du conseil de l'arrondissement des Nations

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Par sa résolution C.A. AN 2020-0560-00, le conseil d'arrondissement adoptait le calendrier suivant pour les séances du conseil d'arrondissement de 2021 :

- Lundi le 25 janvier à 19 heures
- Lundi le 22 février à 19 heures
- Lundi le 22 mars à 19 heures
- Lundi le 26 avril à 19 heures
- Lundi le 24 mai à 19 heures
- Lundi le 28 juin à 19 heures
- Jeudi le 8 juillet à 19 heures
- Lundi le 23 août à 19 heures
- Lundi le 27 septembre à 19 heures
- Jeudi le 7 octobre à 19 heures
- Lundi le 29 novembre à 19 heures
- Jeudi le 9 décembre à 19 heures

Il y a lieu de modifier la séance du lundi 23 août 2021, à 19 heures, considérant qu'il y aura une séance du conseil municipal cette journée. Il est donc proposé de la remplacer par le **lundi suivant**, soit le _____ 2021, à 19 heures, qui est le ____^e lundi du mois de _____.

RECOMMANDATION

Que la séance du mois d'août 2021 se tienne le _____, à 19 heures.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☒ Aucune implication financière

☐ Exercice financier en cours

☐ Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$

Montant total net requis pour l'année en cours : \$

Multiplieur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : (budget de fonctionnement)

N° de projet : (budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
-----------------	--------	---------------

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-21
Greffe - Arrondissements		2021-06-21

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1478

N° dossier :

Service : Sports, culture et vie communautaire

Division : Loisirs et vie communautaire

Gestionnaire responsable : Andréanne Ferland

Dossier préparé par : Geneviève Mathieu

Titre : Coordonnatrice en loisirs

OBJET : Ajustement au soutien financier 2021 des Jardins bio-écologiques de Sherbrooke

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Le conseil d'administration des Jardins bio-écologiques de Sherbrooke (ou Jardin communautaire Marcel-Talbot – rue Thibault) a interpellé leur répondant au début de l'hiver 2020 pour une problématique d'envahissement racinaire dans quatre (4) de leurs jardinets. Le terrain où est situé le jardin communautaire appartenant à la Ville, la Section de l'arboriculture du Service de l'entretien et de la voirie a donc été interpellée pour leur expertise en la matière. Il a alors été entendu que l'idéal serait de procéder à des travaux de creusage tout le long des jardinets concernés, et ce, dès la réouverture du jardin en 2021, soit à la mi-mai. Les travaux proposés avaient été chiffrés à environ 585,00 \$ (incluant machinerie et main-d'œuvre). À l'automne 2020, il a été décidé avec l'organisme de réduire leur assistance financière 2021 régulière de 2 500,00 \$ à 1 900,00 \$, permettant ainsi de transformer le 600 \$ en soutien technique pour défrayer le coût des travaux prévus et les effectuer à l'interne.

Au début du mois de juin 2021, nous avons été informés par la Section de l'arboriculture que les travaux avaient finalement été plus rapides que prévu (plus ou moins 1 h 30 plutôt que les 3 h prévues à l'origine), faisant ainsi passer le coût estimé de 585,00 \$ à un coût réel de 235,00 \$

ANALYSE ET SOLUTIONS

Considérant la situation financière de l'organisme et de leurs projets en cours, nous proposons de retourner à l'organisme la somme non dépensée et budgétée, soit un montant de 365,00 \$.

RECOMMANDATION

Qu'un ajustement de 365 \$ au soutien financier soit accordé aux Jardins bio-écologiques de Sherbrooke pour l'année 2021.

Que la trésorière soit et est autorisée à émettre les chèques en conséquence.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☐ Aucune implication financière

☒ Exercice financier en cours

☒ Montant avant taxes requis pour l'année en cours : 365,00 \$

Montant total net requis pour l'année en cours : 365,00 \$

Multiplicateur : 1,00000(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : 05000-04900

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
-----------------	--------	---------------

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Andréanne Ferland	Coordonnatrice en loisirs	2021-06-21
Caroline Proulx	Chef de division	2021-06-21
Maria Mazzucco	Technicienne au budget	2021-06-21
Jean-Yves La Rougery	Directeur	2021-06-21
Guylaine Boutin	Directrice générale adjointe - relations avec la communauté	2021-06-21
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-22

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1508

N° dossier :

Service : Arrondissement des Nations

Division :

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

Titre : Directrice

OBJET : Projet mural de Nicolas Lareau – parc Jude-O-Camirand

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

En avril 2021, le comité Tags et Graffitis a procédé à un appel de projets permettant aux graffiteurs et aux organismes à but non lucratif de Sherbrooke de faire des demandes de financement pour des projets de création de type graffiti ou d'art urbain.

Le 21 mai 2021, le comité Tags et Graffitis a analysé les dossiers reçus et a identifié les projets qu'il souhaitait soutenir financièrement. Parmi ceux-ci, ne figurait pas le projet de l'artiste Nicolas Lareau visant la réalisation d'une œuvre murale sur un bâtiment de service du parc Jude-O.-Camirand (voir Esquisse), car la disponibilité financière du Comité ne permettait pas de soutenir l'ensemble des projets reçus.

ANALYSE ET SOLUTIONS

La présidente de l'arrondissement et conseillère du district du Lac-des-Nations, Madame L'Espérance propose que l'arrondissement soutienne financièrement la réalisation du projet de l'artiste Nicolas Lareau.

Les élus de l'arrondissement conviennent de réserver un montant de 4 000 \$, provenant du fonds dédié 2021 de l'Arrondissement, pour la réalisation du projet de mural au parc Jude-O-Camirand.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Il est prévu que la coordination du projet avec l'artiste soit assurée par le comité Tags et Graffitis

La réalisation de l'œuvre est prévue dans la première moitié du mois de juillet. De la signalisation sera prévue pour assurer la sécurité des passants au moment des travaux.

RECOMMANDATION

D'autoriser un transfert non récurrent au montant de 4 000 \$ du projet 2021 00 12309 « Fonds dédié » au poste 02.02041.4162.06841.0000 « Assistance financ PA » et que la trésorière soit et est autorisée à procéder au transfert.

(N° de transfert : 2021-072)

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☐ Aucune implication financière

☒ Exercice financier en cours

☐ Montant avant taxes requis pour l'année en cours : 4 000,00 \$

Montant total net requis pour l'année en cours : 4 000,00 \$

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : (budget de fonctionnement)

N° de projet : (budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert : 2021-072

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
NLareau_Mural_présentation	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-23
Maria Mazzucco	Technicienne au budget	2021-06-23
Guylaine Boutin	Directrice générale adjointe - relations avec la communauté	2021-06-23
Greffe - Arrondissements		2021-06-23

APPEL DE PROJET D'ART MURAL

APPARITION À CAMIRAND



PRÉSENTÉ PAR NICOLAS LAREAU
POUR LE COMITÉ TAGS ET GRAFFITIS DE SHERBROOKE

10 AVRIL 2021

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

APPARITION À CAMIRAND**ARTISTE RESPONSABLE DU PROJET**

NICOLAS LAREAU / 819 919-4000

1169 rue François-Casey

Sherbrooke (Qc) J1G 0A4

nicolaslareau@gmail.com / www.nicolaslareau.com

PRÉSENTATION

Ce projet souhaite contribuer à l'animation du parc Camirand situé au centre-ville de Sherbrooke à travers l'art mural et le graffiti. La surface identifiée est un mur aveugle de briques du bâtiment municipal où l'on retrouve des toilettes publiques. L'emplacement se caractérise par une grande visibilité et compte un mobilier urbain varié dont un terrain de basketball et une piste cyclable allant jusqu'au parc Jacques-Cartier. Avec ce projet, je souhaite contribuer à l'amélioration du milieu de vie de ce parc pour servir la communauté du centre-ville de Sherbrooke.



DOCUMENT DE PRÉSENTATION

APPARITION À CAMIRAND**TITRE ET THÉMATIQUE**

Apparition à Camiran aborde le thème de l'esprit créatif chez les adolescents(es). La créativité est présentée ici comme un moyen d'expression et d'outil de développement personnel pendant cette période de la vie plus compliquée pour certains.

ESQUISSE

Cette œuvre compte trois sujets importants: la jeunesse, la nature et l'art de rue. Tout d'abord, la jeunesse est représentée par une adolescente vivant un moment de réflexion. Son expression se traduit par un état méditatif et nous plonge avec elle dans cet état songeur. Ensuite, le thème de la nature est exprimé à travers les fleurs et l'oiseau. Ces éléments sont employés pour créer une extension avec la vision intime qui habite la jeune femme. Ils sont aussi utilisés comme une métaphore des idées créatives qui habitent l'esprit du personnage. Finalement, l'art urbain ou le graffiti prend forme à travers un lettrage stylisé pour contribuer à la composition de l'œuvre et amplifier le mouvement oblique du bas vers le haut.

INTENTIONS DE L'ARTISTE

Je souhaite m'adresser plus particulièrement aux adolescents (es) pour les inciter à croire en leur potentiel créatif et miser sur celui-ci plutôt que sur des mauvaises habitudes (alcool et drogues). Dans l'œuvre, les fleurs ont la connotation d'illustrer les idées ou les pensées créatives qui nous servent à évoluer (projets positifs) et valorisent notre estime de soi. L'oiseau est un autre élément qui témoigne cette intention en illustrant la petite voix intérieure (conscience) du personnage, qui l'accompagne en tout temps. Je souhaite encourager les gens qui fréquentent le parc Camirand à croire en leur potentiel créatif de manière à les motiver à poursuivre leur chemin du bon côté!

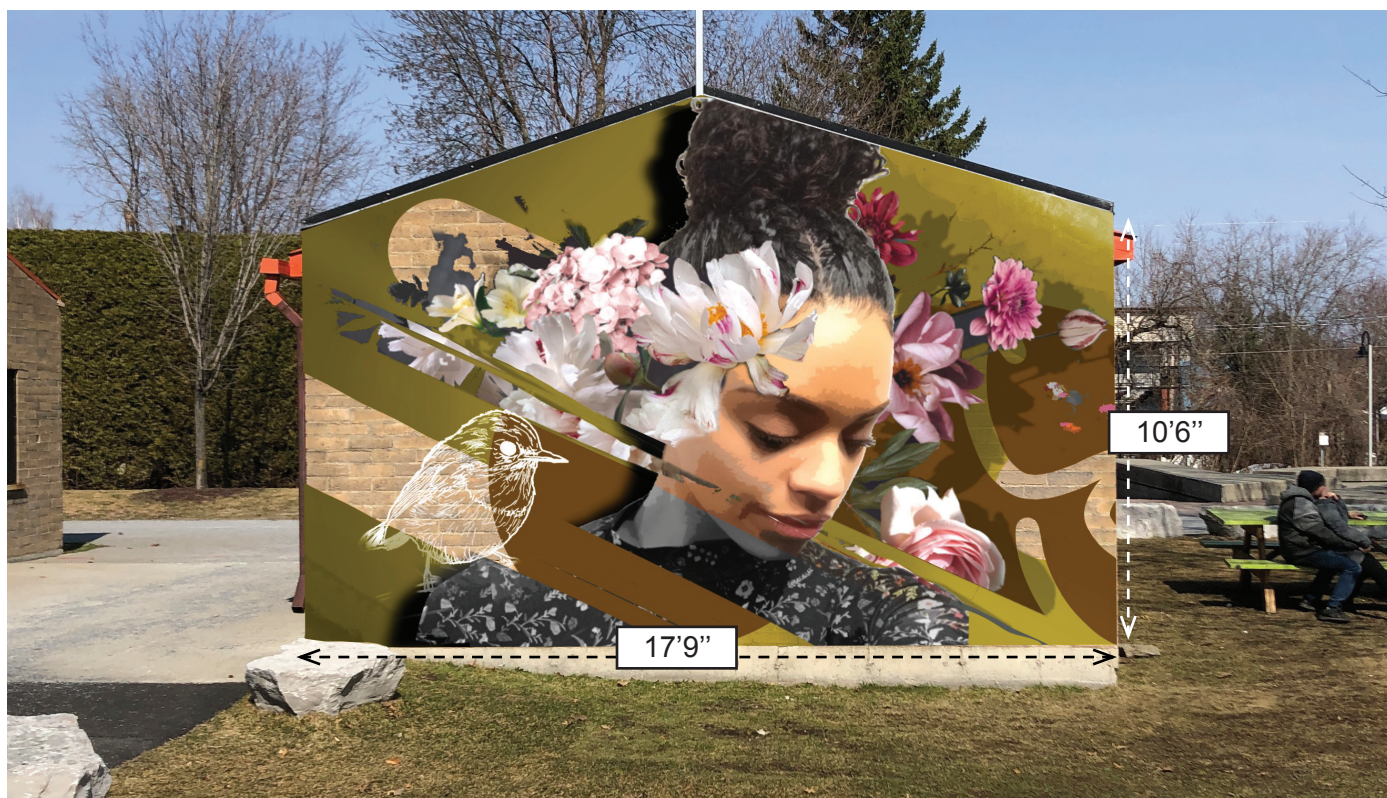
DOCUMENT DE PRÉSENTATION

APPARITION À CAMIRAND**RÉALISATION**

La réalisation de l'œuvre se déroulerait sur une période d'environ dix jours. Les dispositions seraient prises pour assurer la sécurité lors des travaux. Un espace de rangement pour le matériel ainsi qu'un accès à l'eau et à l'électricité seraient nécessaires pour la réalisation de la murale. L'utilisation d'un chapiteau de dix pieds par dix pieds est envisagée pour la protection du soleil ou de la pluie. Il serait démonté après chaque journée.

ÉTAPES DE RÉALISATION

- Jour un: amener le matériel de création dans l'espace de rangement.
- Jour un: nettoyage de la surface.
- Jour un et deux: application de la couche de fond.
- Jour trois à jours dix: réalisation de la murale.
- Dernier jour: application d'un enduit protecteur si il est fourni avant la fin des travaux.



DOCUMENT DE PRÉSENTATION

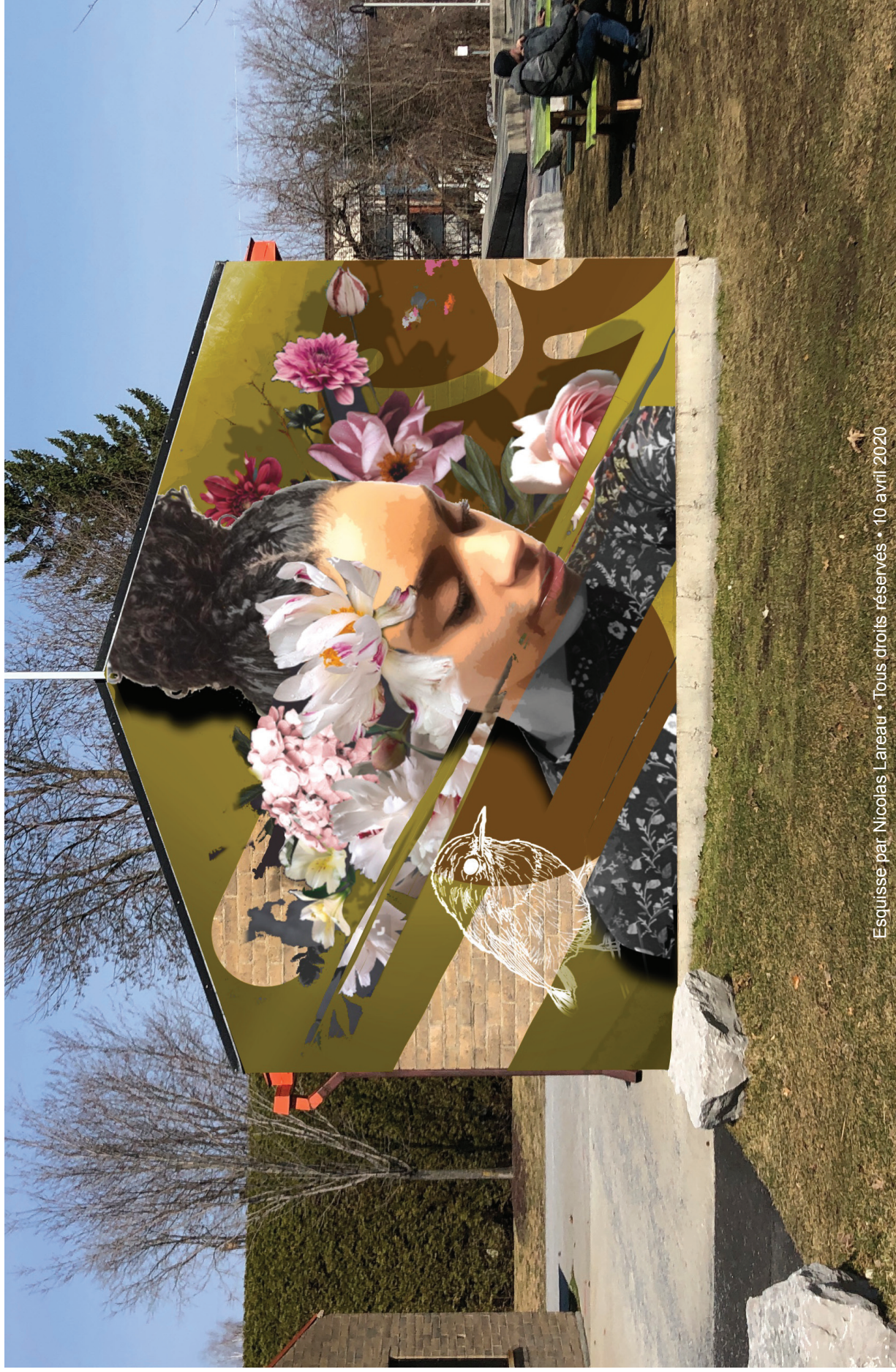
APPARITION À CAMIRAND**BUDGET VENTILÉ**

PRÉPARATION DU PROJET (avril-mai)	350.00
Recherche et esquisse	
Dossier de présentation	
Déplacement et coordination	
 RÉALISATION (mi-juin)	 2 500.00
Entre huit à dix jours de travail (environ 80 heures)	
 MATÉRIEL DE CRÉATION	 850.00
Peinture couche de fond	
Peinture 100% acrylique extérieure	
Peinture aérosol Montana 94	
Accessoires de peinture	
Impressions et copies	
 CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE L'ARTISTE	 -200.00
Temps alloué pour la recherche et conception de l'esquisse	
SOUS-TOTAL:	3 500.00 ^{+txs}

Titre: «Apparition à Camiran»

PARC CAMIRAND

PRÉSENTATION DE PROJET D'ART MURAL



Esquissé par Nicolas Lareau • Tous droits réservés • 10 avril 2020

PROJET PAR NICOLAS LAREAU • 819 919-4000 • NICOLASLAREAU@GMAIL.COM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1526

N° dossier :

Service : Arrondissement des Nations

Division :

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

Titre : Directrice

OBJET : Projet médiation participative dans le secteur de l'Université de Sherbrooke

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

À l'automne 2019 un groupe de citoyens du secteur de l'université de Sherbrooke sont venus au conseil d'arrondissement faire part de leur mécontentement et craintes quant aux comportements des étudiants. Ils ont demandé de l'aide à la Ville afin d'intervenir auprès des étudiants qui nuisent à la quiétude du secteur. Il est effectivement vrai que depuis plusieurs années le secteur de l'université éprouve des problématiques de bruits à cause du comportement des étudiants les soirs d'activités universitaires, début et fin de session universitaire.

Le conseiller du district Paul Gingles et la direction de l'arrondissement ont réuni à deux reprises (19 novembre 2019 et 18 février 2020) des représentants de l'Université de Sherbrooke, Service de la planification et la gestion du territoire, Service de police, Sherbrooke, ville en santé, les associations étudiantes de l'université, la Société de transport de Sherbrooke et des représentants citoyens dans le but d'échanger sur la problématique et de proposer des pistes d'actions dans le respect des champs d'action de chacun des intervenants.

L'organisme Équijustice a également fait de l'accompagnement auprès du groupe de citoyens pour les préparer aux deux rencontres avec les divers intervenants du milieu.

Depuis, l'automne 2019, le service de police de la ville a ajouté des effectifs sur le terrain lors des activités universitaires et a fait des interventions ciblées auprès de groupes d'étudiants, les associations étudiantes ont créé un service de raccompagnement après party. De plus, 2 représentants citoyens ont été ajoutés au comité administratif ville/université afin d'intégrer les préoccupations du groupe de citoyens aux discussions et à la planification des actions dans le secteur.

La pandémie a mis sur pause les activités universitaires, malgré cela, les étudiants ont repris leurs activités dans les lieux publics et leurs résidences. Avec la fin des mesures sanitaires, le groupe de citoyens est doublement inquiet de cette reprise à la vie normale.

Au-delà des actions posées par les divers intervenants, le groupe de citoyens, se dit victime d'intimidation, de harcèlement et d'injustice. Ils sont à bout de nerfs et demandent à l'arrondissement d'agir pour arrêter la problématique.

ANALYSE ET SOLUTIONS

L'arrondissement propose d'aller à la rencontre des gens du secteur pour mettre de l'avant le bon voisinage et améliorer la compréhension d'une cohabitation de quartier et des divers usages. Cette médiation participative donnera un espace de dialogue pour la réflexion et l'expression pour l'atteinte d'un vivre-ensemble.

Pour faciliter la rencontre entre ces deux groupes, il est proposé de donner un mandat à une consultante externe, afin d'amorcer le dialogue du bon voisinage et de démystifier les enjeux avec une mise en place par les arts et relayer les mots-clés du bon voisinage (tolérance-le respect et la considération) à l'aide des forces vives du quartier. Le résultat d'une œuvre éphémère représentant les 3 mots-clés du bon voisinage en interpellant les gens pour réfléchir et s'exprimer sur le sujet et nourrir l'œuvre.

L'activité sera réalisée sur un sujet sensible et récurrent concernant le vivre-ensemble, il y aura une interprétation et une information transmise pour améliorer celui-ci. Cela sera inspiré de Voisins Solidaires - Rassembleurs d'Espace Muni et de la campagne de Bon voisinage de la ville de Sherbrooke en 2017.

La réalisation du projet se ferait entre les mois de juillet et décembre 2021 (6 mois)

- Aller à la cueillette de la parole de la communauté sur les mots-clés du bon voisinage (tolérance, respect, solidarité) et intégrer leurs réponses pour en faire une œuvre éphémère.
- Les affiches et banderoles seront faites de papiers ensemencés pour que les gens puissent les planter par la suite.
- Dans la veine de Voisins solidaires – Rassembleurs cela pourrait s’intituler Rassembl'Art.
- Sortir du moule et explorer l’alternative de faire de la médiation culturelle de quartier ou même, à long terme, créer de l'animation pour une vie culturelle de quartier.

Le conseil d’arrondissement convient d’octroyer un mandat de services professionnels à Mme Fanie Lebrun, consultante et agente de participation citoyenne, de liaison et communication, de concertation et d’accompagnement pour les MADA et PFM (programme famille municipal) afin d’accompagner le groupe de citoyens dans le rapprochement avec la communauté étudiants en passant par le dialogue et l’art.

Mme Lebrun se décrit comme une artrepreneure avec la vision de faire de la création de proximité en utilisant les arts et la culture au service de la communauté. Une artiste multidisciplinaire en photographie, animation et création de contenu, écriture et illustration, elle a à son actif plusieurs projets artistiques qui ont fait appel à la parole et la réflexion. Formée par Cultures du cœur- Estrie en médiation culturelle en intervention sociale cela s’est conjugué à des délégations internationales et des rencontres d’artistes sur les 5 continents.

Mme Lebrun réside le secteur universitaire et a vécue une situation similaire que le groupe de citoyens décrit. Elle est à même de comprendre et accompagner le groupe de citoyens pour les aider à s’outiller et à reprendre leur pouvoir d’agir sur leur milieu de vie.

Une banque d’heures de 180 heures au taux horaire de 65 \$/h (13 325 \$) serait nécessaire pour la coordination et la réalisation de la démarche, ainsi qu’un montant de 3 700 \$ pour la réalisation d’événement, totalisant 17 025 \$.

Les membres du conseil d’arrondissement des Nations conviennent de retenir les services professionnels de Mme Lebrun pour la somme de 17 025 \$ non récurrent, pour la réalisation le projet de médiation participative, à partir du budget du fonds dédié de l'arrondissement.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Discuter avec l'Université de Sherbrooke pour une collaboration au projet et mettre en lien certaines facultés pour la réalisation de l’œuvre et réaliser des événements dans le quartier à l’extérieur des murs de l’Université.

RECOMMANDATION

D'accorder un montant de 17 025 \$ plus les taxes applicables, non récurrent, à Mme Lebrun pour la réalisation du projet de médiation participative, à même le budget du fonds dédié de l'arrondissement et que la trésorière soit et est autorisée à émettre les chèques en conséquence.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☐ Aucune implication financière

☒ Exercice financier en cours

☒ Montant avant taxes requis pour l'année en cours :17 025,00 \$

Montant total net requis pour l'année en cours :17 874,21 \$

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :4950-04653

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

120

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Médiation participative_OS_Fanie Lebrun	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-25
Maria Mazzucco	Technicienne au budget	2021-06-25
Daniel Picard pour Guylaine Boutin	Directeur général	2021-06-28
Greffe - Arrondissements		2021-06-28

VERSION DEPOSEE

15 JUIN 2021

MEDIATION PARTICIPATIVE

« RASSEMBL'ART » POUR L'ATTEINTE DU VIVRE-ENSEMBLE

Sortir du moule pour explorer
les alternatives

DOUANCE
Autrement

ÉMIS PAR : FANIE LEBRUN
DOUANCE AUTREMENT
SHERBROOKE

MEDIATION PARTICIPATIVE

Aller à la rencontre des gens de l'arrondissement des Nations pour mettre de l'avant le bon voisinage et améliorer la compréhension d'une cohabitation de quartier et des divers usages. Cette médiation participative donnera un espace de dialogue pour la réflexion et l'expression pour l'atteinte d'un vivre-ensemble.

VUE D'ENSEMBLE DU PLAN

Pratique :	Nom
Nom de l'activité	Rassembl'Art
Responsable du mandat	Fanie Lebrun
Contacts à la ville de Sherbrooke	Isabelle Côté et Paul Gingues
Durée du mandat prévue	Juillet à décembre 2021 (6 mois)

OBJECTIF

Amorcer le dialogue du bon voisinage avec le résultat d'une œuvre éphémère représentant les 3 mots-clés du bon voisinage (tolérance-le respect et la considération) en interpellant les gens pour réfléchir et s'exprimer sur le sujet et nourrir l'œuvre.

Démystifier les enjeux avec une mise en place par les arts et relayer les mots-clés du bon voisinage à l'aide des forces vives du quartier.

L'activité sera réalisée sur un sujet sensible et récurrent concernant le vivre-ensemble, il y aura une interprétation et une information transmise pour améliorer celui-ci.

Cela sera inspiré de [Voisins Solidaires - Rassembleurs](#) d'Espace Muni et de la campagne de Bon voisinage de la ville de Sherbrooke en 2017.

PUBLIC-CIBLE

Dans une approche tripartite avec les leviers institutionnel, municipal et citoyen, cette approche mixte de participation citoyenne et de médiation culturelle sera « articulés dans une nouvelle façon de regarder les rapports sociaux et les relations interpersonnelles avec une finalité professionnelle, celle de construire de ponts entre des personnes, des groupes et des institutions qui s'ignorent, entretiennent des préjugés ou de l'incompréhension, voire des conflits »¹.

DONNEES DEMOGRAPHIQUES SUR LE CONTACT CIBLE

Pour l'amorce de la discussion, quelques données seront suffisantes bien qu'il serait captivant de faire une analyse plus approfondie des données.

Il est observé que la densité de population peut occasionner plus de frictions. Les âges restreints représentés sont plus élevés dans des groupes opposés avec un écart de cinq décennies. Ce qui présente possiblement un défi de conciliation d'activités. À quoi s'ajoute une très grande proportion de logements loués ce qui peut induire une rotation de population et créer des défis de sentiment d'appartenance au quartier. La sensibilisation est à refaire.

**APERÇU DE DEUX DISTRICTS DE L'ARRONDISSEMENT DES NATIONS
(DONNÉES EXTRAITES DU TABLEAU DE BORD DE L'OEDC)**

	<u>C-16 – Ste-Jeanne d'Arc</u>	<u>C-17 De l'Université</u>
Démographie	On recense 1 275,3 habitants au kilomètre carré. Cette densité de population est nettement plus élevée que celle de la Ville de Sherbrooke (466,7 habitants/km²) et celle de la province (6,1 habitants/km²). En observant des groupes d'âge plus restreints la proportion des résidents âgés de 18 à 29 ans (22,8 % c. 15,1 %, 6E RANG/96), ainsi que celle de personnes âgées de 75 ans ou plus (10,7 % c. 7,7 %) sont plus élevées dans la communauté comparativement à ailleurs au Québec. En revanche, les personnes âgées de 40 à 55 ans (16,1 % c. 20,3 %, 83E RANG/96) sont moins présentes comparativement à d'autres communautés au Québec.	On recense 1 620,2 habitants au kilomètre carré. Cette densité de population est nettement plus élevée que celle de la Ville de Sherbrooke (466,7 habitants/km²) et celle de la province (6,1 habitants/km²). En observant des groupes d'âge plus restreints les proportions des résidents âgés de 18 à 29 ans (27,0 % c. 15,1 %, 4E RANG/96) et de 75 ans ou plus (9,8 % c. 7,7 %) sont plus présentes dans la communauté comparativement à d'autres au Québec. En revanche, on dénombre une proportion moins importante de personnes âgées de 30 à 39 ans (10,7 % c. 13,7 %), de 40 à 54 ans (15,9 % c. 20,3 %, 85E RANG/96) et de 55 à 64 ans (11,0 % c. 14,4 %, 92E RANG/96) comparativement à d'autres communautés au Québec.
Logement	À Sainte-Jeanne-d'Arc, la proportion de logements loués est plus importante qu'au Québec en 2016 (79,0 % c. 38,6 %). Entre 2006 et 2016, la proportion a augmenté, passant de 75,9 % à 79,0 %. Il s'agit de l'une des plus importantes proportions dans la région (4E RANG/96).	À l'Université, la proportion de logements loués est plus importante qu'ailleurs au Québec en 2016 (50,0 % c. 38,6 %). En plus, cette proportion a augmenté entre 2006 et 2016 (47,9 % c. 50,0 %) dans la communauté.

RESUME DU MESSAGE

Malgré toute la bonne volonté du monde, la démarche de sensibilisation s'inscrit dans le temps et doit être refaite annuellement, au mieux les cohortes sont présentes pour trois ans.

L'approche par la médiation participative ne produira pas de miracles, mais elle peut permettre un espace de dialogue pour la création d'une œuvre éphémère. Ne serait-ce que pour le fait de mobiliser les gens pour en parler et y participer, cela sera déjà le début d'un nouveau tour de roue à la sensibilisation au vivre-ensemble.

En mettant sur pied un microsite et en mettant des arts à disposition des gens, cela sera une combinaison qui pourrait générer des retombées. Rien d'immédiat sauf le plaisir d'y participer.

Le reste sera à observer dans le temps. Le concept de vivre-ensemble est un souhait complexe et multidimensionnel.

Il est bien d'occuper l'espace public en interpellant les différents médias à exploiter, sans s'y piéger.

« (L)es médias et outils vont de l'article dans le journal à la vidéo de sensibilisation en passant par la rédaction de politiques d'embauche, par l'animation de rencontres, d'activités spécifiques, de projets intercommunautaires et par l'entrevue de médiation en situation de conflit. Avec un esprit créatif, ils doivent constamment développer et actualiser ces techniques et outils dans des contextes diversifiés allant de l'informel au formel, du social au culturel, du relationnel au juridique.

Et plus encore, ils doivent mener sans cesse une analyse réflexive de leur pratique qui va permettre de l'ajuster à la société et de participer aux transformations de cette société.

(Vatz Laaroussi et Tadlaoui, 2013) » ⁱⁱ.

APPEL A L'ACTION

Faire une intersectionnalité entre la participation citoyenne et la médiation culturelle.

Aller à la cueillette de la parole de la communauté sur les mots-clés du bon voisinage (tolérance, respect, solidarité) et intégrer leurs réponses pour en faire une oeuvre éphémère.

La démarche et l'oeuvre pourraient être suivies dans leur évolution avec un microsite.

En faisant circuler des formulaires pour transmettre et récolter de l'information, il y a l'annonce des tirages à intervalles (pour mettre les commerçants environnants dans le coup).

Les affiches et banderoles seront faites de papiers ensemencés pour que les gens puissent les planter par la suite.

Les partenaires sollicités auront une visibilité sur le microsite.

Dans la veine de Voisins solidaires – Rassembleurs cela pourrait s'intituler Rassembl'Art.

Sortir du moule et explorer l'alternative de faire de la médiation culturelle de quartier ou même, à long terme, créer de l'animation pour une vie culturelle de quartier.

Peut créerons-nous de l'engouement pour les éléments du vivre-ensemble en faisant par une médiation participative par les arts ?

QUEL EST LE RESULTAT SOUHAITE ?

Une médiation participative des gens de l'arrondissement des Nations sur un sujet sensible et récurrent qu'est le vivre-ensemble. Utiliser l'activité Rassembl'Art pour une interprétation et une information transmise pour rendre celui-ci plus harmonieux.

COMMENT ARTICULER CETTE MÉDIATION PARTICIPATIVE DANS LE QUARTIER ?

Fanie Lebrun travaillera en 2^e ligne pour rejoindre des gens qui rejoignent des gens pour les inviter à relayer les informations.

Le sondage en soi sera un acte de sensibilisation et la collecte de données servira à produire l'œuvre. Par la suite, elle pourra coordonner la suite selon les données recueillies pour produire l'œuvre éphémère qui servira à sensibiliser au vivre-ensemble.

En cours de route, les collaborations envisageables émergeront. Par exemple, solliciter les étudiants en génie pour contribuer à une œuvre originale ainsi que le département en arts visuels et en musique pour participer aux activités de création et de communication.

Le temps et les échanges nous le diront comme il est mentionné ;

« En premier lieu, le temps a été identifié comme un élément déterminant du processus : le temps de l'analyse, de la réflexion et de la connaissance, le temps pour cheminer et le temps pour reconnaître et avancer ensemble.

Compte tenu de la diversité des situations dans lesquelles le médiateur interculturel peut être appelé à intervenir et étant donné la multiplication contemporaine de ces contextes potentiels de médiation, son action n'est pas normative, mais repose plutôt sur une approche pragmatique et sur des savoirs qui émanent de la praxis, de même que sur une capacité d'appréhender une situation dans une perspective qui va du macrosocial au microsocial, voire à l'individuel ».ⁱⁱⁱ

PROCESSUS

LA VISION

« La liberté d'expression des médiateurs comme celle des parties est apparue à son tour comme une condition importante pour l'émergence d'un réel dialogue, tout comme l'importance de se documenter, d'observer et de mener une analyse multidimensionnelle et exhaustive en vue d'encadrer adéquatement le dialogue. »^{iv}

1^{re} étape - Prendre le pouls de la tripartie et plus spécifiquement des citoyens.

2^e étape - Constituer le ou les formulaires de questions

3^e étape - Penser à faire refléter les enjeux émergents avec le choix de l'intervention artistique

4^e étape - Annoncer la médiation participative au spectacle de la rentrée (fin août) et relayer les questionnaires à l'Oktoberfest (fin septembre) et à l'Halloween (fin octobre)

Impliquer les étudiants/citoyens pour garder cela vivant et créer un sentiment d'appartenance en les intégrant à la création et en faisant d'eux des relais d'information.

LES ÉTAPES

« En ce sens, la neutralité du tiers médiateur ne doit pas être vue comme une qualité incontournable ; ce sont plutôt son engagement dans le rapprochement et sa capacité sur le plan de la réflexivité éthique qui deviennent les conditions essentielles.

Tout comme ce ne sont pas tant les outils et les recettes préconçues, voire une technique spécifique, qui doivent être au cœur de la formation, mais les éléments qui permettent à chacun de constituer sa propre boîte à outils. »^v

1. Analyse-évaluation (perspective multidimensionnelle et jugement professionnel)

Rencontre préliminaire avec la tripartie pour prendre le pouls et présenter le projet envisagé et recueillir les coordonnées pour les relais à contacter pour la diffusion.

Faire l'envoi du formulaire de cueillette de données et annoncer le site web.

But : Questionner par un formulaire pour faire une collecte de données sur la situation et les divers points de vue

2. Relation-coopération (types de relations à construire tant dans la formation que dans la pratique)

Recevoir et compiler les réponses des citoyens et étudiants pour commencer la création.

Amorcer la mise en place sur le site web et la coordination de création.

But : Créer une « œuvre » à distribuer (ex. signet | fanion) et une création sur un lieu désigné

3. Action-intervention (pratique située, engagée, construite conjointement avec les divers acteurs avec réflexivité et délibération éthique transformées en voix artistique)

Faire l'installation sur le site

Assurer la promotion auprès des associations, facultés et commerces

Mettre à jour les informations sur le site sur l'évolution de la création de quartier.

Récolter des impressions de la part des participant.es sur l'expérience et les retombées.

But : Faire circuler l'information et les œuvres et récolter les impressions

Ceci est un exemple proposé. Ce n'est qu'un point de départ qui pourrait prendre une tout autre tangente selon les rencontres et la collecte de données.

Avec un rapport déposé sur les retombées perçues et une présentation des données et suggestions, cela permettra d'envisager les bons coups et à éviter ainsi que diverses suggestions si c'était à refaire ou pour la suite.

À titre indicatif pour illustrer un déroulement possible (rappel de l'objectif) ;

Amorcer le dialogue du bon voisinage avec le résultat d'une œuvre éphémère représentant les 3 mots-clés du bon voisinage (tolérance-le respect et la considération) en interpellant les gens pour réfléchir et s'exprimer sur le sujet et nourrir l'œuvre.

Démystifier les enjeux avec une mise en place par les arts et relayer les mots-clés du bon voisinage à l'aide des forces vives du quartier.

L'activité sera réalisée sur un sujet sensible et récurrent concernant le vivre-ensemble, il y aura une interprétation et une information transmise pour améliorer celui-ci.

Cela sera inspiré de Voisins Solidaires - Rassembleurs d'Espace Muni et de la campagne de Bon voisinage de la ville de Sherbrooke en 2017.

Juillet-Août

- Mettre en ligne un microsite pour déposer l'information et faire évoluer celui-ci au gré de l'avancement de la démarche.
- Produire le formulaire #1 pour la tripartie

Information inspirée :

De la campagne Ouvrons la porte au bon voisinage - pour favoriser la cohabitation harmonieuse par la tolérance, le respect et la considération.

Test quel type de voisin êtes-vous ? - VDS
Vos voisins et le bruit : 6 choses à savoir - Educaloi

- Tenir une rencontre tripartie avec une tournée des réponses du formulaire #1

A- lecture de la situation B- partage du contenu envisagé C- partage des moyens artistiques

Discuter pour aligner les prochaines étapes avec les coordonnées des contacts.

- Faire suivre l'information de la démarche aux associations et facultés
- Assurer la promotion au spectacle de la rentrée pour annoncer le microsite et ses premiers pas
- Effectuer un premier tirage (pour créer de l'engagement à remplir et relayer)

Septembre

- Produire le formulaire #2 à relayer aux étudiants et citoyens

Ajout des informations : de la tripartie et des éléments (Bon voisinage-Educaloi et moyens artistiques)

- Faire l'envoi aux têtes de réseaux et médias (CFAK, Le Collectif, CFLX, Entrée Libre, etc.)

Fin septembre- Oktoberfest

- Faire la relance du formulaire #2 (et annoncer des éléments d'intérêt)

Objets de création : signets aux citoyens avec des informations utiles et des fanions aux associations intéressées.

- Faire un tirage

Octobre

- Mettre à jour le microsite (ex. pour les informations à relayer)
- Relancer le formulaire à remplir
- Ajouter les commanditaires des tirages
- Annoncer la mise en place d'un mur à photo Ultra Nan avec roue « Quel type de voisin es-tu ? »
- Lancer l'invitation aux gens à partager leur photo et participer au tirage
- Faire un tirage

Novembre

- Compiler les réponses du formulaire #2 remplis depuis septembre
- Se faire une tête avec les résultats pour faire la création extérieure de l'œuvre éphémère.
- Faire la conception de l'œuvre (elle sera le résultat de la parole de la communauté et de la vision de ou des artistes).
- Mettre en ligne le projet artistique éphémère et des commentaires

Décembre

- Faire un retour avec la tripartie pour partager l'état de situation des résultats
- Sonder l'appréciation et ce qui a été le plus apprécié (de la démarche)
- Faire un tirage
- Rédiger le rapport sur les bons coups, les pièges à éviter et les suggestions

À écouter le [SLAM](#) de Frank Poule et à **voir l'exemple** d'[Œuvre éphémère](#) d'Ultra Nan pour susciter le bon voisinage (avec photos)

Lieux visés pour dépôt de l'œuvre -[Espace Temps](#) - ou [l'Ardoise](#) fermés (Cabana et Leonard)

Partenaires visés pour tirage (un achat avec rabais – pas de commandite 100% pour soutenir les commerces de proximité et offrir de la visibilité aux partenaires d'affichage) –

Coopérative étudiante, Café CAUS, Provigo, Pot-au-Feu, Café d'Aragon, Mme Pickwick, Librairie Appalaches, etc.

Il est envisagé de **remercier dans la réciprocité** pour les gens qui mettront l'épaule à la roue, qui permettront un relais efficace et de faire rayonner pour garder bien vivant le projet.

Si l'initiative se renouvelle à l'hiver, le microsite sera déjà créé et cela donnera plus de temps pour envisager par exemple, un rallye-énigme, une soirée de conte et raquettes au Mont-Bellevue ou autre.

RÔLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Collaborer à réunir les ressources (tripartie)

Relayer les coordonnées des parties concernées à rejoindre

Participer aux rencontres de suivis ;

- A- S'informer l'état de situation avec la cueillette sommaire de données et du bref portrait
- B- Recevoir les informations concernant la démarche
- C- Émettre des commentaires aux fins de validation des moyens prévus et préciser les demandes techniques à faire à la ville
- D- Accueillir le rapport de fin d'activité

Attribuer un soutien technique pour la tenue d'activités lorsque celle-ci sera choisie (s'appuiera selon les modalités des organismes admis)

Affecter un soutien financier si une fête s'organise (selon les modalités d'organismes admis par la ville).

Faire les représentations nécessaires pour promouvoir cette initiative et en faire une expérience positive.

RÔLE DE FANIE LEBRUN

En tant qu'artrepreneure avec la vision de faire de la création de proximité en utilisant les arts et la culture au service de la communauté, elle sera responsable de la médiation participative. Dans une apparence de courtière d'expression créative, elle ira à la conjonction de la participation citoyenne et de la médiation culturelle pour amorcer le dialogue, mieux comprendre les parties concernées et coordonner la production d'une œuvre éphémère qui représente les éléments amenés sur vivre-ensemble.

Actions et liste de documents à produire (envisagés);

Faire une cueillette de données pour un portrait sommaire de la situation, des contraintes et des souhaits pour les actions à poser.

Couvrir les événements suivants ; pour l'annonce au spectacle de la Rentrée (fin août) avec relais à l'Oktoberfest (fin septembre) et à l'Halloween (fin octobre)

- Contenu pour le microsite et ses mises à jour
- Communications (écrites et orales) pour les collaborations à solliciter
- Production du formulaire #1 pour la tripartie
- Production du formulaire #2 pour les citoyens et étudiants
- Mise en lien avec les fournisseurs pour les matériaux artistiques, de tirage et autres
- Sollicitation des diverses parties pouvant contribuer à la démarche pour saisir les occasions de synergie
- Compilation des données du formulaire
- Idéation de l'œuvre et contacter les lieux pour l'accord de son emplacement
- Coordination des divers produits artistiques à remettre aux gens intéressés
- Rédaction du rapport final pour laisser des traces

Recueillir les formulaires servira à nourrir l'œuvre éphémère et à dresser un profil sommaire des gens du quartier pour mieux saisir le vivre-ensemble.

Le *google forms* sera envoyé directement ou relayé par les têtes de réseaux par courriel (pour certains citoyens, il sera complété par téléphone).

Cela pourra définir les problématiques vécues et les perspectives différentes pour sortir du silo habituel avec des schèmes de pensée et préjugés (tant envers les étudiants que les aînés).

Utile pour transmettre des informations par les questions et choix de réponses.

Sous le thème : Moi, comme voisin.e et les autres...

Vrai ou faux sur les droits des voisins, choix de réponse, questions ouvertes

Quels sont les droits des voisins et des étudiants (Éducaloi)

Avez-vous des idées sur comment prévenir le mauvais voisinage, etc.

Dans leurs mots : La définition de tolérance, respect, considération

Questions de 1 à 5 et des questions ouvertes

Vote sur l'extrait préféré du SLAM ? (voir ce qui rejoint et peut servir de levier aux prochaines communications)

Créer des produits artistiques pour les relais (ex. signet avec information et invitation à répondre aux questions pour participer au tirage).

Assurer la création de l'œuvre éphémère et sa diffusion publique.

Cette démarche s'adresse principalement aux têtes de réseaux pour que celles-ci rejoignent leurs divers publics.

Un numéro virtuel sera rendu public pour assurer le suivi des communications ainsi qu'une adresse courriel sera créée.

L'objectif de Rassembl'Art d'une médiation participative pour le vivre-ensemble comporte beaucoup d'inconnus ainsi cela laisse place à la contribution de la communauté.

Les rencontres se feront par téléphone, visioconférence et envoi de matériel.

Avec le rapport déposé à la fin du mandat, le projet pourrait rester vivant, s'il y a un financement et l'intention de poursuivre la promotion auprès des nouvelles cohortes.

Ce que cela ne sera pas ;

Une panacée pour une problématique qui dure depuis longtemps.

Ni une intervention directe de participation citoyenne auprès de tous dans le district.

Ceci exclut l'administration de réseaux sociaux tels que Facebook et Instagram.

Il n'y aura pas d'animation de foule et de contacts de groupes.

Aucune animation de kiosque ou autre forme de prestation publique.

S'il y a lieu, pour ne pas nuire au bon déroulement du mandat, des substituts sont envisagés pour donner un coup de main (personnes intéressées par les foules et tenue de kiosque).

Ce mandat a été pensé pour être mené à terme sans ces points ci-haut mentionnés.

ELEMENTS D'INTÉRÊTS

Structurer l'activité sur un minimum de contenu issu des leviers et contraintes identifiés lors de la rencontre tripartite permettra de débiter et nourrir le microsite.

Les produits artistiques serviront à la promotion de la démarche et une invitation à remplir le formulaire (utile à transmettre et recueillir de l'information).

« Pour actualiser ces valeurs dans le processus d'analyse-action tout en reconnaissant ses propres limites, le médiateur interculturel doit travailler dans et avec le respect de la dignité des personnes, de leur intégrité, de leur singularité tout comme de leurs droits individuels et collectifs ».^{vi}

Maintenir la promotion du formulaire à remplir pour un maximum de participation sera une activité-marathon à intensité faible mais sur le long terme tandis que la production de l'œuvre qui intègre les réponses des gens sera une activité à intensité modérée sur le moyen terme.

Les étapes-jalons :

Il y a les segments connus : Annonce de la démarche au spectacle de la rentrée (fin août) et un relais des formulaires aux grands événements de l'Oktoberfest (fin septembre) et de l'Halloween (fin octobre)

La cueillette de données, la création de produits artistiques et la mise en place de l'œuvre éphémère pour que Rassembl'Art soit le résultat d'une médiation participative pour l'atteinte d'un vivre-ensemble plus harmonieux.

Par contre, ce résultat se trouve aussi dans le processus avec ses défis et contraintes.

Il y a une grande part d'inconnu inhérente à tenir compte des contributions au gré de la démarche. Sinon, il n'y aura que peu de place pour teinter la création de l'œuvre éphémère.

Médias à utiliser

CFAK / Le Collectif / Le Nota Bene

Utilisation d'une promotion par les relais (FB, IG, etc.) et capsules à diffuser, selon

Annonces de la médiation participative de Rassembl'Art au spectacle de la Rentrée (fin août) et lors de l'Oktoberfest (fin septembre) et de l'Halloween (fin octobre)

Étudiants

Rejoindre un maximum de tête de réseaux pour relayer l'information de Rassembl'Art – avec un rappel de remplir le formulaire avec la chance de gagner un prix et de participer à l'œuvre.

Citoyens

Les outiller pour interpellier les étudiants (s'il y a lieu avec les signets) et les sensibiliser au vivre-ensemble avec une meilleure connaissance d'Educaloi.

Collaborations

Solliciter les étudiants en génie pour contribuer à une œuvre originale ainsi que le département en arts visuels et en musique pour participer aux activités de création et de communication.

Les groupes sont invités à se rendre sur les lieux de l'œuvre éphémère à venir et participer à sa promotion.

Le microsite et l'œuvre seront dans un esprit d'interactivité par les outils qui les interpellent et d'interaction pour amener des échanges entre les gens.

Peut-être qu'amener les arts et la culture comme espace de dialogue serait un prétexte au vivre-ensemble en se découvrant mutuellement ?

RESSOURCES NECESSAIRES POUR LA DEMARCHE

Taux horaire - 65\$/hre

Banque d'heures - 180 hres

	Budget de base	Option Événement	TOTAL
Banque d'hres	11 700,00 \$	1625,00 \$	13 325,00 \$
Matériel	2 901,00 \$	800,00 \$	3 701,00 \$
TOTAL	14 601,00 \$	2 425,00 \$	17 026,00 \$

Le montant sera facturé mensuellement et les pièces justificatives seront jointes aux fins de remboursement.

Ce taux horaire inclus les divers logiciels requis à la réalisation du mandat, l'accès à la polycompétence selon les besoins (médiation, création, mobilisation, etc.) ainsi qu'à un réseau de contacts pertinents.

Il est à noter que ce projet ne peut être circonscrit à 1 journée/semaine, il demandera du suivi plusieurs fois par semaine, à raison de quelques heures par jour tout au long de la semaine.

BUDGET

Vous trouverez la grille de calcul détaillée en pièce jointe.

Ressource	
Direction de projet Rencontres des partenaires Validation Suivis	Les rencontres de partenaires seront pour prendre le pouls et nourrir l'analyse. La validation sera les suivis des collaborations selon les étapes (si des étudiants ou des citoyens prennent part activement). Les suivis seront les communications aux partenaires et à la supervision des collaborations.
Communications Site web (Wordpress Premium avec nom de domaine) Rédaction et conception Mise en ligne Mise à jour	L'abonnement à Premium permet des fonctions telles que mettre des vidéos et le nom de domaine est inclus). La rédaction et la conception puisera dans les données recueillies et le modèle sera choisi en conséquence. Premium donne plus de choix de "templates". La mise en ligne se fera pour l'annonce et la mise en ligne des formulaires servant à la cueillette de données. La mise à jour se fera fréquemment pour annoncer les nouvelles, les tirages, etc.
Volet artistique Collaboration (à voir selon demande et besoin) Droits d'utilisation (Ultra Nan, Frank Poule) Matériel divers - Bannières et affiches (pour les associations -si rejoint plus de 50% des 37 = 20 lieux ; 20 affiches 8x10 et 20 bannières à 11 mcx - papier ensemencé Flowerink)	Si la collaboration a des demandes particulières. Pour l'utilisation du SLAM et de la cabane. Pour l'achat de matériel pour soutenir la création. Pour permettre aux associations de faire la promotion de la démarche en utilisant du papier ensemencé. Entreprise montréalaise Flowerink Il est envisagé de mobilisé au moins 50% des 37 associations de la FEUS – <u>12 membres</u> et du REMDUS – <u>25 membres</u>
Réciprocité / tirage Tirages (1x /mois * valeur de 25\$ x 5 mois) Soutien des alliés (20 associations x 20 \$ + 20 citoyens à 15\$) Compensation CO2 - plantation de 5 arbres pour compenser le CO2 du site web et des impressions	Pour stimuler la participation et l'achalandage sur le site web en offrant un prix. La valeur indiquée est la valeur de l'achat, il se peut qu'une entente soit faite. Par exemple, l'achat de 25\$ pour une valeur de 40\$ La réciprocité vise la reconnaissance du temps investi et cela est en guise de remerciement à la mobilisation pour la cause. La coopérative Compensation CO2 Québec offre un service de compensation volontaire des gaz à effet de serre par le boisement. Ces arbres en terre créent de nouvelles forêts productives, qui aideront à réduire l'impact des changements climatiques. compensationco2.ca
Option Événement Banque de 25 hres Matériel	Cela vise à soutenir un événement à organiser si en cours de route, le besoin se fait sentir et selon les intentions des forces vives du milieu. Pour le matériel qui pourrait être nécessaire.

MESURES ET ATTENTES

Pour voir les effets bénéfiques de participer, il est essentiel de faire voir qu'il y a des retombées aux gestes posés avec l'importance d'être à l'écoute, de prendre des notes et de faire un suivi.

Ces 5 termes clés sont tirés du Pense-bête de la participation citoyenne de la TCFJRQ (Table de concertation des forums jeunesse régionaux) et serviront au rapport final.

Convaincre : Combien d'associations et facultés a embarquées pour relayer l'information.

Partage du savoir : Combien de formulaires ont été remplis (pour ce qui sera repris pour la création - consulter pour inspirer).

Participation : La diversité de la participation – institutionnels, municipal et citoyen

Engagement : Impression d'en apprendre sur Educaloï / Bon voisinage et l'intention de poursuivre à relayer.

Changement : Cela se verra dans la suite, si les prochaines décisions reflétaient les constats et comment cela serait maintenu « vivant ».

« Or, dans ce processus, le médiateur interculturel se trouve dans une posture instable et dynamique, Pour n'en citer que quelques-unes, il se situe, soit dans sa propre posture soit dans son processus de médiation, entre le thérapeute et le diplomate, entre le militant et le tiers neutre, entre le sociologue et le travailleur social, entre le gestionnaire et l' élu, entre le patron et le syndicaliste et encore, entre le visionnaire et le technicien.

En somme, pour agir comme médiateur interculturel, on doit disposer d'un ensemble de compétences suffisamment large pour parvenir à poser un jugement éclairé, à définir une planification adéquate et à mener une intervention constructive face à différentes situations où des enjeux interculturels sont présents. »^{vii}

Qui est Fanie Lebrun

Artiste atypique multidisciplinaire qui cumule les parcours divers dont les fonctions d'agente de participation citoyenne, de liaison et communication, de concertation et d'accompagnement pour les MADA et PFM.

En pratique artistique - En tant qu'artiste multidisciplinaire en photographie, écriture et illustration, j'ai fait plusieurs projets artistiques qui ont fait appel à la parole et la réflexion. J'ai créé des zines, un aide-mémoire en photo (composition et technique) et accompagné les expositions photographiques avec des citations pour susciter les échanges.

En création de programmes éducatifs - conception d'activités en environnement à partir du programme de formation de l'école québécoise primaire et secondaire ; au primaire avec la découverte du milieu naturel à travers le mode de vie traditionnel des Amérindiens (Eau et ses trésors, la chaîne alimentaire, etc.) pour le secondaire sur le thème de l'eau.

En animation - ayant débuté il y a plus de vingt ans en tant qu'animatrice jeunesse pour les ateliers du Club 2/3 pour les jeunes du primaire et secondaire (sur les thèmes du commerce équitable, de la paix, des médias, etc.) et ensuite en vulgarisation scientifique comme guide-naturaliste en milieu naturel, animatrice et coordonnatrice aux Débrouillards en classe et à l'assistanat d'enseignement au cours-nature et responsable de la patrouille verte au secondaire (I à V).

Formée par Cultures du coeur- Estrie en médiation culturelle en intervention sociale cela s'est conjugué à des délégations internationales et des rencontres d'artistes sur les 5 continents.

VALIDATION DE LA DÉMARCHE

Les soussignés acceptent la démarche telle qu'elle est décrite dans ce document.

Prénom et nom ici	Fonction	Signature	Date.
Prénom et nom ici	Fonction	Signature	Date.
Prénom et nom ici	Fonction	Signature	Date.

Fanie Lebrun

Artrepreneure
819 820-0513
collabo@douanceautrement.com

ⁱ **Un texte de Michèle Vatz-Laaroussi, Jamal-Eddine Tadlaoui et Claude Gélinas, enseignants à la maîtrise en médiation interculturelle**

Diffusé au préalable par le [Centre d'études ethniques des universités montréalaises](https://www.usherbrooke.ca/mediation-interculturelle/pour-un-meilleur-vivre-ensemble/)
<https://www.usherbrooke.ca/mediation-interculturelle/pour-un-meilleur-vivre-ensemble/>

ⁱⁱ idem

ⁱⁱⁱ idem

^{iv} idem

^v idem

^{vi} idem

^{vii} idem

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1029

N° dossier :

Service : Sports, culture et vie communautaire

Division : Loisirs et vie communautaire

Gestionnaire responsable : Andréanne Ferland

Dossier préparé par : Jonathan Fitzmorris

Titre : Coordonnatrice en loisirs

OBJET : Délégation de la fête famille

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

En janvier 2019, la Division des loisirs et de la vie communautaire (DLVC) avait débuté une réflexion sur la gestion des événements de proximité dans une perspective de développement des communautés. C'est dans cette optique que nous avons entrepris la réflexion sur la délégation de la Fête Famille, qui est toujours organisée en régie, à ce jour.

La DLVC souhaiterait déléguer l'organisation de la fête à un organisme du milieu. La délégation des événements est riche à plusieurs égards et vise les orientations suivantes :

- Renforcer le bénévolat et le pouvoir d'agir individuel et communautaire;
- Encourager le développement social par le biais des événements de proximité;
- Laisser place au leadership citoyen et créer un sentiment d'appartenance à la communauté;
- Créer des milieux de vie organisés, harmonieux, animés et sécuritaires pour les citoyens sherbrookoïses;

L'objectif de la démarche de délégation est de poursuivre et bonifier l'approche du développement des communautés, car, au final, l'événement est organisé par la communauté (organismes et citoyens) pour sa communauté.

L'équipe de la DLVC travaille plus que jamais dans cette perspective et mise sur la construction de liens sociaux entre les résidents d'un milieu afin d'améliorer les conditions de vie et favoriser l'implication citoyenne, le tout en cohérence avec la politique de développement social et communautaire.

ANALYSE ET SOLUTIONS

Afin de compléter l'analyse sur la délégation de la Fête Famille, nous avons à trouver le bon partenaire pour la pérennité de l'événement.

L'organisme ciblé, le Centre Multi Loisirs Sherbrooke (CMLS), se démarque dans l'arrondissement des Nations et est un acteur clé pour les citoyens. L'organisme participe déjà activement à l'événement à titre de partenaire, en plus d'être l'organisme délégué gestionnaire (ODG) en matière de loisir. De plus, le CMLS a le souci d'impliquer les citoyens et les organismes dans l'organisation de l'événement, ce qui s'inscrit parfaitement dans l'objectif de la démarche de délégation.

Nous avons donc entamé des discussions avec l'organisme afin de voir s'il était intéressé par le mandat de gestion de la Fête Famille et la réponse s'est avérée positive.

La délégation de la fête serait partielle pour la première année, afin de bien accompagner l'organisme. Ainsi, le support du technicien en loisir sera adapté aux besoins de l'organisme. Le budget du soutien technique ne serait pas transféré à l'organisme puisque c'est le technicien en loisirs qui s'occuperait de ce volet pour la première année.

Les termes financiers en lien avec la délégation de l'événement ne nécessitent aucun budget supplémentaire (voir le détail en annexe).

Les frais de coordination incluent une variété de tâches à effectuer avant, pendant et après l'événement, tel que la programmation de l'événement, la promotion de l'événement, le recrutement et le soutien des bénévoles, la présence lors de l'événement, les rencontres rétrospectives et la rédaction d'un rapport.

RECOMMANDATION

Que la délégation de la Fête Famille soit faite à l'organisme Centre Multi Loisirs Sherbrooke.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir avec le Centre Multi Loisirs Sherbrooke concernant l'organisation de la Fête Famille, d'une durée maximale de six mois, de la signature de la convention au 31 octobre 2021, le tout suivant les conditions prévues au projet conservé au dossier _____ des archives municipales.

D'accorder un montant maximal de 12 300 \$ (taxable) aux fins de mise en application de ladite convention.

Que la présidente du conseil d'arrondissement et la chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire soient autorisées à signer, pour et au nom de l'arrondissement des Nations, tout document nécessaire à cette fin. Considérant la situation pandémique actuelle, les versements seront faits à la suite de la confirmation de la tenue de l'événement.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en conséquence.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☐ Aucune implication financière

☒ Exercice financier en cours

☒ Montant avant taxes requis pour l'année en cours :12 300,00 \$

Montant total net requis pour l'année en cours :12 913,46 \$

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :05000-04900

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

☐ Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Annexe 1_2021_CMLS_convention delegation fete	PDF	Fichier joint
Annexe 2_2021_Proposition financiere Fête Famille	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Andréanne Ferland	Coordonnatrice en loisirs	2021-05-13
Caroline Proulx	Chef de division	2021-05-14
Maria Mazzucco	Technicienne au budget	2021-05-17
Jean-Yves La Rougery	Directeur	2021-05-17
Daniel Picard pour Guylaine Boutin	Directeur général	2021-05-19
Isabelle Côté	Directrice	2021-05-19

CONVENTION 2021 INTERVENUE ENTRE

VILLE DE SHERBROOKE, personne morale de droit public, étant une ville constituée en vertu du décret du Gouvernement du Québec numéro 850-2001, entré en vigueur le 12 juillet 2001, ayant son siège au 191, rue du Palais, Sherbrooke, province de Québec, J1H 5H9, agissant par son conseil d'arrondissement des Nations, ici représentée par la présidente du conseil d'arrondissement, Chantal L'ESPÉRANCE et par la chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire, Caroline PROULX, dûment autorisées aux termes de la résolution du conseil d'arrondissement adoptée le **XX XXXXX** 2021, sous le numéro C.A. AN 2021-**XXXX**-00;

LA VILLE

ET

CENTRE MULTI LOISIRS SHERBROOKE, personne morale sans but lucratif légalement constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 1010, rue Fairmount, Sherbrooke, province de Québec, J1H 3N3, ici agissant et représentée par Jacques CADIEUX, président, dûment autorisé à cet effet tel qu'il le déclare;

L'ORGANISME

ATTENDU que **LA VILLE** favorise l'approche du développement des communautés;

ATTENDU que **L'ORGANISME** a la volonté de réaliser la Fête des familles (**L'ÉVÉNEMENT**);

ATTENDU que **L'ORGANISME** a un souci d'impliquer des citoyens et organismes dans l'organisation des événements;

ATTENDU que **LA VILLE** souhaite déléguer l'organisation de ces fêtes;

LES PARTIES CONVIENNENT DONC DE CE QUI SUIT :

Article 1. PRÉAMBULE

Le présent préambule en fait partie intégrante comme si au long récépissé.

Article 2. OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les termes et conditions relatifs à l'octroi d'un montant financier et d'une assistance en services techniques, et ce, pour la réalisation de **L'ÉVÉNEMENT**.

Article 3. DURÉE

La présente convention débute à sa signature et se terminera le 31 décembre 2021.

La présente convention cesse de plein droit à l'arrivée du terme, à moins qu'il n'y soit mis fin avant en vertu d'une disposition des présentes.

Article 4. DATE, HEURE ET LIEUX

Un contrat de réservation (Ludik) sera signé entre les parties afin de convenir de la date et de l'emplacement exact où se déroulera **L'ÉVÉNEMENT** et afin d'établir les conditions d'utilisation des lieux.

Article 5. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

5.1 Avant **L'ÉVÉNEMENT**, **L'ORGANISME** s'engage, à ses frais, à :

- Compléter le formulaire de demande d'événement et les annexes nécessaires au plus tard le 31 mai de l'année en cours et permettant ainsi à **LA VILLE** :
 - o De réserver et convenir des périodes et des lieux en signant un contrat de réservations (Ludik) auprès de **LA VILLE**;
 - o De réserver et convenir par écrit les équipements et le soutien logistique nécessaires auprès de **LA VILLE**, s'il y a lieu;
 - o De s'assurer du respect des mesures gouvernementales en raison de la pandémie de la COVID-19.
- Fournir la programmation finale de **L'ÉVÉNEMENT** au plus tard le 1^{er} juillet de l'année en cours;
- Mentionner dans sa publicité, qu'elle soit verbale ou écrite, la collaboration de **LA VILLE** par l'utilisation de l'identité visuelle de **LA VILLE** et faire approuver toute forme de publicité et tout outil de communication préalablement, et ce, conformément au *Plan de visibilité de la Ville de Sherbrooke lors d'appui aux organismes*.

5.2 Avant et pendant toute la durée **L'ÉVÉNEMENT**, **L'ORGANISME** s'engage, à ses frais, à :

- Réaliser les activités prévues à la programmation entre 7h00 et 23h00;
- Respecter la *Politique alimentaire pour les infrastructures sportives, les événements et les fêtes populaires*;
- Respecter les lois, les décrets, les ordres, les mesures et les règlements municipaux, provinciaux, fédéraux et autres ordonnances qui sont ou pourront devenir en vigueur.

5.3 Après **L'ÉVÉNEMENT**, **L'ORGANISME** s'engage, à ses frais, à :

- Remettre les lieux et les équipements dans leurs états initiaux;
- Remettre à **LA VILLE** ses rapports d'activités et financiers de **L'ÉVÉNEMENT** dans les 90 jours suivant la fin de **L'ÉVÉNEMENT**.

Article 6. MONTANT OCTROYÉ, ASSISTANCE EN SERVICES TECHNIQUES ET UTILISATION DES LIEUX

6.1 Montant octroyé

Pour aider **L'ORGANISME** dans la réalisation de **L'ÉVÉNEMENT**, **LA VILLE** lui verse un montant de DOUZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS (12 300,00\$), non récurrent, auquel montant doit s'ajouter les taxes ;

Le montant prévu inclut le volet de la coordination de **L'ÉVÉNEMENT**, ainsi que les frais de gestion encourus.

- 1^{er} versement : considérant la pandémie actuelle, 80 % du montant, représentant NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE DOLLARS (9 840,00 \$), sera versé lorsque **L'ÉVÉNEMENT** sera autorisé par **LA VILLE**;
- 2^e versement : 20 % du montant, représentant DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOLLARS (2 460 \$), sera versé dans les 30 jours suivant la réception et l'acceptation des rapports d'activités et financiers.

6.2 Valeur de l'assistance en services techniques

Pour aider **L'ORGANISME** dans la réalisation de **L'ÉVÉNEMENT**, **LA VILLE** s'engage à lui fournir des services techniques jusqu'à concurrence de la somme de QUATRE MILLE DOLLARS (4 000,00\$) en services techniques pour l'année 2021, le tout suivant les termes et conditions prévus dans la présente convention.

L'assistance en services techniques n'est ni monnayable ni transférable. Le coût des services techniques sera calculé en conformité avec la *Politique administrative concernant les services rendus par la Ville aux organismes dans le cadre de l'organisation de fêtes, d'événements spéciaux et d'activités populaires (ADM-2119)*.

L'excédent des coûts pour les services techniques fournis par **LA VILLE**, s'il y a lieu, sera facturé directement à **L'ORGANISME** et devra être payé par **L'ORGANISME** dans les 30 jours suivant la réception de la facture à cet effet.

6.3 Utilisation des lieux

L'utilisation des lieux sera faite à titre gratuit, étant considérée comme une subvention de la part de **LA VILLE** à **L'ORGANISME**, le tout tel que précisé dans le contrat de réservation (Ludik).

Article 7. UTILISATION DU MONTANT OCTROYÉ ET DE L'ASSISTANCE EN SERVICES TECHNIQUES

Le montant versé par **LA VILLE** et l'assistance en services techniques fournie par **LA VILLE** aux termes de la présente convention devront être utilisés uniquement pour la réalisation de **L'ÉVÉNEMENT**.

Article 8. MANQUE À GAGNER

LA VILLE, par le versement des montants prévus à la présente convention, ne supplée par au manque à gagner et ne se rend aucunement responsable de l'obtention ou non de subvention d'autres sources que **L'ORGANISME** peut avoir besoin pour la réalisation de **L'ÉVÉNEMENT**.

Article 9. RESSOURCES-CONSEILS

L'ORGANISME implique, au besoin, les personnes-ressources de **LA VILLE** dans la mise en œuvre, la réalisation et l'évaluation des programmes et des activités de **L'ÉVÉNEMENT**. Il est toutefois convenu que ces personnes sont des personnes-ressources et non des membres du comité organisateur ou du conseil d'administration.

L'ORGANISME reconnaît que le personnel col bleu de la Ville ne peut recevoir d'ordres ou de directives de la part des employés et des bénévoles de **L'ORGANISME**. **L'ORGANISME** doit s'adresser à son répondant.

Article 10. RESPONSABILITÉ

L'ORGANISME est responsable, directement ou indirectement, de toutes pertes ou dommages survenant à toutes personnes, à tous effets ou biens quelconques appartenant à qui que ce soit et, se trouvant sur ou étant utilisés en rapport avec **L'ÉVÉNEMENT** et/ou en raison des activités tenues par **L'ORGANISME** et ce dernier doit, le cas échéant, indemniser **LA VILLE** en capital, intérêts et frais judiciaires et prendre fait et cause à son égard advenant toute réclamation pour telles pertes ou dommages.

En aucun cas **LA VILLE** n'est responsable des pertes ou dommages causés par le vol, le feu, le vandalisme, l'eau ou par tout élément hors de son contrôle au matériel utilisé par **L'ORGANISME**.

Article 11. ASSURANCES

L'ORGANISME doit souscrire et maintenir en vigueur une police d'assurance dite de responsabilité civile d'un montant minimal de 2 000 000,00\$ pour couvrir notamment tous les risques de dommages pouvant être occasionnés directement ou indirectement par **L'ÉVÉNEMENT** et/ou les activités tenues par **L'ORGANISME**. Ce dernier doit remettre une attestation ou un certificat faisant la preuve de cette couverture d'assurance à **LA VILLE** au moins 10 jours avant le début de l'utilisation des lieux et remettre une preuve de renouvellement de la police d'assurance responsabilité au moins 10 jours avant la date de son renouvellement, s'il y a lieu.

LA VILLE doit être ajoutée à titre d'assurée additionnelle désignée. Ladite police doit contenir une clause créant l'obligation pour l'assureur d'aviser par écrit **LA VILLE** dans un délai de 10 jours de tout retard dans le paiement des primes, en cas de non-renouvellement ou d'annulation.

L'ORGANISME doit souscrire et maintenir en vigueur une police d'assurance adéquate couvrant les biens installés ou se trouvant sur les lieux.

Les assurances doivent également couvrir la période de montage et de démontage du site.

Article 12. INSOLVABILITÉ

Si **L'ORGANISME** devient insolvable, s'il fait cession de ses biens ou si une ordonnance de faillite est rendue contre lui, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ou de toutes autres dispositions statutaires en force, **LA VILLE** peut mettre fin à la convention sans avis à **L'ORGANISME** ni à toute autre personne.

La convention s'annulerait alors de plein droit sans autre formalité à la fin du mois ou de l'année en cours, au choix de **LA VILLE** et, sans préjudice de tout recours pour dommages que cette dernière pourrait faire valoir à l'encontre de **L'ORGANISME**.

Article 13. RÉSILIATION

LA VILLE se réserve le droit de résilier la présente convention, sans avis ni indemnité, advenant le cas où **L'ORGANISME** ne respecte pas une ou plusieurs des obligations contenues dans la présente convention.

Article 14. REPORT OU ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

Advenant le cas où **L'ORGANISME** souhaite reporter **L'ÉVÉNEMENT** dans une même année, les parties pourront convenir d'une nouvelle date et **L'ORGANISME** pourra tenir **L'ÉVÉNEMENT** à cette nouvelle date, sans nécessité de modifier la présente convention. **L'ORGANISME** conservera la totalité du montant octroyé et pourra bénéficier de l'assistance en services techniques, le tout suivant les termes prévus aux présentes.

Si **L'ORGANISME** annule **L'ÉVÉNEMENT**, ce dernier devra rembourser la totalité des montants reçus par **LA VILLE** dans le cadre des présentes, et ce, dans un délai de 60 jours suivant la date l'annulation de **L'ÉVÉNEMENT**. De plus, **L'ORGANISME** devra payer à **LA VILLE**, sur réception de factures à cet effet, les services techniques déjà fournis par celle-ci.

Toutefois, si l'annulation de **L'ÉVÉNEMENT** est causée par une cause extérieure jugée suffisante par **LA VILLE**, dont notamment, mais non limitativement, des mesures gouvernementales interdisant ou ne recommandant pas les rassemblements et/ou les événements, **L'ORGANISME** pourra conserver une partie du montant octroyé. Cette partie de l'assistance financière qui pourra être conservée par **L'ORGANISME** sera déterminée en fonction des frais et des dépenses déjà encourus pour la tenue de **L'ÉVÉNEMENT**. Pour ce faire, **L'ORGANISME** devra fournir une copie des factures à cet effet et confirmer par écrit qu'il ne peut pas les annuler ou obtenir de remboursement. Si **L'ORGANISME** doit rembourser à **LA VILLE** une portion du montant octroyé suivant les termes prévus ci-dessus, il devra rembourser la Ville dans les 60 jours suivant la date d'annulation de **L'ÉVÉNEMENT**. Pour les services techniques, **L'ORGANISME** ne sera pas tenu de payer à **LA VILLE** ces services dans la mesure où la valeur des services techniques pour cette même année n'est pas dépassée suivant l'article 6.2.

Article 15. RÉPONDANTS

Les parties désignent les personnes suivantes comme responsables de l'application de la présente convention :

Pour **LA VILLE** : Jonathan Fitzmorris, technicien en loisir
819-823-8000, 3924

Pour **L'ORGANISME** : Marie-Pier Turgeon-Chase, adjointe à la direction
819-821-5601

Article 16. CONDITIONS GÉNÉRALES

16.1 Élection de domicile

Chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée dans la comparution des parties ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé ou en personne.

16.2 Cession

Les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

16.3 Modification

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

16.4 Juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire doit être intentée dans le district judiciaire de Saint-François.

Cette convention est signée en trois (3) exemplaires.

À Sherbrooke, ce _____.

VILLE DE SHERBROOKE PAR :

Chantal L'ESPÉRANCE, présidente du conseil d'arrondissement des Nations

Caroline Proulx, chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire

À Sherbrooke, ce _____.

CENTRE MULTI LOISIRS SHERBROOKE PAR :

Jacques CADIEUX, président

DÉLÉGATION DE LA FÊTE DES FAMILLES
 Évén. proximité - Secteur du Mont-Bellevue

SOUTIEN ORGANISME (CMLS) - ASSISTANCE FINANCIÈRE 2021										
Fête	Lieu	Date	Budget total	Programmation	Nourriture	Publicité	Coordination*	Sous-Total	Soutien tech.	Total
				CMLS	CMLS	CMLS	15 % budget	CMLS	Ville	
Fête des familles	Beau temps : parc du Mt-B (chalet A-Pinard et pied montagne) Mauvais temps : CMLS (à l'intérieur)	Samedi 25 sept. 2021	16 300,00 \$	10 650,00 \$	1 350,00 \$	300,00 \$	1 845,00 \$	12 300,00 \$	4 000,00 \$	16 300,00 \$

* Les frais de coordination doivent être pris à même le budget "programmation/nourriture/publicité", donc 1 845 \$ pris à même le 12 300 \$.
 * Les montants en jaunes pourraient être modulés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2021-1072

N° dossier :

Service : Sports, culture et vie communautaire

Division : Loisirs et vie communautaire

Gestionnaire responsable : Andréanne Ferland

Titre : Coordinatrice en loisirs

Dossier préparé par : Andréanne Ferland

OBJET : Fête des bénévoles

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Les bénévoles œuvrant au sein de nos organismes investissent un temps précieux afin d’améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens. Comme chaque année, les membres du conseil d’arrondissement tiennent à célébrer l’implication de ces bénévoles qui se sont illustrés dans leur milieu.

Le contexte pandémique actuel ne nous permet pas de tenir des rassemblements, comme en était la tradition. Toutefois, la Division des loisirs et de la vie communautaire (DLVC) s’est penchée sur une proposition, afin d’honorer, malgré la situation, ces bénévoles.

ANALYSE ET SOLUTIONS

La proposition initiale était à l’effet de recommander l’achat de Sherbybox pour 4 bénévoles par organismes (organismes admis de la DLVC), lesquelles pourront être remises en mains propres, selon les mesures sanitaires en vigueur à ce moment, le tout accompagné d’un mot de remerciement.

À la suite des discussions en atelier de travail, les élus du conseil d’arrondissement des Nations auraient souhaité remettre des Sherbybox lors de l’événement du Rendez-Vous d’Howard (RVH). Le directeur de l’événement a été contacté et il a été convenu que la fête des bénévoles se déroulera le vendredi 3 septembre de 17 h à 19 h. Le RVH nous fournira 200 billets au coût de 10 \$ chacun, incluant :

- Le chapiteau;
- Le spectacle (artiste à déterminer par le RVH);
- Le système de son;
- La possibilité de servir de l’alcool (mais celle-ci vous serait vendue au prix du menu, établi par le RVH pour son édition 2021);
- Le service de l’alcool (effectué par les bénévoles du RVH);
- Des tables hautes et chaises, déjà incluses dans le chapiteau.

À cela s’ajoutent deux consommations et une Sherbybox plus petite que celle prévue initialement.

Le montant relié aux 2 consommations serait pris à même le budget du fonds dédié de l’arrondissement des Nations au certificat 05000-04653 et les autres montants seront pris à même le budget du SSCVC-DLVC au certificat 05000-04160.

RECOMMANDATION

Que le scénario incluant une Sherbybox remise lors du Rendez-Vous d’Howard soit entériné pour la fête des bénévoles 2021 de l’arrondissement des Nations..

Que les montants soient répartis de la façon suivante :

Description	Dépenses	Budget
Chapiteau et spectacle	2 000 \$	Division loisirs et vie communautaire
Consommation (2 / bénévoles)	3 000 \$	Arrondissement des Nations
Sherbybox et cartes de remerciement	11 000 \$	Division loisirs et vie communautaire

Que les frais de consommation soient assumés à même le budget du fonds dédié de l’arrondissement des Nations, pour une somme maximale de 3 000 \$

Que la trésorière soit et est autorisée à émettre le chèque en conséquence.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

☐ Aucune implication financière

☒ Exercice financier en cours

☒ Montant avant taxes requis pour l'année en cours :16 000,00 \$

Montant total net requis pour l'année en cours :16 798,00 \$

Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

☒ Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

☐ Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

☐ Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
-----------------	--------	---------------

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Andréanne Ferland	Coordonnatrice en loisirs	2021-06-16
Caroline Proulx	Chef de division	2021-06-16
Suzanne Hallée pour Maria Mazzucco	Technicien au budget	2021-06-16
Jean-Yves La Rougery	Directeur	2021-06-16
Guylaine Boutin	Directrice générale adjointe - relations avec la communauté	2021-06-16
Isabelle Côté	Directrice	2021-06-17
Greffe - Arrondissements		2021-06-18